

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa et ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres offerts aux termes du présent prospectus n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée, (la « Loi de 1933 ») ni d'aucune autre loi sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, ni à des personnes des États-Unis ou pour le bénéfice de personnes des États-Unis (au sens attribué à l'expression U.S. persons dans le Regulation S pris aux termes de la Loi de 1933), sauf s'ils respectent les exigences d'inscription de la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières applicables dans un État ou sauf aux termes d'une dispense d'application de ces lois. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

PROSPECTUS

Premier appel public à l'épargne

Le 11 février 2008



41 512 500 \$ CA

30 750 000 unités

Le présent placement (le « placement ») constitue un premier appel public à l'épargne à l'égard d'unités (les « unités ») de Chantiers Davie Inc. (la « Société » ou « Davie »). Chaque unité se compose d'une action ordinaire du capital-actions de la Société (les « actions ordinaires ») et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription »). Chaque bon de souscription entier représente le droit de souscrire une action ordinaire au prix de 2,00 \$ CA pendant une période de 24 mois suivant la date de clôture du placement (la « date d'expiration des bons de souscription »). Les unités sont offertes par la Corporation de Valeurs Mobilières Dundee (le « preneur ferme »). Si l'option pour attributions excédentaires décrite ci-après est exercée intégralement, la Société offrira une quantité additionnelle d'unités représentant 15 % du placement.

Le prix d'offre des unités a été fixé par voie de négociations entre la Société et le preneur ferme.

Prix : 1,35 \$ CA par unité

	Prix d'offre	Rémunération du preneur ferme¹⁾	Produit net revenant à la Société²⁾³⁾
Par unité	1,35 \$ CA	0,0675 \$ CA	1,2825 \$ CA
Total	41 512 500 \$ CA	2 075 625 \$ CA	39 436 875 \$ CA

- 1) La Société versera la rémunération du preneur ferme relative au présent placement.
- 2) Avant la déduction des frais liés au placement, estimés à environ 2,5 millions de dollars canadiens, qui seront réglés par la Société au moyen du produit tiré du placement.
- 3) La Société a octroyé au preneur ferme une option pour attributions excédentaires (l'« option pour attributions excédentaires ») pouvant être exercée, en totalité ou en partie, au cours d'une période de 30 jours à compter de la clôture du placement et permettant de souscrire i) un nombre d'actions ordinaires correspondant à 15 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement et ii) un nombre de bons de souscription correspondant à 7,5 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement, dans la mesure où le nombre de bons de souscription que peut souscrire le preneur ferme à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires ne dépasse pas la moitié du nombre total d'actions ordinaires que le preneur ferme a achetées sur un marché secondaire en vue de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et du nombre d'actions ordinaires acquises à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires en vue de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et de stabiliser le marché. Si l'option pour attributions excédentaires est exercée intégralement de façon que les actions ordinaires additionnelles correspondant à 15 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement sont vendues au prix de 1,25 \$ CA par action ordinaire et que les bons de souscription additionnels correspondant à 7,5 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement sont vendus au prix de 0,20 \$ CA par bon de souscription, le prix d'offre sera de 47 739 375 \$ CA, la rémunération du preneur ferme sera de 2 386 968,75 \$ CA et le produit net revenant à la Société sera de 45 352 406,25 \$ CA. Le présent prospectus autorise également le placement des actions ordinaires et des bons de souscription vendus à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché sur lequel ces titres peuvent être vendus et les souscripteurs pourraient ne pas être en mesure de revendre les titres achetés aux termes du prospectus.

Dans le cadre du placement, le preneur ferme peut effectuer des attributions excédentaires ou des opérations visant à stabiliser ou à maintenir le cours des unités à un niveau supérieur à celui du cours qui serait formé sur un marché libre. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Un placement dans les titres de la Société comporte des risques qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus.

Le preneur ferme offre conditionnellement pour son propre compte les unités, sous réserve de leur vente antérieure et sous les réserves d'usage concernant leur émission par la Société et leur acceptation par le preneur ferme conformément aux modalités de la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., pour le compte de la Société, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte du preneur ferme.

Les souscriptions d'unités seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et le preneur ferme se réserve le droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Un ou plusieurs certificats d'inscription en compte représentant les actions ordinaires et les bons de souscription qui composent les unités devant être émises ou vendues dans le cadre du présent placement seront délivrés sous forme nominative en faveur de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») ou de son prête-nom et seront déposés auprès de la CDS à la date de clôture du placement, laquelle devrait tomber vers le 20 février 2008 ou à une autre date dont la Société et le preneur ferme peuvent convenir. Les souscripteurs d'unités ne recevront que la confirmation habituelle envoyée par le courtier en valeurs inscrit par l'intermédiaire duquel ils auront souscrit les unités.

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des actions ordinaires, sous le symbole « DAV », et des bons de souscription, sous le symbole « DAV.W », sous réserve du respect par la Société de l'ensemble des exigences d'inscription initiale de la TSX.



Axé sur le marché pétrolier en mer

Vaisseaux de construction en mer pour Cecon ASA

- Contrats fermes visant la construction de trois vaisseaux d'une valeur totalisant environ 413M \$ US
- Options visant la construction de deux vaisseaux additionnels d'une valeur totalisant environ 320M \$ US

Vaisseaux de locaux d'habitation à usages multiples pour Ocean Hotels Plc.

- Contrats fermes visant la construction de deux vaisseaux d'une valeur totalisant environ 225M \$ US
- Options visant la construction de quatre vaisseaux additionnels d'une valeur totalisant environ 464M \$ US

Vaisseaux d'intervention pour puits pour un client norvégien

- Protocole d'entente visant la construction de quatre vaisseaux d'une valeur totalisant plus de 748M \$ CA

Chantier naval jouissant une expertise éprouvée

Conception et construction de structures et de plateformes de forage en mer

- Livraison d'une série de 12 plateformes de forage en mer autoélevatrices
- Conception et ingénierie pour plateformes semi-submersibles

Conversion et réparation de navires

- Conversion d'une plateforme de forage semi-submersible pour Petrobras
- Conversion de vaisseaux de transport lourd en vaisseaux poseurs de canalisations

Vaste expérience dans le secteur militaire

- Frégates pour la Marine canadienne
- Dômes sonar pour la *United States Navy*

TABLE DES MATIÈRES

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	1	Programme de dépenses en immobilisations	33
RENSEIGNEMENTS SUR LA MONNAIE ET		LIENS ENTRE LES PARTIES	
LE TAUX DE CHANGE	1	INTÉRESSÉES	34
ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE		EMPLOI DU PRODUIT	36
PLACEMENT	1	PRINCIPALES INFORMATIONS	
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	2	FINANCIÈRES ET INFORMATION	
SOMMAIRE	3	FINANCIÈRE PRO FORMA	37
LA SOCIÉTÉ	3	RAPPORT DE GESTION	38
LE PLACEMENT	5	FRACTIONNEMENT D' ACTIONS	49
PRINCIPALES INFORMATIONS		DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS	49
FINANCIÈRES ET INFORMATION		DESCRIPTION DES BONS DE	
FINANCIÈRE PRO FORMA	7	SOUSCRIPTION	50
LA SOCIÉTÉ	8	DIVIDENDES	51
APERÇU DE L'INDUSTRIE	8	STRUCTURE DU CAPITAL	51
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	19	OPTIONS D' ACHAT DE TITRES	51
Aperçu	19	VENTES ANTÉRIEURES D' ACTIONS	
Historique du chantier naval Davie	19	ORDINAIRES	52
Description de l'acquisition	20	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	53
Objectif et stratégie	21	DIRIGEANTS	53
Carnet de commandes	21	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	56
Réactivation et mise à niveau du chantier naval		DETTES DES ADMINISTRATEURS ET DES	
Davie	22	DIRIGEANTS	58
Produits	22	MODE DE PLACEMENT	58
Contrats : procédure d'obtention, structure et		FACTEURS DE RISQUE	59
établissement du prix	23	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES	
Aperçu du chantier naval Davie	24	PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES	
Ingénierie	25	OPÉRATIONS IMPORTANTES	68
Processus de construction d'un vaisseau	25	LITIGES	68
Concurrence	26	VÉRIFICATEURS, AGENT DES	
Points forts concurrentiels	27	TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA	
Matériaux et approvisionnements	28	TENUE DES REGISTRES	68
Crédits d'impôt	28	CONTRATS IMPORTANTS	68
Convention de conception	28	EXPERTS	68
Réglementation environnementale	28	DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS	
Environnement	29	CIVILES	69
Qualité, santé, sécurité et environnement	29	GLOSSAIRE	70
Employés et relations de travail	29	CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS	72
Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie		TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS	
d'emploi	30	FINANCIERS	F-1
Clients et contrats actuels	31	ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR	A-1
		ATTESTATION DU PRENEUR FERME	A-2

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Tous les renseignements figurant dans le présent prospectus concernant le secteur de la construction navale (notamment la taille, la segmentation, les tendances et la croissance du secteur ainsi que le positionnement relatif de la Société sur le marché et celui de ses concurrents) sont fondés sur les connaissances de la direction sur le secteur et sur ses évaluations et hypothèses relatives au secteur qui sont fondées sur ces connaissances. Les connaissances de la direction sur le secteur découlent de son expérience dans le secteur d'activité et la direction est d'avis que ces connaissances sont exactes et que ses évaluations et hypothèses sont raisonnables. Toutefois, les renseignements figurant aux présentes concernant le secteur de la construction navale ne peuvent pas toujours faire l'objet d'une vérification indépendante.

Les données sur le marché et le secteur qui sont utilisées dans le présent prospectus ont été obtenues de différentes sources à la disposition du public ou de tiers indépendants. Bien que la Société soit d'avis que ces sources indépendantes sont habituellement fiables, l'exactitude et l'exhaustivité de ces renseignements ne sont pas garanties et n'ont pas été vérifiées avec une certitude complète en raison de la disponibilité et de la fiabilité limitées des données brutes, de la nature volontaire du processus de collecte des données et des restrictions et des incertitudes inhérentes à une enquête statistique sur la taille du marché ou la demande des consommateurs. Dans le présent prospectus, les références aux rapports ou aux articles de recherche ne doivent pas être interprétées comme si elles représentaient l'intégralité des conclusions de l'ensemble du rapport ou de l'article dont il est fait mention. Les renseignements figurant dans chaque rapport ou article ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent prospectus.

À moins d'indication contraire ou sauf si le contexte ne s'y prête pas, la « Société » et « Davie » désignent Chantiers Davie Inc., « Davie Norvège » désigne la société-mère de Davie, Davie Yards ASA. Le terme « chantier naval Davie » désigne les installations du chantier naval situé à Lévis, au Québec. Le terme « entreprise remplacée » désigne les activités de construction navale exercées au chantier naval Davie par Industries Davie Inc. (« Industries Davie »), Davie Maritime Inc. (« Davie Maritime ») et les sociétés qu'elles ont remplacées.

À moins d'indication contraire, tous les renseignements figurant dans le présent prospectus, y compris les données historiques sur le nombre d'actions ordinaires, tiennent compte de la réalisation du fractionnement des actions ordinaires dont il est question à la rubrique « Fractionnement d'actions ».

À moins d'indication contraire, tous les renseignements figurant dans le présent prospectus ne tiennent pas compte de l'exercice de l'option pour attributions excédentaires.

RENSEIGNEMENTS SUR LA MONNAIE ET LE TAUX DE CHANGE

Aux fins de communication de l'information financière, la Société prépare ses états financiers en dollars américains conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »). À moins d'indication contraire, toutes les sommes d'argent indiquées dans le présent prospectus sont en dollars américains et le symbole « \$ US » désigne des dollars américains. Le symbole « NOK » désigne des couronnes norvégiennes et le symbole « \$ CA » désigne des dollars canadiens.

Le tableau suivant présente le taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien qui était en vigueur à la fin des périodes indiquées, ainsi que la moyenne des taux de change au cours de ces périodes utilisée pour convertir ces devises en dollars américains dans les états financiers de la Société :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		Exercice terminé le 31 décembre	Exercices terminés les 30 septembre		
	2007	2006	2006	2006	2005	2004
Taux en vigueur à la fin de la période	1,0037 \$	0,8966 \$	0,8581 \$	0,8966 \$	0,8613 \$	0,7912 \$
Taux moyen pour la période	0,9069 \$	0,8832 \$	0,8820 \$	0,8757 \$	0,8179 \$	0,7550 \$

Le 8 février 2008, le taux de change à midi du dollar canadien par rapport au dollar américain affiché par la Banque du Canada était de 1,00 \$ CA pour 1,0009 \$ US.

ADMISSIBILITÉ AUX FINS DE PLACEMENT

De l'avis d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., conseillers juridiques de la Société, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques du preneur ferme, les actions ordinaires et les bons de souscription qui composent les unités offertes dans le cadre du présent prospectus constitueront, à la date d'émission, des placements

admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application pour des fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices, des régimes enregistrés d'épargne-études et des régimes enregistrés d'épargne-invalidité, dans la mesure où, à cette date, les actions ordinaires sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs désignée (y compris la TSX) et, dans le cas des bons de souscription, les bons de souscription sont inscrits à la cote d'une bourse de valeurs désignée ou la Société traite sans lien de dépendance avec chaque personne qui est un rentier, un bénéficiaire, un employé ou un souscripteur aux termes du régime.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans le présent prospectus, y compris ceux qui figurent aux rubriques « Aperçu de l'industrie », « Activités de la Société », « Rapport de gestion » et « Facteurs de risque », constituent des énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont caractérisés par l'emploi des expressions « prévoir », « croire », « être d'avis », « projeter », « estimer », « s'attendre » et d'expressions similaires se rapportant à la Société ou à sa direction. Les énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais indiquent plutôt les attentes actuelles de la Société à l'égard des résultats ou de situations futures. En raison de leur nature, les énoncés prospectifs font l'objet de risques et d'incertitudes connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les situations futurs diffèrent considérablement des attentes actuelles, notamment les risques et incertitudes suivants ainsi que d'autres risques et des questions traités à la rubrique « Facteurs de risque » et à d'autres rubriques du présent prospectus :

- ralentissement de l'économie;
- concurrence;
- sensibilité à l'industrie pétrolière et gazière;
- incertitude à l'égard des bénéfices futurs;
- contrats à prix fixe;
- retards de livraison de vaisseaux;
- dépendance à l'égard des membres de la direction et du personnel;
- garanties de remboursement;
- fonds de roulement;
- imposition de la Société;
- coûts fixes élevés;
- achèvement du programme de dépenses en immobilisations;
- réalisation de financements futurs;
- activités internationales;
- sensibilité aux prix de l'acier;
- bris d'équipement;
- interruptions importantes de la production;
- relations de travail;
- dépendance à l'égard de tierces parties clés;
- nouveaux règlements et modifications des règlements existants;
- réglementation environnementale;
- contamination connue au chantier naval Davie;
- risque de poursuites;
- change;
- bref historique de la Société;
- activités antérieures du chantier naval Davie;
- prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi.

Même si les énoncés prospectifs contenus dans le présent prospectus reposent sur ce que la direction estime être des hypothèses raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels correspondront à ces énoncés prospectifs. Les investisseurs sont priés de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont valides à la date du présent prospectus et la Société et le preneur ferme se dégagent de toute obligation de les mettre à jour ou de les modifier afin de tenir compte de nouveaux renseignements, de nouveaux faits ou de nouvelles situations ou de renseignements, de faits ou de situations ultérieures, sauf si les lois applicables les y obligent.

SOMMAIRE

Le texte qui suit est un sommaire des principales caractéristiques du présent placement et devrait être lu conjointement avec les renseignements plus détaillés et les données et états financiers contenus ailleurs dans le présent prospectus.

LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 12 septembre 2006 sous la dénomination 4370422 Canada Inc. La Société a changé sa dénomination le 31 octobre 2006 pour adopter celle de Davie Québec Inc. et elle l'a changée de nouveau le 18 décembre 2007 pour adopter celle de Chantiers Davie Inc. La Société est la filiale en propriété exclusive de Davie Norvège, société ouverte à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois de la Norvège, et elle en constitue la société d'exploitation. Le siège social de la Société est situé au 22, rue George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5, Canada. Le numéro de téléphone de la Société est 418 837-5841 et son numéro de télécopieur est 418 835-1017.

Aperçu des activités

La Société exploite le chantier naval Davie, la plus grande installation de construction navale au Canada. La Société a l'intention de construire, de convertir et de réparer des navires et des vaisseaux de mer complexes et de pointe destinés à des clients commerciaux et gouvernementaux.

Les principaux produits et services offerts par la Société sont les suivants :

- construction de plateformes de forage en mer, de vaisseaux de mer et de structures de mer complexes;
- construction de navires de guerre et de navires de la garde côtière;
- conversion de vaisseaux, réparation générale de navires et travaux industriels généraux.

Historique du chantier naval Davie

Le chantier naval Davie a été fondé en 1825. Au cours de sa longue histoire, le chantier naval Davie s'est bâti une réputation pour sa capacité à livrer de nouveaux vaisseaux, à livrer des vaisseaux permettant l'érection d'installations dans des sites éloignés et à construire et à livrer des vaisseaux haut de gamme et à la fine pointe de la technologie pouvant servir à un grand nombre d'utilisations.

Le chantier naval Davie s'est toujours consacré à donner à ses clients un service de la plus haute qualité. Que ce soit pour de nouvelles constructions ou pour des réparations rapides et efficaces de navires et la remise en état générale, l'entreprise remplacée a développé l'expertise technique, le personnel qualifié et les installations nécessaires pour construire et entretenir une large gamme de navires maritimes.

En 1996, les éléments d'actif du chantier naval Davie ont été acquis par le groupe Dominion Bridge. Deux années plus tard, le groupe Dominion Bridge a connu des difficultés financières qui l'ont forcé à se mettre à l'abri de ses créanciers ce qui, à son tour, a également obligé Industries Davie à se mettre à l'abri de ses créanciers.

Au mois d'octobre 2001, un syndic de faillite a été nommé et a reçu le mandat des créanciers de maintenir les activités du chantier naval Davie et d'essayer de le vendre à titre d'entreprise en exploitation. En mars 2002, le syndic de faillite et certains anciens membres de la direction d'Industries Davie ont constitué une nouvelle société, Davie Maritime, dont les activités consistaient à louer les éléments d'actif du chantier naval Davie auprès du syndic de faillite afin de poursuivre l'exercice des activités du chantier maritime Davie. Davie Maritime a activement exploité le chantier naval Davie jusqu'en juin 2006.

Au cours des 20 dernières années, environ 100 millions de dollars ont été investis dans les installations de l'entreprise remplacée, essentiellement afin de moderniser l'équipement. Aujourd'hui, le chantier naval Davie compte deux quais en cale sèche d'une dimension s'apparentant à celles des quais en cale sèche des chefs de file parmi les chantiers navals axés sur les bâtiments de mer et deux quais de mise à l'eau permettant la construction simultanée de trois vaisseaux ou de quatre plateformes de forage autoélevatrices, et il peut assurer une capacité de production de plus de 20 000 tonnes d'acier par année, laquelle peut être augmentée par l'impartition de la construction de la coque.

Objectif et stratégie

La Société a pour objectif de devenir le chef de file mondial du secteur en mer de l'industrie de la construction de navires 1) en continuant à investir dans du matériel moderne et une main-d'œuvre qualifiée, 2) en se spécialisant dans la

construction de vaisseaux et de plateformes de forage de grande qualité, 3) en adoptant une gestion par équipes qui participent activement aux activités et 4) en maintenant des liens étroits avec sa clientèle.

L'équipe de direction du Québec est en mesure de promouvoir la Société sur le marché canadien, alors que l'équipe de gestion de la Norvège a accès aux marchés norvégien et internationaux pour la construction de plateformes de forage et de vaisseaux de mer complexes grâce à la division de transport et de la division en mer du secteur de la construction navale en Norvège. La stratégie de la Société est d'utiliser son accès aux marchés internationaux afin de réaliser son objectif.

Carnet de commandes

Depuis février 2007, la Société a conclu cinq contrats pour la construction de trois vaisseaux de construction en mer pour Cecon ASA (« Cecon ») et de deux vaisseaux de locaux d'habitation à usages multiples pour Ocean Hotels I Ltd. et Ocean Hotels II Ltd., chacune étant des filiales d'Ocean Hotel Plc. (collectivement, « Ocean Hotels ») d'une valeur totale de 637,8 millions de dollars. Au moyen de l'exécution de ces contrats, la Société prévoit faire la preuve de son expertise dans la construction de vaisseaux en mer à la fine pointe afin de devenir le chef de file de ce marché. La livraison des vaisseaux est prévue pour 2009 et au début de 2010.

En janvier 2008, la Société a conclu un protocole d'entente avec un client norvégien à l'égard de la construction de quatre vaisseaux d'intervention pour puits d'une valeur estimative totale de plus de 748 millions de dollars canadiens. Le protocole d'entente prendra effet sous réserve de l'obtention par le client d'un financement adéquat pour les vaisseaux.

La Société également a conclu des conventions d'option avec Cecon pour la construction de deux vaisseaux additionnels et avec Ocean Hotels Plc. pour la construction de quatre vaisseaux additionnels, pour une valeur estimative totale de 770 millions de dollars (rajustée). Si les options de Cecon sont exercées d'ici le 15 mars 2008, les vaisseaux sont prévus être livrés au cours du troisième et du quatrième trimestre de 2010. Les deux premières options avec Ocean Hotels Plc. doivent être exercées d'ici le 15 mars 2008, et le reste des options, d'ici juin 2008. Si les options d'Ocean Hotels Plc. sont exercées, les vaisseaux doivent être livrés au cours de la période commençant en juillet 2010 et se terminant en octobre 2011. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Clients et contrats actuels ».

Liens entre les parties intéressées

TECO Management AS (« TECO Management ») fournira des services de gestion et d'autres services à la Société aux termes d'une convention de services modifiée et mise à jour devant être conclue avant la clôture du placement (la « convention de services »). Ces services comprendront la prestation des services de chef de la direction et de chef des finances de la Société, les services d'un chef de la direction intérimaire, des services de soutien informatique, des bureaux, dont des services de secrétariat pour le chef de la direction et le chef des finances de la Société, et des services de soutien dans le cadre des relations avec les investisseurs et du développement stratégique.

M. Tore Enger, administrateur de la Société, contrôle, directement ou indirectement par l'entremise de TECO Group, actionnaire de TECO Management, environ 25 % des actions de Davie Norvège. Se reporter aux rubriques « Liens entre les parties intéressées » et « Principaux actionnaires ».

Davie AS, le plus important actionnaire de Davie Norvège, détient environ 72 % des actions émises et en circulation de Davie Norvège. La Société a conclu des conventions en matière de commission avec Davie AS à l'égard de services de courtage fournis pour obtenir les contrats de construction de vaisseaux et les contrats d'options conclus entre la Société, Cecon et Ocean Hotels. Se reporter aux rubriques « Liens entre les parties intéressées — Conventions en matière de commission » et « Activités de la Société — Clients et contrats actuels ».

Dans le cadre des contrats de construction conclus avec Ocean Hotels et Cecon, Davie AS a fourni à la Société cinq garanties de remboursement limitées, lesquelles garantissent les obligations de remboursement de la Société envers Cecon et Ocean Hotels en cas de résiliation des contrats par Ocean Hotels ou Cecon. Se reporter à la rubrique « Liens entre les parties intéressées — Garanties de remboursement ».

Davie AS détient 7,56 % des actions émises et en circulation de Cecon et 11,7 % des actions émises et en circulation d'Ocean Hotels Plc., deux des clients les plus importants de la Société. De plus, la Société détient 12,53 % des actions émises et en circulation d'Ocean Hotels Plc. Se reporter aux rubriques « Liens entre les parties intéressées — Investissements de Davie AS dans Cecon et dans Ocean Hotels Plc. » et « Liens entre les parties intéressées — Investissement dans Ocean Hotels Plc. par la Société ».

LE PLACEMENT

Prix d'offre :	1,35 \$ CA par unité.
Taille du placement :	41 512 500 \$ CA représentant 30 750 000 unités (ou 47 739 375 \$ CA représentant 35 362 500 unités si l'option pour attributions excédentaires est intégralement exercée).
Unités :	Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, et chaque bon de souscription entier permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 2,00 \$ jusqu'à la date d'expiration des bons de souscription. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
Bons de souscription :	Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 2,00 \$ CA d'ici la date d'expiration des bons de souscription.
Nombre de titres en circulation au 11 février 2008 :	89 600 000 actions ordinaires, compte tenu de la réalisation du fractionnement d'actions dont il est question à la rubrique « Fractionnement d'actions » et avant la prise en compte du placement. Au moment de la conclusion du placement, il y aura 120 350 000 actions ordinaires et 15 375 000 bons de souscription en circulation.
Rémunération du preneur ferme :	La convention de prise ferme prévoira que la Société versera au preneur ferme une commission au comptant correspondant à 5 % du prix brut global tiré du placement et de l'option pour attributions excédentaires, tel que ce terme est défini ci-après (si elle est exercée). Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
Option pour attributions excédentaires :	La Société a octroyé au preneur ferme une option pour attributions excédentaires pouvant être exercée, en totalité ou en partie, au cours d'une période de 30 jours à compter de la clôture du placement et permettant de souscrire i) un nombre d'actions ordinaires correspondant à 15 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement et ii) un nombre de bons de souscription correspondant à 7,5 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement, dans la mesure où le nombre de bons de souscription que peut souscrire le preneur ferme à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires ne dépasse pas la moitié du nombre total d'actions ordinaires que le preneur ferme a achetées sur un marché secondaire en vue de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et le nombre d'actions ordinaires acquises à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires en vue de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et de stabiliser le marché. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».
Emploi du produit :	Le produit net estimatif tiré du placement revenant à la Société correspondra à environ 36 936 875 \$ CA (ou à 42 852 406,25 \$ CA si l'option pour attributions excédentaires est exercée intégralement), déduction faite de la rémunération que la Société doit verser au preneur ferme et des frais prévus du placement. À l'heure actuelle, la Société a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement au remboursement indirect du prêt obligataire en réduisant son capital déclaré d'un montant correspondant à 21 millions de dollars (21 018 900 \$ CA), au paiement d'un montant maximal de 9 millions de dollars canadiens pour le programme de dépenses en immobilisations, et d'utiliser le reste aux fins du fonds de roulement. Se reporter aux rubriques « Emploi du produit », « Activités de la Société —

Convention de services :	Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi » et « Activités de la Société — Programme de dépenses en immobilisations ». TECO Management fournira des services de gestion et d'autres services à la Société aux termes de la convention de services devant être conclue avant la clôture du placement. Les services comprendront notamment la prestation des services d'un chef des finances et d'un prochain chef de la direction de la Société, les services d'un chef de la direction intérimaire, des services de soutien informatique, des bureaux, dont des services de secrétariat pour le chef de la direction et le chef des finances de la Société, et des services de soutien dans le cadre des relations avec les investisseurs et du développement stratégique. Se reporter à la rubrique « Dirigeants — Convention de services ».
Facteurs de risque :	Un placement dans les unités est spéculatif et assujetti à un certain nombre de risques que les souscripteurs éventuels devraient soupeser soigneusement. Les risques liés à la Société et à ses activités comprennent le ralentissement de l'économie, la concurrence, la sensibilité à l'industrie pétrolière et gazière, l'incertitude à l'égard des bénéfices futurs, les contrats à prix fixe, les retards de livraison de vaisseaux, la dépendance à l'égard des membres de la direction et du personnel, les garanties de remboursement, le fonds de roulement, l'imposition de la Société, les coûts fixes élevés, l'achèvement du programme de dépenses en immobilisations, la réalisation de financements futurs, les activités internationales, la sensibilité aux prix de l'acier, les bris d'équipement, les interruptions importantes de la production, les relations de travail, la dépendance à l'égard de tierces parties clés, les nouveaux règlements et modifications des règlements existants, la réglementation environnementale, la contamination connue au chantier naval Davie, le risque de poursuites, le change, le bref historique de la Société, le prêt obligataire, la garantie d'IQ et la garantie d'emploi, les garanties de remboursement et d'autres risques. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».
Politique en matière de dividende :	La Société a actuellement l'intention de conserver les bénéfices futurs afin de financer l'expansion et la croissance de son entreprise et ne prévoit pas verser de dividendes en espèces dans un avenir prévisible. La décision de verser des dividendes dans le futur sera prise au gré du conseil d'administration de la Société (le « conseil ») et sera tributaire des résultats d'exploitation de la Société, de ses besoins en capitaux et d'autres facteurs pertinents.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières présentées ci-dessous i) pour la Société, aux 30 septembre 2007 et 2006 et pour les neuf mois terminés à ces dates et au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date, ii) pour Davie Maritime, aux 30 septembre 2006, 2005 et 2004 et pour les exercices terminés à ces dates et iii) l'information financière pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 ont été tirés des états financiers qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

La Société a été constituée le 12 septembre 2006 et son exercice s'est terminé le 31 décembre 2006. Bien que la Société ait été constituée le 12 septembre 2006, elle n'a pas mené d'activités d'exploitation importantes jusqu'au 13 octobre 2006 lorsqu'elle a acquis la quasi-totalité des actifs de l'entreprise remplacée qui était en faillite. Au cours des exercices précédant l'acquisition, le syndic de faillite exploitait le chantier naval Davie par l'entremise de la succession de la faillite et, plus récemment, par l'entremise d'une société nouvellement constituée, Davie Maritime Inc. (« Davie Maritime »). La fin de l'exercice de Davie Maritime était le 30 septembre. Ainsi, les états financiers annuels vérifiés fournis dans le cadre du présent placement tiennent compte de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de Davie Maritime du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2006 et de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société du 26 mars 2006 au 31 décembre 2006.

Les acheteurs éventuels devraient lire les informations suivantes avec ces états financiers et les notes y afférentes et avec le « Rapport de gestion » qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

Information financière	La Société				Davie Maritime		
	30 septembre ^{1,2}		Pro forma ³	Exercice terminé le 31 déc.	Exercices terminés les 30 septembre		
	2007	2006			2006	2005	2004
	(non vérifié) \$	(non vérifié) \$	(non vérifié) \$	\$	\$ CA	\$ CA	\$ CA
Chiffres d'affaires	36 770 000	0	1 532 000	0	3 246 869	10 246 081	38 249 107
Coût des ventes	36 624 000	0	814 000	0	1 838 864	6 422 798	36 538 801
Marge brute	146 000	0	718 000	0	1 408 005	3 823 283	1 710 306
Autres produits	0	0	0	0	6 970	38 807	133 840
Gains sur dérivés	6 546 000	0	0	0	0	0	0
<i>Charges :</i>							
Coûts directs							
Frais d'administration	9 699 000	0	4 510 000	1 488 000	3 981 735	6 816 584	2 016 617
Honoraires professionnels	0	0	0	0	55 252	276 150	431 016
Amortissement	933 000	0	1 371 000	301 000	29 951	23 435	15 765
Change	817 000	0	51 000	51 000	32 402	66 442	1 622
Frais financiers	(325 000)	0	4 000	19 000	11 455	322 155	1 353 237
Dépréciation des immobilisations corporelles	0	0	65 000	0	73 604	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0	0	0	1 866	37 500
Bénéfice net (perte nette)	(4 432 000)	0	(5 283 000)	(1 859 000)	(2 769 424)	(3 644 542)	(2 011 611)
Résultat de base et dilué par action	(0,16)	0	(0,26)	(0,09)			
Actions en circulation à la fin de la période	28 420 000	0	20 670 000	20 670 000	100	100	
Options en cours à la fin de la période	0	0		0	0	0	
Total de l'actif	116 873 000			25 017 000	245 385	1 420 848	
Total de l'encours de la dette	1 467 000			1 179 000			
Capitaux propres	(18 711 000)			23 143 000	(23 314 619)	(20 545 195)	

Notes:

- 1) Les données financières présentées pour la période terminée en septembre 2006 présentent les activités d'exploitation de la Société avant l'acquisition du chantier naval Davie.
- 2) La période terminée en septembre 2007 représente une période de neuf mois, tandis que la période terminée en septembre 2006 représente la période de deux semaines qui a suivi la création de la société.
- 3) La colonne Pro forma 2006 représente les données financières d'après l'hypothèse selon laquelle l'acquisition de l'entreprise remplacée a eu lieu le 1^{er} janvier 2006.

LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 12 septembre 2006 sous la dénomination 4370422 Canada Inc. La Société a changé sa dénomination le 31 octobre 2006 pour adopter celle de Davie Québec Inc. et elle l'a changée de nouveau le 18 décembre 2007 pour adopter celle de Chantiers Davie Inc. La Société est la filiale en propriété exclusive de Davie Norvège, société ouverte à responsabilité limitée de la Norvège constituée sous le régime des lois de la Norvège, et elle en constitue la société d'exploitation. Le siège social de la Société est situé au 22, rue George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5, Canada. Le numéro de téléphone de la Société est 418 837-5841 et son numéro de télécopieur est 418 835-1017.

La Société est propriétaire du chantier naval Davie, la plus grande installation de construction de navires au Canada. La Société a l'intention de construire, de convertir et de réparer des navires de pointe et des vaisseaux en mer complexes pour des clients commerciaux et gouvernementaux. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société ».

La Société est propriétaire d'environ 12,5 % des actions d'Ocean Hotels Plc., société ouverte à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois de la République de Chypre. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Carnet de commandes ».

En octobre 2006, Davie Norvège a réalisé deux placements privés d'environ 31 millions de couronnes norvégiennes (environ 4,681 millions de dollars canadiens) à un prix de 6,92 NOK (environ 1,18 \$ CA) par action et 53 millions de couronnes norvégiennes (environ 7,933 millions de dollars canadiens) à un prix de 11,75 NOK (environ 1,99 \$ CA) par action, respectivement, et a réuni une somme de 90 millions de couronnes norvégiennes (environ 13,401 millions de dollars canadiens) dans le cadre d'une émission obligataire. Davie Norvège a affecté le produit tiré des placements privés et de l'émission obligataire à la souscription d'actions de la Société. À son tour, la Société a affecté le produit tiré de cette souscription à l'achat de la quasi-totalité des éléments d'actif d'Industries Davie en octobre 2006.

APERÇU DE L'INDUSTRIE

Généralités

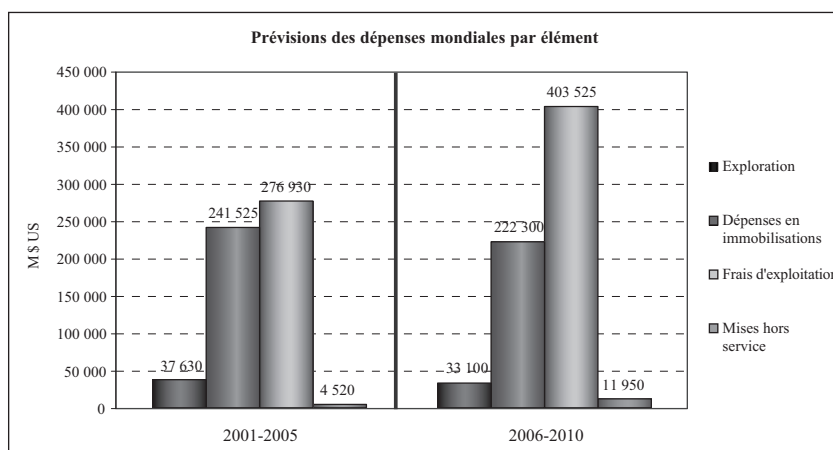
L'industrie de la construction navale et l'industrie navale industrielle offrent des produits destinés à des marchés diversifiés. Elles comprennent des sociétés disposant de capacités spécialisées dans la fabrication et la réparation de navires, la construction de plateformes pétrolières et gazières et la fourniture de matériel, de technologie et de services connexes. La Société exploite le plus vaste chantier naval du Canada, pouvant construire des vaisseaux et des plateformes de forage complexes, notamment des plateformes de forage en mer, des vaisseaux en mer et d'autres structures en mer. Par conséquent, les activités de la Société sont particulièrement sensibles à la demande en matière de construction de bateaux et de construction et de services en mer dans le cadre des travaux d'exploration, de mise en valeur et de production de l'industrie pétrolière et gazière en mer.

Le marché du pétrole et du gaz naturel en mer

Le marché du pétrole et du gaz naturel en mer a affiché une solide croissance de 1995 à 1997, par suite de la robustesse de l'économie mondiale et de l'augmentation de la demande à l'égard du pétrole qui en a résulté. Le marché a faibli entre 1998 et 2000 par suite de la crise économique asiatique et de l'effondrement des prix du pétrole en 1998 et en 1999. Après une période d'augmentation des prix de l'énergie, le marché a connu une reprise de courte durée en 2001; toutefois, le ralentissement de l'économie mondiale a provoqué une diminution du taux d'investissement dans de nouveaux gisements pétrolifères et gazéifères. Par ailleurs, le marché des services et des modifications en mer n'a pas été touché aussi gravement par la diminution des investissements dans l'industrie en général par suite du maintien des mises à niveau et d'un soutien à la production.

Les dépenses dans l'industrie pétrolière et gazière en mer ont augmenté substantiellement en 2004 et en 2005, principalement par suite d'une hausse des prix du pétrole durant cette période. Selon le rapport *Spends and Trends 2006* (« S&T2006 ») de Scottish Enterprise, les dépenses en mer globales ont augmenté de 14,5 % pour s'établir à 126,12 milliards de dollars en 2004 et de 5,7 % supplémentaires en 2005, atteignant 133,25 milliards de dollars. S&T2006 projette que les dépenses moyennes globales en mer atteindront en moyenne quelque 134 milliards de dollars par année au cours de la période 2006-2010, ce qui équivaut à des dépenses globales de 671 milliards de dollars. Cela représenterait une augmentation de 20 % par rapport à la période 2001-2005.

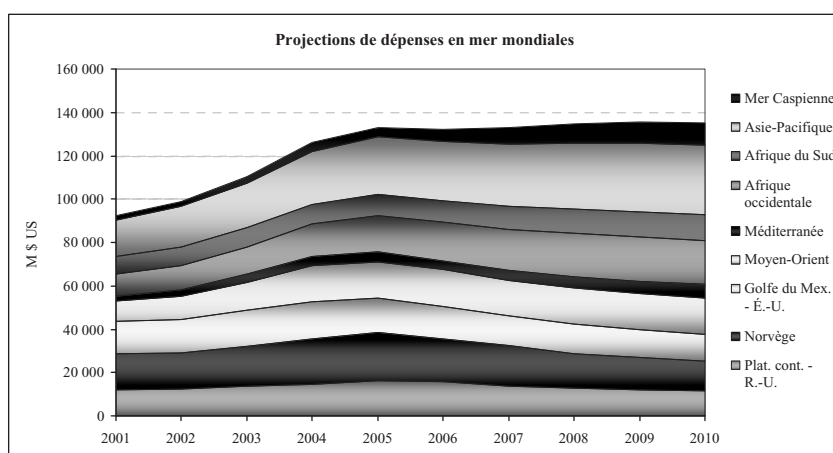
Dépenses en capital en mer mondiales, 2001-2005 par rapport à 2006-2010



Source : Scottish Enterprise, *Spends & Trends 2006*

Même si on prévoit que les dépenses se stabiliseront au cours de la période 2006-2010, Scottish Enterprise prévoit un déplacement géographique important des dépenses en mer. Les dépenses dans les marchés bien développés, par exemple le plateau continental du Royaume-Uni, la Norvège et la partie du golfe du Mexique qui est sous le contrôle des États-Unis, devraient diminuer au cours des prochaines années. Toutefois, les dépenses en mer au Moyen-Orient, en Afrique occidentale et dans la région Asie-Pacifique devraient augmenter substantiellement au cours de la période de projection 2006-2010.

Projections de dépenses en mer mondiales, par région



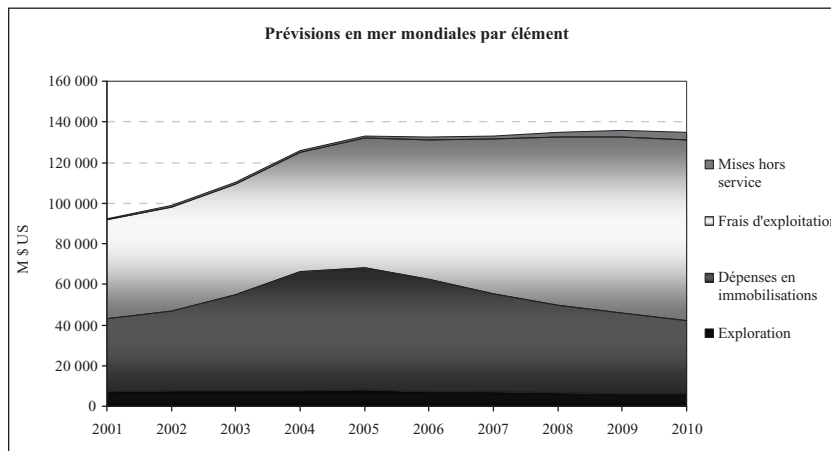
Source : Scottish Enterprise, *Spends & Trends 2006*

Le rapport S&T2006 ventile les dépenses en mer globales pour la période de prévisions 2006-2010 comme suit : une tranche de 404 milliards de dollars (ou 60 %) est affectée aux dépenses d'exploitation, une tranche de 222 milliards de dollars (33 %), aux dépenses en immobilisations, une tranche de 33 milliards de dollars (5 %), à l'exploration et une tranche de 12 milliards de dollars (2 %), à la mise hors service.

Selon les prévisions, les dépenses d'exploitation, lesquelles entretiennent des liens très étroits avec la production pétrolière et gazière en mer, devraient connaître une hausse de 46 % en 2006-2010, comparativement à la période quinquennale précédente (2001-2005). On prévoit que les dépenses en immobilisations diminueront de 8 % au cours de la période de prévisions, ce qui est principalement attribuable au niveau élevé des dépenses entre 2003 et 2005. Même si, selon les prévisions, les activités de mises hors service devraient augmenter considérablement jusqu'à 2010, elles ne représenteront tout de même qu'une petite partie de l'ensemble des dépenses en mer.

Pour ce qui est de la production pétrolière en mer, le rapport S&T2006 prévoit une augmentation de plus de 36 %, soit de 24,2 millions de bepj en 2005 à 32,9 millions de bepj en 2010. Selon les prévisions, la production gazière en mer augmentera de plus de 66 %, passant de 740 milliards de mètres cubes (Gm³) en 2005 à 1 231 Gm³ en 2010.

Prévisions des dépenses en mer mondiales, par élément



Source : Scottish Enterprise, *Spends & Trends 2006*

Aperçu du marché en eaux profondes

L'industrie pétrolière et gazière en eaux profondes devrait continuer à croître rapidement au cours des prochaines années. Selon Douglas-Westwood Ltd., analyste de l'industrie de l'énergie, le secteur des activités en eaux profondes devrait croître de 30 % au cours de la période 2008-2012 comparativement à la période quinquennale précédente. En outre, les analystes prédisent que d'ici 2012, près de 25 milliards de dollars américains seront consacrés annuellement à des dépenses en immobilisations pétrolières et gazières en eaux profondes.

À l'heure actuelle, la production pétrolière en eaux profondes compte pour près de 15 % de la production en mer globale. Toutefois, Douglas-Westwood Ltd. prévoit que ce chiffre augmentera, pour s'établir à environ 20 % d'ici 2011. L'Afrique devrait être la région qui connaîtra le plus fort développement en eaux profondes au cours des cinq prochaines années, comptant pour près de 40 % de l'ensemble des dépenses en eaux profondes mondiales. L'Afrique occidentale s'est imposée comme une région importante sur le plan des activités en eaux profondes et accueille plusieurs projets très rentables, notamment Girassol, Xikomba et Kizomba au large des côtes de l'Angola.

Selon Douglas-Westwood Ltd., la région de l'Amérique du Sud, dominée par le Brésil, devrait représenter près de 20 % des dépenses mondiales en eaux profondes au cours de la période de prévisions 2008-2012. Entre-temps, la région de l'Amérique du Nord, principalement la partie du golfe du Mexique qui est sous le contrôle des États-Unis, devrait, selon les prévisions, représenter plus de 25 % des dépenses. Bien que 85 % des dépenses totales doivent être consacrées, selon les prévisions, à l'Afrique, au Brésil et à la partie du golfe du Mexique qui est sous le contrôle des États-Unis, l'Asie est en train de devenir une région importante pour les activités en eaux profondes.

Produits et services liés aux installations en mer

Le marché des services pour navires et services liés en mer est principalement mû par les investissements effectués dans l'exploration, l'extraction, la mise en valeur et la production de pétrole et de gaz en mer. Les investissements pétroliers et gaziers en mer dépendent de nombreux facteurs, notamment des flux de trésorerie et des revenus des sociétés pétrolières et des gazières, des surfaces disponibles pour l'exploration et la mise en valeur pétrolière et gazière et des prix actuels et prévus du pétrole et du gaz. Ces facteurs sont à leur tour touchés par divers facteurs politiques et économiques tels que les niveaux de production mondiaux, les prix des sources d'énergie concurrentielles, les politiques gouvernementales et l'instabilité politique des régions productrices de pétrole.

L'exploration à l'égard de réserves pétrolifères et gazifères en mer s'effectue principalement au moyen d'activités sismiques et de forages menés à partir d'installations en mer, notamment de plateformes de forage autoélévatrices, d'engins de forage flottants et de vaisseaux de soutien. Des travaux de génie et de construction de vaisseaux en mer sont nécessaires i) aux stades de mise en valeur et d'extraction, pour la conception et la construction de toutes les installations

nécessaires à l'exploitation de réserves pétrolifères et gazéifères en mer, ii) au stade de la production, pour le soutien à la construction en vue de la modification, de l'entretien et de la mise à niveau des installations en mer et iii) durant la phase de mise hors service.

Le marché des locaux d'habitation en mer

L'exploration et la mise en valeur de réserves pétrolifères et gazéifères en mer crée un marché à pour les locaux d'habitation en mer. Le marché des locaux d'habitation en mer est en expansion dans le monde entier, à mesure que s'effectuent l'installation de nouvelles plateformes de production pétrolières et gazières en mer, le raccordement des gisements satellites aux infrastructures existantes, la réparation et l'entretien des plateformes existantes et la mise hors service d'anciennes plateformes. Les techniques de mise en valeur des gisements pétrolifères et gazéifères se modifient parallèlement à la technologie : on a de plus en plus recours à des unités flottantes de production, stockage et déchargement (« FPSO ») et à d'autres installations de production flottantes, et les raccordements en mer constituent une tendance à la hausse. Par conséquent, des locaux d'habitation en mer sont désormais nécessaires et utilisés dans la mer du Nord, en Afrique occidentale, dans la partie extrême-orientale de la Russie, dans le Golfe du Mexique (États-Unis et Mexique), en Australie et au Brésil.

La sécurité est devenue une priorité pour les sociétés pétrolières, en particulier depuis que les normes de la mer du Nord sont appliquées partout au monde. Selon Floatel International, société qui est propriétaire et exploitant de vaisseaux de soutien pour les locaux d'habitation et la construction, l'âge moyen des locaux d'habitation en mer actuels est de 25 années et, en outre, il arrive souvent que ceux-ci ne répondent pas aux normes actuelles, situation qui, combinée à la pénurie actuelle d'unités, a créé une demande de FPSO à caractéristiques améliorées.

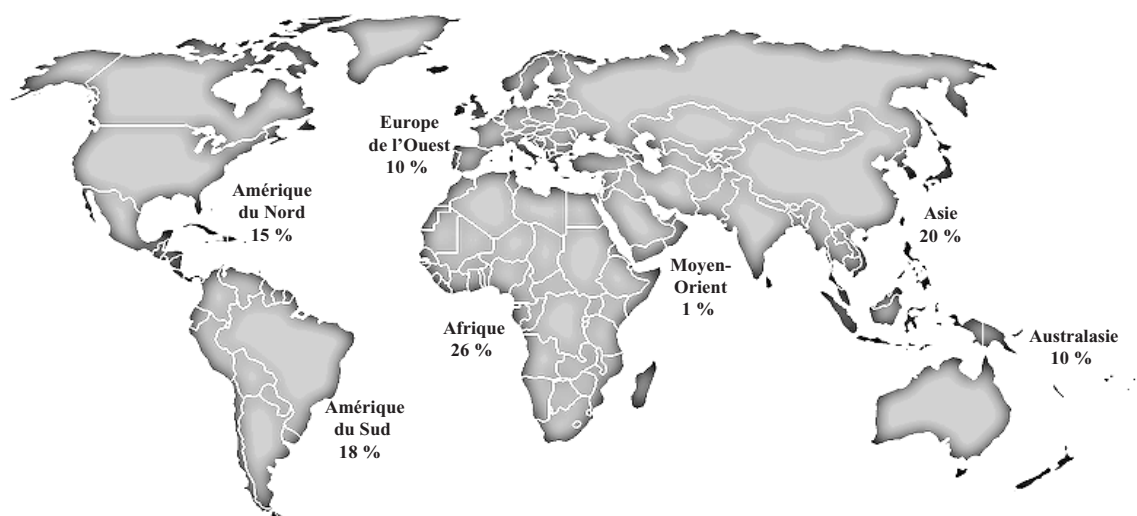
Le marché SPF

Le marché à l'égard des systèmes de production flottants (« SPF ») devrait connaître une croissance continue au cours des prochaines années. Selon Douglas-Westwood Ltd., 81 unités SPF ont été installées à l'échelle mondiale depuis 2002, et selon les prévisions de la firme, 121 unités supplémentaires seront installées entre 2007 et 2011, l'Afrique et l'Amérique du Sud comptant pour le plus grand nombre de ces installations. Bien que la diversité de la flotte de SPF soit appelée à augmenter, les vaisseaux FPSO représenteront la majorité des nouvelles installations, avec 91 installations prévues sur la période 2007-2011.

Les dépenses en immobilisations totales nécessaires pour achever le carnet de commandes d'unités SPF prévues sont estimées à 38 milliards de dollars. Selon les prévisions de Douglas-Westwood Ltd., les dépenses annuelles dans le secteur des SPF augmenteront, passant de montants estimatifs de 6,4 milliards de dollars en 2007 à 9,8 milliards de dollars en 2011. L'Afrique représentera la plus grande partie des dépenses en SPF mondiales, avec des prévisions de 9,6 milliards de dollars au cours de la période 2007-2011, suivie de l'Amérique du Sud, en raison d'importants projets dans les eaux profondes au large du Brésil, avec 9 milliards de dollars au cours de la période. Les installations en mer devraient connaître une forte croissance en Asie, les installations SPF atteignant 6,3 milliards de dollars, comparativement à 2,8 milliards de dollars, au cours de la période quinquennale précédente de 2002-2006.

Le passage continu aux activités en eaux profondes est un des facteurs ayant le plus contribué à l'augmentation des dépenses du secteur des SPF. Douglas-Westwood Ltd. prévoit qu'environ 70 % des dépenses mondiales s'effectueront à l'égard d'unités flottantes ancrées par 500 mètres de profondeur ou plus.

Part régionale des installations de systèmes de production flottants recensées, 2007-2011



Source : Douglas-Westwood Ltd.

Marché mondial de la construction sous-marine

L'industrie pétrolière et gazière achève des puits sous-marins depuis 1960, début des activités de construction sous-marines dans la mer du Nord. L'achèvement de puits sous-marins permet aux exploitants de raccorder des gisements pétrolifères et gazifères plus petits (satellites) à des infrastructures plus importantes situées à proximité.

Le marché sous-marin est servi par divers types de vaisseaux en mer, notamment des navires, des barges (barges pour l'installation de canalisations et de derricks), des grues, d'autres vaisseaux de transport lourd, des vaisseaux de construction standard, des vaisseaux poseurs de canalisations, des véhicules téléguidés (« VTG »), des vaisseaux d'inspection, d'entretien et de réparation (« IER »), ainsi que des bâtiments hydrographiques et des bâtiments de soutien à la plongée (« BSOP »). Historiquement, les types de vaisseaux décrits ci-après ont été construits dans des chantiers navals de Norvège dont des armateurs norvégiens étaient propriétaires et exploitants.

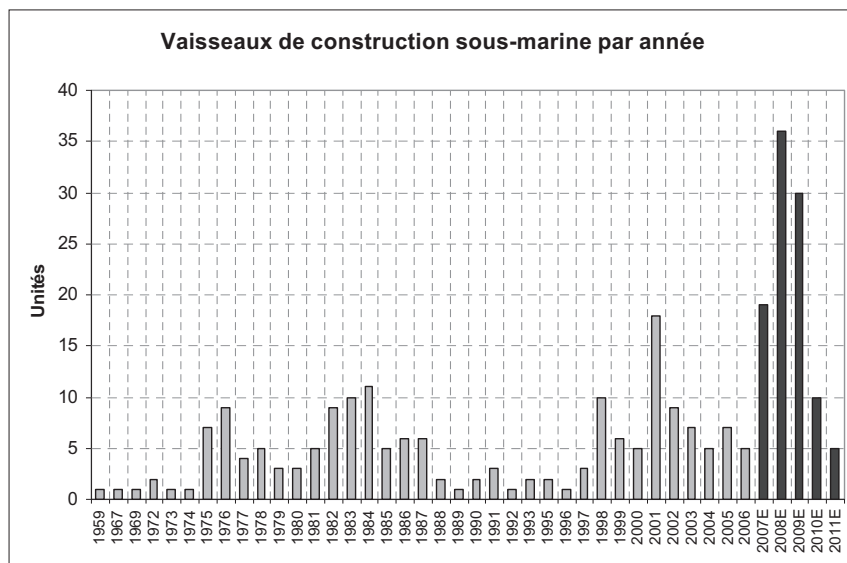
La majorité des vaisseaux du secteur de la construction en mer sont des vaisseaux à usages multiples ou ayant des capacités dans plusieurs des catégories décrites ci-après. Ces vaisseaux participent à une large gamme de travaux sous-marins, par exemple l'inspection des pipelines, les travaux d'intervention généraux par VTG et les travaux d'inspection, d'entretien et de réparation. Aujourd'hui, les vaisseaux sont habituellement construits de façon à avoir des capacités de positionnement dynamique.

- *Les vaisseaux de construction* servent entre autres à l'installation sous-marine des établissements de production, de pipelines et d'installations d'amarrage pour unités FPSO. Ces vaisseaux sont généralement équipés de moteurs puissants, d'un vaste pont, de grues compensées installées sur le pont et pouvant soulever jusqu'à 400 tonnes métriques, d'une grue à bâti en A et de carrousels de produits situés sous le pont servant à la mise en place de canalisations flexibles et de câbles. Les vaisseaux de construction sont généralement munis d'un ou de deux VTG de grandes dimensions et actionnés par une équipe.
- *Les vaisseaux poseurs de canalisations* sont conçus pour poser des pipelines, des canalisations flexibles, des conduites d'écoulement, des câbles ombilicaux et des câbles dans les eaux de toutes profondeurs. Ces vaisseaux sont généralement équipés de canalisations flexibles et de carrousels pour câbles ombilicaux, de tuyaux linéaires ainsi que de tendeurs de câbles ombilicaux, de grues et de VTG de grandes dimensions et actionnés par une équipe.
- *Les VTG* sont des vaisseaux en mer munis de cinq à six VTG de grandes dimensions et actionnés par une équipe pouvant fonctionner à des profondeurs allant jusqu'à 3 000 mètres et entreprendre des travaux de construction et d'intervention, de soutien des plateformes de forage et des travaux hydrographiques avec retour vidéo en direct au navire de surface. Ces vaisseaux participent également à des activités de soutien à la construction et d'installation avec des navires de construction et d'installation de canalisations plus grands.

- *Les BSOP* apportent un soutien lors de travaux de construction sous-marins et sont équipés d'appareils de plongée à saturation pour les plongeurs. Les BSOP plus récents sont également souvent munis de VTG actionnés par une équipe et de VTG d'observation, de grues de taille moyenne et d'une aire de manœuvre d'hélicoptères.
- *Les vaisseaux d'IER* servent aux activités d'installation sous-marine, notamment aux installations de production et aux pipelines sous-marins. Les vaisseaux IER sont généralement munis de VTG d'observation et d'inspection munis de sonars et d'appareils d'inspection vidéo.
- *Les vaisseaux hydrographiques* servent à établir la cartographie du fond marin, avant l'installation d'équipement sous-marin tel que des pipelines, ou à la détection de changements du fond marin au cours des années suivant l'installation de matériel sous-marin. Les navires hydrographiques sont équipés de VTG hydrographiques et habituellement de plusieurs caméras qui transmettent des signaux vidéo couleur en direct à haute résolution depuis les pipelines sous-marins jusqu'au navire et au système de navigation afin d'assurer un positionnement très exact et reproductible du véhicule.

L'industrie pétrolière et gazière sous-marine devrait connaître une forte croissance par suite de la réduction des réserves pétrolifères et gazéifères, une croissance de la production faible et plusieurs années de sous-investissement. Les principaux éléments ajoutant de la valeur au marché sous-marin comprennent des prix du pétrole et du gaz soutenus, des activités de mise en valeur et de forage dans des eaux profondes et de moyenne profondeur; les raccordements sous-marins aux installations existantes; une hausse de l'activité d'entretien sur les gisements pétrolifères et gazéifères en mer plus âgés; de nouvelles solutions de mise en valeur des gisements et le raccordement des puits sous-marins à des installations de production sur la terre ferme.

Livraisons de vaisseaux de construction sous-marine par année, 1959-2011



Source : ODS-Petrodata.

Flotte de vaisseaux d'approvisionnement en mer ayant plus de 20 ans

	Navires en exploitation	Navires commandés	Flotte de plus de 20 ans	Flotte nette commandée
AHTS	896	329	477	-148
PSV	883	233	398	-165
Total	1 779	562	875	-313

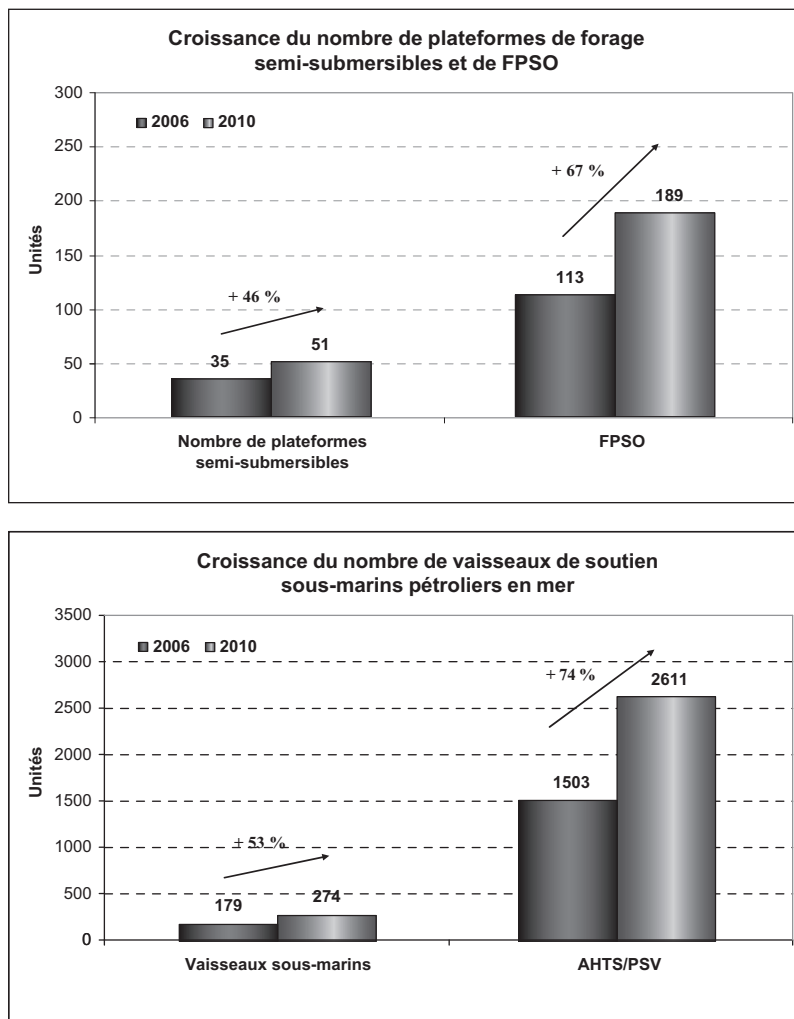
Source : R.S. Platou Offshore A.S.

Un rapport rédigé à la demande de Scottish Enterprise indique que les revenus mondiaux du marché pétrolier et gazier sous-marin devraient passer de 29 milliards de dollars en 2006 à 41 milliards de livres sterling d'ici 2011. On prévoit que l'Afrique deviendra le plus grand marché sous-marin, et qu'il passera de 6 milliards de dollars en 2006 à 12 milliards de dollars en 2011. L'Asie et l'Amérique du Sud sont également appelées, selon les prévisions, à connaître une croissance importante.

Le principal indicateur de la demande sous-marine est le nombre de puits sous-marins forés. Selon le rapport rédigé à la demande de Scottish Enterprise, les activités de forage et d'achèvement devraient augmenter de 45 %, passant de 8,1 milliards de livres sterling en 2007 à 14,4 milliards de livres sterling en 2011. Entre-temps, les installations de puits sous-marins ont augmenté, passant d'environ 200 en 2004 à 300 unités en 2006, et 500 nouvelles installations sont prévues d'ici 2011.

Selon ODS-Petrodata, le nombre de plateformes de forage semi-submersibles devrait augmenter de 46 % pour atteindre 51 plateformes en 2010. Pendant ce temps, la flotte de FPSO devrait croître de 67 %, pour atteindre 189 unités en 2010. En bout de ligne, la forte demande pour des plateformes de forage semi-submersibles et des vaisseaux FPSO augure bien pour l'industrie de la construction sous-marine et crée une demande à l'égard de vaisseaux ravitailleurs-remorqueurs-manipulateurs d'ancre (« AHTS »), de vaisseaux d'approvisionnement des plateformes (« PSV ») et de vaisseaux de construction sous-marine et de soutien, par exemple les véhicules téléguidés « VTG ») et les vaisseaux de soutien à la plongée.

Offre et demande de vaisseaux sous-marins en mer, 2006-2010



Source : ODS-Petrodata

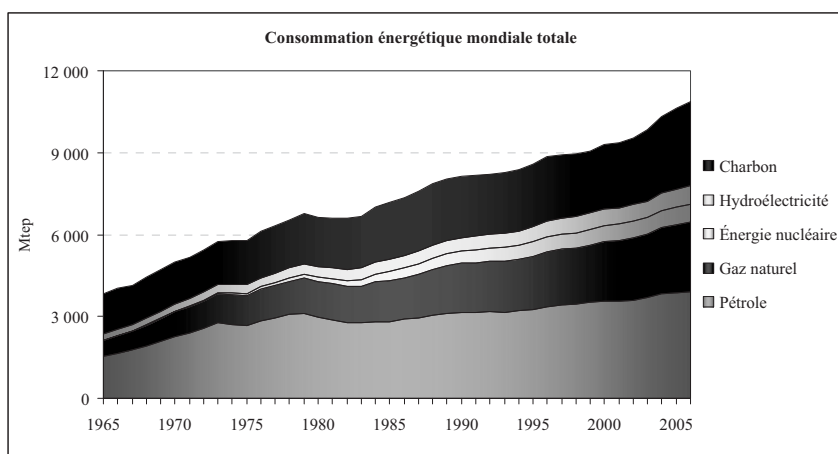
Tendances historiques de l'offre et de la demande énergétique mondiale

L'investissement dans le pétrole et le gaz en mer, moteur principal du marché des vaisseaux et des services connexes en mer, sont tributaires de facteurs qui ont une incidence sur le cours réel ou le prévu du pétrole et du gaz, notamment les prévisions concernant la consommation énergétique mondiale, les prévisions concernant la croissance du secteur du pétrole et du gaz en tant que pourcentage de la croissance globale de la consommation énergétique et le ratio de la demande par rapport aux réserves. BP publie son rapport annuel intitulé *Statistical Review of World Energy* afin qu'il serve de ressource faisant autorité pour l'analyse des faits nouveaux survenant sur le marché énergétique mondial.

Faits nouveaux survenant dans le domaine énergétique mondial

Selon le document intitulé *Statistical Review of World Energy 2007* de BP (« BP2007 »), la consommation mondiale d'énergie primaire a augmenté de 2,4 % en 2006, comparativement à 3,2 % en 2005, et se situe légèrement au-dessus de la moyenne historique sur 10 ans. La croissance de la consommation a ralenti pour toutes les sources de carburants à l'exception de l'énergie nucléaire. La région de l'Asie-Pacifique a enregistré la croissance la plus rapide, augmentant de 4,9 % par rapport aux niveaux de 2005, alors que la croissance nord-américaine a diminué de 0,5 %. La consommation énergétique chinoise, qui a augmenté de 8,4 % en 2006, continue à représenter la plus grande partie de la croissance de la consommation énergétique mondiale.

Consommation énergétique mondiale totale

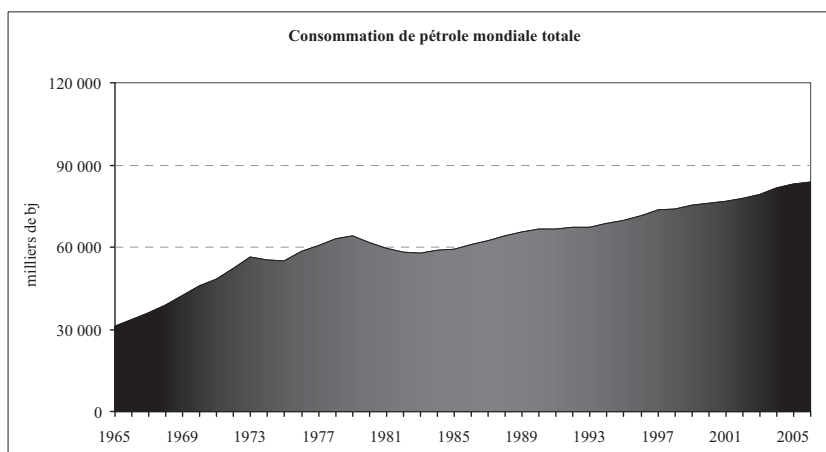


Source : Rapport *Statistical Review of World Energy 2007* de BP

Marché du pétrole

Le BP2007 indique que la consommation mondiale de pétrole a crû de 0,7 % en 2006, ou de 650 000 barils par jour (« bj »), pour s'établir à 83,7 millions de bj. La croissance de la consommation en 2006 a été la plus faible depuis 2001 et a atteint la moitié de la moyenne historique sur 10 ans. Ce fait est attribuable en partie aux prix du pétrole qui s'établissaient à près de 20 % au-dessus de la moyenne de 2005. La croissance de la consommation est restée forte en Chine, s'établissant à 6,7 %, ainsi qu'au Moyen-Orient et dans l'ancienne Union soviétique. La croissance de la consommation pour la région des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »), toutefois, a baissé de 400 000 bj, ce qui représente la plus importante diminution sur un an depuis 1983.

Consommation de pétrole mondiale totale

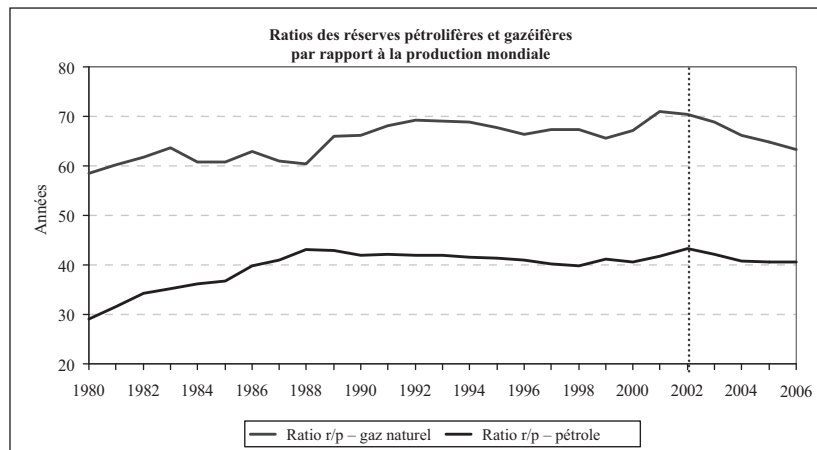


Source : Rapport *Statistical Review of World Energy 2007* de BP

Réserves pétrolifères et gazéifères mondiales

Selon le BP2007, la demande mondiale en pétrole et en gaz a augmenté de 25 % et de 44 %, respectivement, depuis 1990. Entre-temps, les réserves pétrolifères et gazéifères mondiales ont plafonné, entraînant depuis 2002 une diminution annuelle du ratio des réserves pétrolifères par rapport à la production (« ratio r/p »), qui s'est établi à 40,5 années en 2006. On observe la même tendance en ce qui a trait au gaz naturel, dont le ratio r/p de 63,3 années en 2006 se compare à un niveau record de 70,9 années en 2001.

Ratios des réserves pétrolifères et gazéifères par rapport à la production mondiale



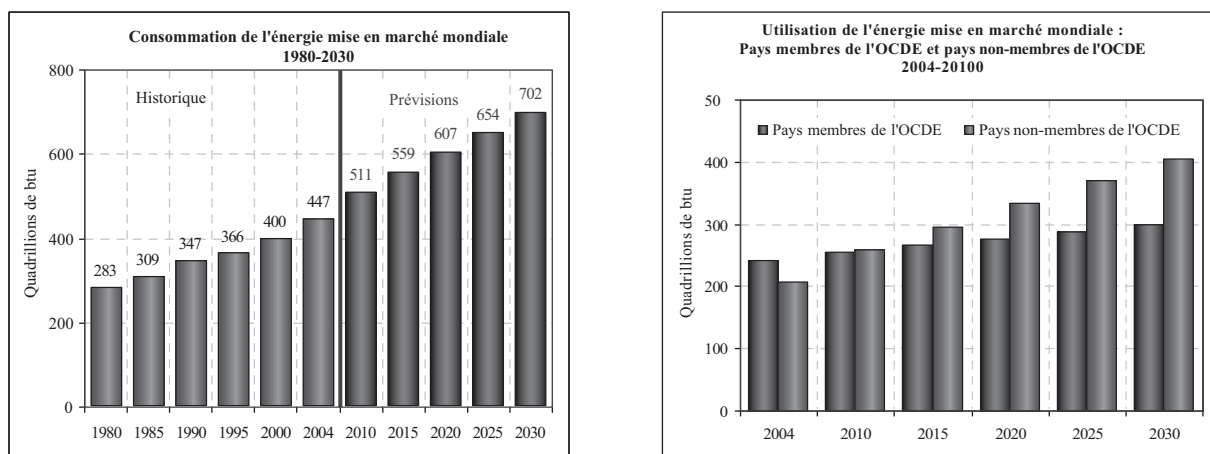
Source : Rapport *Statistical Review of World Energy 2007* de BP

Aperçu du marché énergétique mondial

L'Energy Information Administration (« EIA ») des États-Unis projette une solide croissance de la demande énergétique mondiale jusqu'en 2030. Selon les prévisions énoncées dans le rapport intitulé *International Outlook 2007* (« IEO2007 ») de l'EIA, publié en mai 2007, la consommation mondiale totale d'énergie mise en marché devrait passer de 447 quadrillions d'unités thermiques britanniques (« Btu ») en 2004 à 559 quadrillions de Btu en 2015 et à 702 quadrillions de Btu en 2030, soit une augmentation de 57 % au cours de la période de prévisions. La plus importante augmentation projetée de la demande énergétique devrait provenir de la région des pays non-membres de l'OCDE, qui devrait croître de 2,6 % par année entre 2004 et 2030. Selon les projections, dans la région des pays membres de l'OCDE, la demande énergétique devrait croître de 0,88 % par année au cours de la même période. Selon les projections, la

consommation énergétique dans la région des pays non-membres de l'OCDE devrait dépasser celle de la région des pays membres de l'OCDE d'ici 2010, et lui être 35 % supérieure en 2030.

Consommation de l'énergie mise en marché mondiale projetée, 2004-2030



Source : Rapport *International Energy Outlook 2007* de l'Energy Information Administration

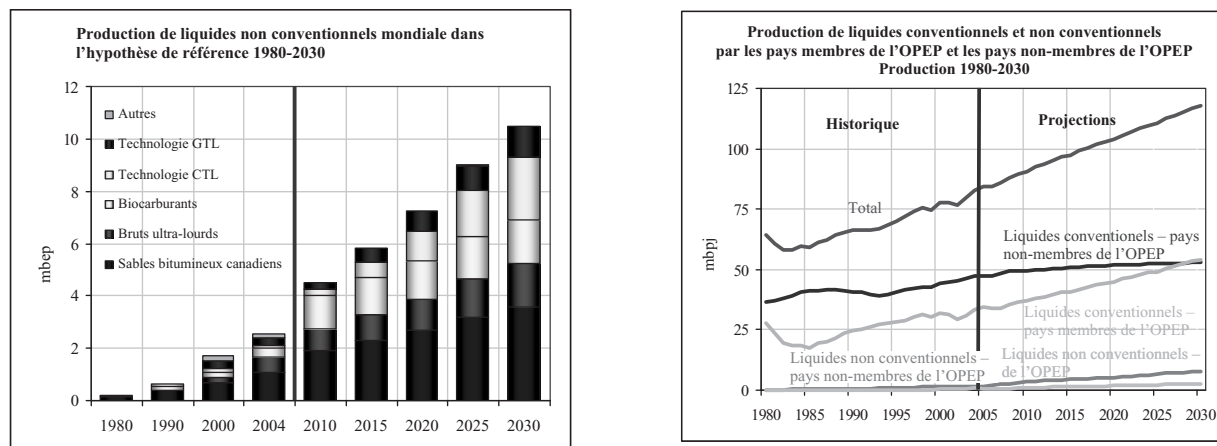
Selon l'IEO2007, la consommation énergétique mondiale provenant de toutes les sources augmentera entre 2004 et 2030, et cette augmentation proviendra en grande partie des combustibles fossiles. Les liquides, le pétrole primaire et les autres produits pétroliers devraient représenter la plus importante source pour la consommation énergétique au cours de la période de projection; toutefois, selon les prévisions, la proportion de ces produits devrait passer de 38 % en 2004 à 34 % en 2030. Ce phénomène est largement attribuable à la hausse des prix mondiaux du pétrole, qui devrait réduire la demande à l'égard de liquides après 2015.

Pétrole et autres combustibles liquides

Selon l'IEO2007, la consommation mondiale de pétrole et d'autres combustibles liquides (les « liquides ») passera de 83 millions de barils d'équivalent de pétrole par jour (« bep/j ») en 2004 à 97 millions de bep/j en 2015 et à 118 millions de bep/j en 2030, et ce, en dépit du fait que les prix mondiaux du pétrole devraient rester au-dessus de 49 \$ le baril pendant toute la période de projection. L'augmentation globale de la consommation des liquides est largement tributaire de la forte croissance économique prévue dans les pays asiatiques non-membres de l'OCDE, qui comprennent la Chine et l'Inde.

Par suite de la hausse prévue de l'augmentation de liquides, l'IEO2007 prévoit que la production de liquides augmentera de 14 millions de bep/j de 2004 à 2015, et d'une tranche additionnelle de 20 millions de bep/j entre 2015 et 2030. Des augmentations de la production sont prévues tant pour les producteurs des pays membres de l'OPEP que des producteurs non-membres de l'OPEP. Toutefois, 65 % de l'augmentation totale de la production est attribuée aux régions des pays membres de l'OPEP. Selon l'IEO2007, les régions des pays membres de l'OPEP devraient produire 57 millions de bep/j, et les producteurs des pays non-membres de l'OPEP, 61 millions de bep/j en 2030. La croissance continue de la production dans les pays non-membres de l'OPEP est attribuée à des prix du pétrole élevés, à de nouvelles technologies d'exploration et de production, à des programmes dynamiques de compression des coûts à l'échelle de l'industrie et à l'émergence de ressources non conventionnelles.

Projections à l'égard de la production de liquides mondiale, 1980-2030

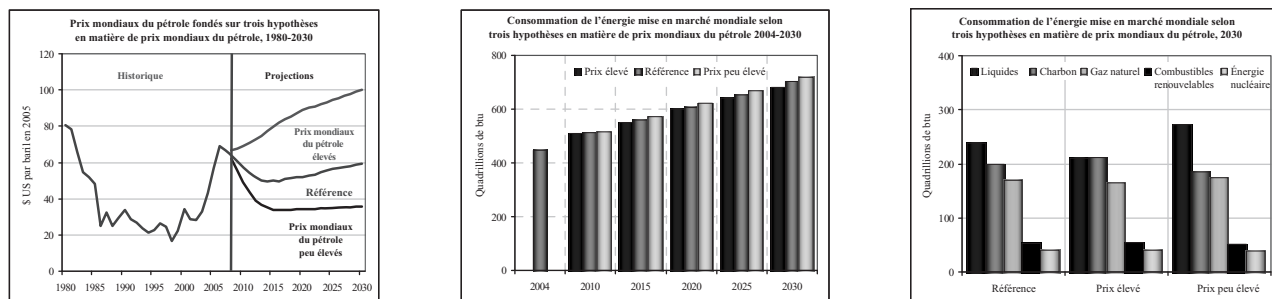


Source : Rapport *International Energy Outlook 2007* de l'Energy Information Administration

Prix mondiaux du pétrole

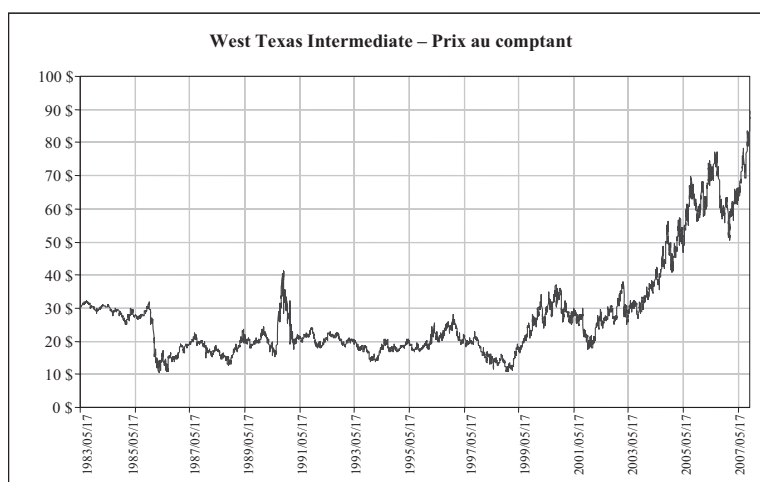
L'incidence des prix mondiaux du pétrole sur la demande en énergie et la composition de la consommation énergétique font l'objet du rapport IEO2007 de l'EIA. Dans l'hypothèse de référence étudiée par l'IEO2007, les prix mondiaux du pétrole diminueraient, passant de 69 \$ par baril en 2006 à 49 \$ par baril en 2014 et augmenteraient pour s'établir à 59 \$ par baril en 2030 (95 \$ sur une base nominale). Selon l'hypothèse de référence, la consommation mondiale totale de liquides augmenterait pour s'établir à 118 millions de barils par jour en 2030. Dans l'hypothèse de prix peu élevés, les prix mondiaux du pétrole diminueraient pour s'établir à 36 \$ par baril en 2030 (58 \$ sur une base nominale), ce qui entraîne une augmentation de la consommation mondiale totale de liquides de 134 millions de barils par jour en 2030. Selon l'hypothèse des prix élevés, les prix mondiaux du pétrole augmenteraient pour s'établir à 100 \$ par baril en 2030, ce qui entraînerait une consommation mondiale totale de liquides de 103 millions de barils par jour en 2030.

Consommation de l'énergie mondiale fondée sur trois hypothèses en matière de prix du pétrole



Source : Rapport *International Energy Outlook 2007* de l'Energy Information Administration

Prix historiques du pétrole brut



Source : Bloomberg

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Aperçu

La Société exploite le chantier naval Davie, la plus grande installation de construction navale au Canada. La Société a l'intention de construire, de convertir et de réparer des navires et des vaisseaux de mer complexes et de pointe destinés à des clients commerciaux et gouvernementaux.

Les principaux produits et services offerts par la Société sont les suivants :

- construction de plateformes de forage en mer, de vaisseaux de mer et de structures de mer complexes;
- construction de navires de guerre et de navires de la garde côtière;
- conversion de vaisseaux, réparation générale de navires et travaux industriels généraux.

Depuis l'acquisition du chantier naval Davie, la Société s'est concentrée sur la remise en fonctionnement de l'équipement et du chantier naval en prévision de la reprise des activités de construction de navires. Par suite de la réussite de négociations survenues avant l'acquisition et depuis celle-ci, la Société, par l'entremise des syndicats locaux, s'est assurée la main-d'œuvre nécessaire. La Société a également conclu une convention avec Vik-Sandvik AS (« Vik-Sandvik »), société de conception et d'ingénierie maritimes, qui fournira des services techniques supplémentaires dans le cadre de l'exécution des contrats existants. À la date des présentes, la Société a commencé à exercer les activités, notamment l'achat, les travaux techniques et les travaux de construction, conformément à ses engagements contractuels. Dans le cadre de l'exécution du premier contrat de construction de bateaux de la Société (coque n° 717), le découpage des tôles a commencé au chantier naval Davie le 30 juillet 2007, et le premier bloc du vaisseau a été installé en cale sèche le 29 octobre 2007. Dans le cadre de l'exécution du contrat de construction de bateau relatif à la coque n° 718, le découpage de l'acier a commencé le 7 janvier 2008 au chantier naval Davie. En date du 11 février 2008, environ 633 personnes travaillent au chantier naval Davie, et le carnet de commandes de la Société devrait faire en sorte que le chantier naval Davie puisse être exploité jusqu'en 2011. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Clients et contrats actuels ».

Historique du chantier naval Davie

Le chantier naval Davie est situé à Lévis, au Québec, et a été fondé en 1825. Au cours de sa longue histoire, le chantier naval Davie s'est bâti une réputation pour sa capacité à livrer de nouveaux vaisseaux, à livrer des vaisseaux permettant l'érection d'installations dans des sites éloignés et à construire et à livrer des vaisseaux haut de gamme et à la fine pointe de la technologie pouvant servir à un grand nombre d'utilisations. Pendant cette période, le chantier naval Davie a été capable d'attirer, de conserver et de former des employés très compétents et dévoués.

Le chantier naval Davie s'est toujours consacré à donner à ses clients un service de la plus haute qualité. Puisqu'il met l'accent sur les nouvelles constructions, les réparations rapides et efficaces de navires et la remise en état générale, le chantier naval Davie a l'expertise technique, le personnel qualifié et les installations nécessaires pour construire et entretenir une large gamme de navires maritimes. Les entreprises remplacées ont assuré la construction de 12 plateformes de forage autoélevatrices en mer, ainsi que la construction, la conversion et la réparation de plus de 700 navires de tous les types et d'une capacité allant jusqu'à 80 000 tonnes de port en lourd et elles ont développé leur expertise tant dans les secteurs maritimes que dans les secteurs industriels lourds. Depuis le milieu des années 1990, plus de 4 000 personnes ont travaillé au chantier naval Davie à un moment donné.

En 1996, le chantier naval Davie a été acquis par le groupe Dominion Bridge. Deux années plus tard, le groupe Dominion Bridge a connu des difficultés financières qui l'ont forcé à se mettre à l'abri de ses créanciers ce qui, à son tour, a obligé Industries Davie à se mettre également sous la protection de ses créanciers, en dépit du fait qu'elle était l'une des sociétés rentables du groupe. En 2000, les créanciers d'Industries Davie ont accepté une offre prévoyant la vente du chantier naval Davie à Transnational Capital Venture. Cette opération a été réalisée au moyen d'un processus de proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada). L'acheteur n'a pas respecté les modalités de la proposition, notamment le versement de dividendes. En conséquence, Industries Davie a été déclaré failli en octobre 2001.

Au mois d'octobre 2001, un syndic de faillite a été nommé et a reçu le mandat de ses créanciers de maintenir les activités du chantier naval Davie et d'essayer de le vendre à titre d'entreprise en exploitation. En mars 2002, le syndic de faillite et certains anciens membres de la direction d'Industries Davie ont constitué une nouvelle société, Davie Maritime, dont les activités consistaient à louer les éléments d'actif du chantier naval Davie auprès du syndic de faillite afin de poursuivre l'exercice des activités du chantier maritime Davie. Davie Maritime a activement exploité le chantier naval Davie jusqu'en juin 2006.

En dépit des procédures en insolvabilité qui ont été entreprises et, en définitive, de la faillite d'Industries Davie, l'exercice des activités de construction de navires s'est poursuivi au chantier naval Davie. De 1997 à 1999, l'entreprise remplacée a mené à terme un contrat de 125 millions de dollars avec Pétrole Brésilier S.A. « Petrobras » pour la conversion d'une plateforme de forage semi-submersible. De 1998 à 2000, son groupe technique a réalisé la conception détaillée de plateformes de forage semi-submersibles de la classe Amethyst, qui ont été utilisées dans la construction de deux plateformes de forage semi-submersibles en Corée et de deux plateformes de forage semi-submersibles aux États-Unis. Le dernier contrat important que la société remplacée a mené à terme avant l'acquisition des éléments d'actif d'Industries Davie par la Société était un contrat de 52 millions de dollars prévoyant la conversion (y compris tous les détails techniques) d'un vaisseau de transport lourd en vaisseau poseur de canalisations à positionnement dynamique pour Torch Offshore LLC. Ce contrat a été mené à terme en 2004. Au cours de cette période, l'entreprise remplacée a également effectué la construction d'une série de dômes sonar pour la *United States Navy*. Les cinq derniers dômes sonar ont été livrés en juin 2006 et, par la suite, l'entreprise remplacée n'avait plus de contrat et a cessé toutes ses activités jusqu'à l'acquisition des éléments d'actif d'Industries Davie par la Société, en octobre 2006.

Description de l'acquisition

Le 13 octobre 2006, la Société a acquis du syndic de faillite la quasi-totalité de l'actif d'Industries Davie. Au moment de l'acquisition, il n'y avait aucune activité ou exploitation importante à Davie Industries. L'opération a été comptabilisée à titre d'acquisition d'un groupe d'éléments d'actif et de passif. Le prix d'achat était de 21,1 millions de dollars, payable au comptant, y compris les coûts d'opération. La Société a également contracté une dette à long terme ne portant pas intérêt, payable à Investissement Québec (« IQ »), d'une somme de 1,55 million de dollars canadiens, qui est conditionnelle à la réception de crédits d'impôt futurs. La Société a également conclu la garantie d'emploi. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi ». Le prix d'acquisition a été réparti comme suit :

<u>Postes</u>	<u>2006</u>
	(en milliers de dollars)
Comptes créditeurs	163
Charges payées d'avance	40
Immobilisations corporelles	22 458
Comptes débiteurs	(396)
Total de l'actif net acquis	<u>22 265</u>

L'acquisition a été financée au moyen de deux placements privés effectués par Davie Norvège d'environ 31 millions de couronnes norvégiennes (environ 4,681 millions de dollars) et 53 millions de couronnes norvégiennes (environ 7,933 millions de dollars), respectivement, et par l'émission d'une obligation de 90 millions de couronnes norvégiennes (environ 13,401 millions de dollars) par Davie Norvège. Davie Norvège a affecté le produit tiré des placements privés et de l'émission de l'obligation à la souscription d'actions de la Société.

Objectif et stratégie

La Société a pour objectif de devenir le chef de file mondial du secteur en mer de l'industrie de la construction de navires 1) en continuant à investir dans du matériel moderne et une main-d'œuvre qualifiée, 2) en se spécialisant dans la construction de vaisseaux et de plateformes de forage de grande qualité, 3) en adoptant une gestion par équipes qui participent activement aux activités et 4) en maintenant des liens étroits avec sa clientèle.

L'équipe de direction du Québec est en mesure de promouvoir la Société sur le marché canadien, alors que l'équipe de gestion de la Norvège a accès aux marchés norvégien et internationaux pour la construction de plateformes de forage et de vaisseaux de mer complexes grâce à la division de transport et la division en mer du secteur de la construction navale en Norvège. La stratégie de la Société est d'utiliser sa capacité d'accès aux marchés internationaux afin d'atteindre son objectif.

La Société estime que la réputation et l'expérience du chantier naval Davie l'aidera dans ses efforts de commercialisation. Elle croit également que sa politique en matière de qualité et d'intégrité axée sur le client entraîne des relations solides avec ceux-ci, qui lui donneront plus d'occasions d'être invitée à soumissionner sur des projets.

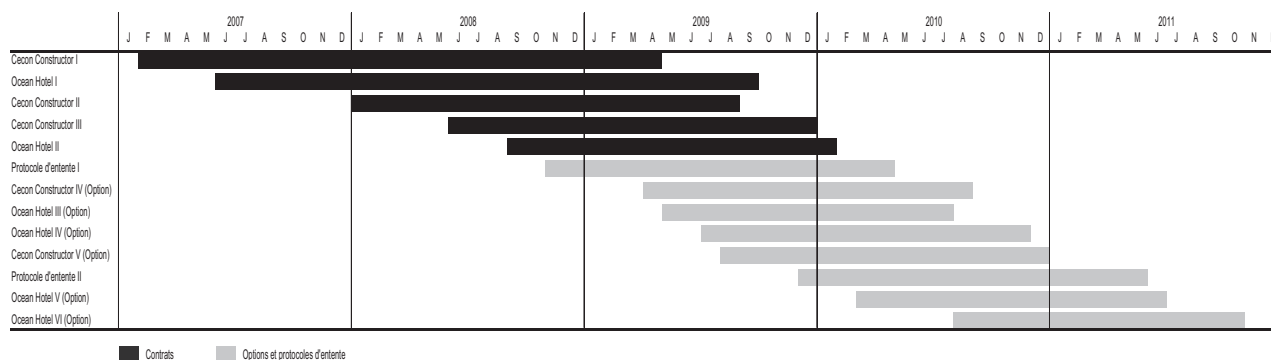
Carnet de commandes

Depuis février 2007, la Société a conclu cinq contrats pour la construction de trois vaisseaux de construction en mer pour Cecon et de deux vaisseaux de locaux d'habitation à usages multiples pour Ocean Hotels I Ltd. et Ocean Hotels II Ltd., d'une valeur totale de 637,8 millions de dollars. Au moyen de l'exécution de ces contrats, la Société prévoit faire la preuve de son expertise dans la construction de vaisseaux en mer à la fine pointe afin de se placer à titre de chef de file de ce marché. La livraison des vaisseaux est prévue commencer en 2009.

En janvier 2008, la Société a conclu un protocole d'entente avec un client norvégien à l'égard de la construction de quatre vaisseaux d'intervention pour puits d'une valeur estimative totale de plus de 748 millions de dollars canadiens. Le protocole d'entente prendra effet sous réserve de l'obtention par le client d'un financement adéquat pour les vaisseaux.

La Société a conclu des conventions d'options avec Cecon et Ocean Hotels Plc. pour la construction de deux et de quatre vaisseaux additionnels, respectivement, d'une valeur estimative totale de 856 millions de dollars (après rajustement). Si les options de Cecon sont exercées d'ici le 15 mars 2008, les vaisseaux sont prévus être livrés entre le deuxième et le quatrième trimestre de 2010. Ocean Hotels Plc. doit exercer ses deux premières options d'ici le 15 mars 2008, et le reste de ses options, d'ici juin 2008. Aux termes des options d'Ocean Hotels Plc., si elles sont exercées, les vaisseaux doivent être livrés au cours de la période commençant en juillet 2010 et se terminant en octobre 2011. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Clients et contrats actuels ».

Échéancier



Réactivation et mise à niveau du chantier naval Davie

Après une période de fermeture de quatre mois de l'activité de construction de navires au chantier naval Davie en 2006 postérieure à une période de cinq années d'activités de production restreintes, les installations nécessitaient qu'on les vérifie, qu'on les répare et qu'on les mette à niveau. En plus des procédures normales de remise en service et de rétablissement de l'homologation du matériel, certaines zones du chantier naval Davie devaient être adaptées afin de répondre aux exigences spécifiques des contrats de construction de navires actuels de la Société et à certaines questions environnementales.

Un programme de dépenses en immobilisations de 20 millions de dollars canadiens (le « programme de dépenses en immobilisations ») a été adopté afin que l'on procède aux modifications et aux mises à niveau que la direction estime nécessaires de sorte que le chantier naval Davie atteigne un niveau de productivité lui permettant d'être une installation de construction de navires à la fine pointe. La mise en œuvre du programme d'investissement a débuté en mars 2007 après l'entrée en vigueur des premiers contrats de construction de navires de la Société, et il s'effectuera sur une période de deux ans conformément à la stratégie de production de la Société. Au 29 septembre 2007, la Société a versé 7,2 millions de dollars canadiens sur les 9,8 millions de dollars canadiens qu'elle s'est engagée à investir dans le cadre du programme. Le programme sera financé au moyen du produit tiré du placement. Se reporter aux rubriques « Emploi du produit » et « Activités de la Société — Programme de dépenses en immobilisations ».

Produits

Plateformes de forage et vaisseaux en mer

La Société est axée sur la construction de plateformes de forage et de vaisseaux en mer qui servent les installations d'exploration et de production et soutiennent les activités de construction et d'entretien en mer. Ces plateformes de forage et vaisseaux en mer comprennent des plateformes de forage autoélevatrices, des plateformes de forage semi-submersibles, des vaisseaux de locaux d'habitation, des vaisseaux de construction en mer, des AHTS, ainsi que des PSV.

Projets militaires et gouvernementaux

Le chantier naval Davie est l'un des rares chantiers de construction de navires canadiens ayant la capacité de construire de nouveaux vaisseaux pour la Marine canadienne et la Garde côtière canadienne. L'entreprise remplacée a construit et réparé plusieurs vaisseaux pour la Marine canadienne et la Garde côtière canadienne. Entre 1987 et 1994, elle a construit et livré trois frégates de patrouille pour la Marine canadienne, qui comptaient parmi les vaisseaux les plus avancés sur le plan technologique au monde à ce moment-là, et largement modernisé quatre destroyers de classe Tribal pour la Marine canadienne.

Le gouvernement du Canada a récemment lancé un programme de 6,9 milliards de dollars canadiens pour la construction et la remise à neuf, dans des chantiers navals canadiens, de vaisseaux de soutien mixtes (2,7 milliards de dollars canadiens), des vaisseaux de la Garde côtière (345 millions de dollars canadiens) et des vaisseaux de patrouille de l'Arctique (3,1 milliards de dollars canadiens), ainsi que pour la remise en état de la flotte de frégates existante pour la Marine canadienne et la Garde côtière canadienne (750 millions de dollars canadiens). La Société examinera la possibilité de déposer des soumissions quant à la construction et à la remise à neuf de vaisseaux de la Garde côtière et d'autres vaisseaux canadiens au besoin.

Conversion de vaisseaux et travaux de réparation et travaux industriels

L'entreprise remplacée a réalisé de nombreuses conversions de vaisseaux, lesquelles consistaient principalement à modifier des vaisseaux pour leur permettre d'être utilisés dans un autre type d'activité ou pour accroître leur capacité ou leur fonctionnalité. De 1997 à 1999, l'entreprise remplacée a mené à terme un contrat de 125 millions de dollars avec Petrobras pour la conversion d'une plateforme de forage semi-submersible et, en 2004, un contrat de 52 millions de dollars pour la conversion, comprenant les travaux techniques, d'un vaisseau de transport lourd en vaisseau poseur de canalisations à positionnement dynamique, pour Torch Offshore LLC.

L'entreprise remplacée a effectué des travaux de réparation sur des centaines de navires et de vaisseaux en mer de tous types et de capacités allant jusqu'à 80 000 TPL, ainsi que des travaux industriels, tels que la construction de dômes sonars et de clarinettes de grande profondeur pour la *United States Navy*.

La conversion de navires et les travaux de réparation et travaux industriels ne sont pas les principales activités de la Société. Le carnet de commandes fermes de la Société pour la construction de nouveaux vaisseaux étant rempli jusqu'en 2010, le chantier naval Davie dispose actuellement de peu de besoins ou de capacité pour la réparation de bateaux et les

travaux industriels. Néanmoins, la Société continue de vendre cet aspect de ses activités auprès de clients commerciaux et gouvernementaux à l'échelle internationale parce que les réparations et les travaux industriels permettent de dégager de bonnes marges et constituent une source de revenus stables durant les périodes de ralentissement du marché de la construction de nouveaux navires.

Contrats : procédure d'obtention, structure et établissement du prix

Les contrats à l'égard de nouvelles constructions s'obtiennent habituellement par l'entremise de courtiers maritimes. Le courtage maritime est une industrie de service mondiale par l'entremise desquels les courtiers maritimes, qui ont une vaste connaissance des conceptions de bateaux disponibles, des conditions des marchés pertinentes, des besoins des armateurs en nouveaux vaisseaux et de la disponibilité des capacités des chantiers navals du monde entier à un moment donné, représentent soit des chantiers navals ou des armateurs pour obtenir des contrats pour leurs clients. En outre, la Société est actuellement en contact avec plusieurs courtiers maritimes réputés qui commercialiseront la Société auprès des acheteurs de navires du monde entier et l'aideront à obtenir de nouveaux contrats de construction de navires.

La haute direction de la Société a une vaste expérience et une grande connaissance de l'industrie de la construction de navires mondiale et a prouvé sa capacité d'obtenir des contrats de construction de navires par ses propres moyens.

À l'occasion, les clients ou des constructeurs de bateaux lancent des processus d'appels d'offres concurrentiels. Par exemple, les contrats relatifs à la construction de vaisseaux pour le compte du gouvernement canadien sont généralement octroyés au moyen d'un processus d'appels d'offres concurrentiel. La Société participera à ces processus d'appels d'offres s'il y a lieu. Toutefois, la Société peut décider de ne pas soumissionner à l'égard de certains contrats, et la soumission dans le cadre d'un appel d'offres par la Société ne garantit aucunement que le contrat lui reviendra à la conclusion du processus d'appel d'offres. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque — Concurrence ».

La Société comptabilise ses revenus au moyen de la méthode de l'avancement des travaux. Aux termes des contrats, les clients doivent effectuer des paiements de fonds au fur et à mesure que des jalons déterminés sont atteints. Parmi les exemples de jalons, mentionnons la conclusion du contrat, l'inscription d'une commande et le premier découpage des tôles.

Le paragraphe ci-dessous renvoie au bénéfice d'exploitation avant intérêt et impôts sur les bénéfices et amortissement (« BAIIA »). Le BAIIA n'est pas une mesure du bénéfice reconnue par les PCGR du Canada et n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR canadiens. La méthode de calcul du BAIIA de la Société peut différer des méthodes utilisées par d'autres émetteurs et, par conséquent, le BAIIA de la Société peut ne pas être comparable à des mesures portant un titre semblable utilisées par d'autres émetteurs. Les acheteurs éventuels sont avisés que le BAIIA ne doit pas être considéré comme un remplacement des autres mesures établies selon les PCGR du Canada.

D'après la conjoncture économique générale actuelle, la demande estimative actuellement prévue pour de nouveaux vaisseaux de mer et la capacité de la Société d'atteindre un certain niveau de production et d'efficacité d'exploitation, la Société évalue que les marges normalisées du BAIIA à l'égard des nouveaux contrats pour lesquels la conception du navire est reconnue se situeraient aux alentours de 8 % à 12 % et pourraient augmenter de quelques points de pourcentage à mesure que l'efficacité s'accroît et que la Société réalise des économies d'échelle supplémentaires. Puisque la Société a commencé récemment ses activités commerciales, il faudra plusieurs trimestres pour augmenter ses niveaux de production et améliorer son efficacité d'exploitation. Par conséquent, rien ne garantit que la Société atteindra les marges normalisées du BAIIA susmentionnées sur les contrats actuels avec Ocean Hotels et Cecon. Il ne s'agit que d'estimations qui sont assujetties à une gamme de facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent passablement des attentes actuelles. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Aperçu du chantier naval Davie



Les installations du chantier naval Davie comprennent ce qui suit :

Surface des chantiers :

570 000 mètres carrés (57 hectares) d'emplacement privilégié situé à 20 minutes de la ville de Québec.

Réparation de navires :

Réparations et conversions de navires jusqu'à 348 mètres de longueur et 36,54 mètres de largeur.

Ouverture sur l'eau :

2 000 mètres avec 1 000 mètres de palplanches et de caissons de béton de type quais.

Profondeur de l'eau :

La profondeur minimale de l'eau aux quais varie entre 6 et 9 mètres.

Construction :

Peut accueillir des vaisseaux, avec dimensions.

Mouillage :

Aires de mouillage 2 et 3 : 220 mètres sur 30 mètres

Aires de mouillage 4 et 5 : 230 mètres sur 30 mètres.

Équipées de deux portiques de manœuvre d'une capacité de 40 tonnes et de 35 tonnes, respectivement.

Cales sèches :

Champlain :

Longueur de la section interne : 195 mètres.

Longueur de la section externe : 148,3 mètres.

Longueur totale combinée : 348 mètres.

Largeur à la barrière : 36,54 mètres.

Lorne :

Longueur : 182,57 mètres

Largeur à la barrière : 18,7 mètres.

Nombre de bâtiments :

59

Ateliers de préparation de l'acier :

24 500 mètres carrés.

Ateliers mécaniques et d'entretien :

16 600 mètres carrés.

Entrepôts :

16 600 mètres carrés.

Bureaux :

11 000 mètres carrés.

Production d'acier :

20 000 tonnes métriques par année.

Système d'ingénierie :

Système de modélisation TRIBON pour l'élaboration des charpentes d'acier, la conception des travaux d'équipement et les renseignements de fabrication.

Les quais du chantier naval Davie ont au total 1 220 mètres de longueur, la profondeur de l'eau y est de 6,7 mètres et ils sont ouverts toute l'année. Les quais sont équipés de portiques de manœuvre d'une capacité de 45 tonnes. Les pièces et le matériel sont transportés d'une zone du chantier à l'autre au moyen de sept grues mobiles d'une capacité allant jusqu'à 200 tonnes, de transporteurs « Nicolas » modernes et multidirectionnels pouvant manipuler des modules préfabriqués pesant jusqu'à 250 tonnes et de tracteurs semi-remorques spécialement modifiés d'une capacité de 100 tonnes.

Le chantier naval Davie a quatre quais de montage pouvant accueillir des vaisseaux d'une longueur maximale de 200 mètres, notamment deux quais de mise à l'eau permettant la construction simultanée de deux vaisseaux ou de quatre plateformes de forage autoélévatrices, et peut assurer une capacité de production de plus de 20 000 tonnes d'acier par année. Cette capacité peut être augmentée par l'impartition de la construction de la coque.

Le chantier naval Davie dispose de deux cales sèches qui sont les plus grandes parmi les chantiers navals axés sur les vaisseaux de mer. La plus grande, la cale « Champlain », est l'une des plus grandes cales sèches d'Amérique du Nord avec ses 348 mètres de longueur, ses 36,54 mètres de largeur et ses 12,2 mètres de profondeur, et elle a été complètement remise à neuf en 2001 au coût de 12 millions de dollars canadiens. La plus petite, la cale sèche « Lorne », a 182,57 mètres de longueur, 18,7 mètres de largeur et 7,8 mètres de profondeur. Les cales sèches permettent de construire, de réparer et de convertir simultanément des vaisseaux de classes plus petites. Elles sont munies de diverses grues de forte capacité, appuyées de grues mobiles ayant des capacités allant jusqu'à 200 tonnes.

Ingénierie

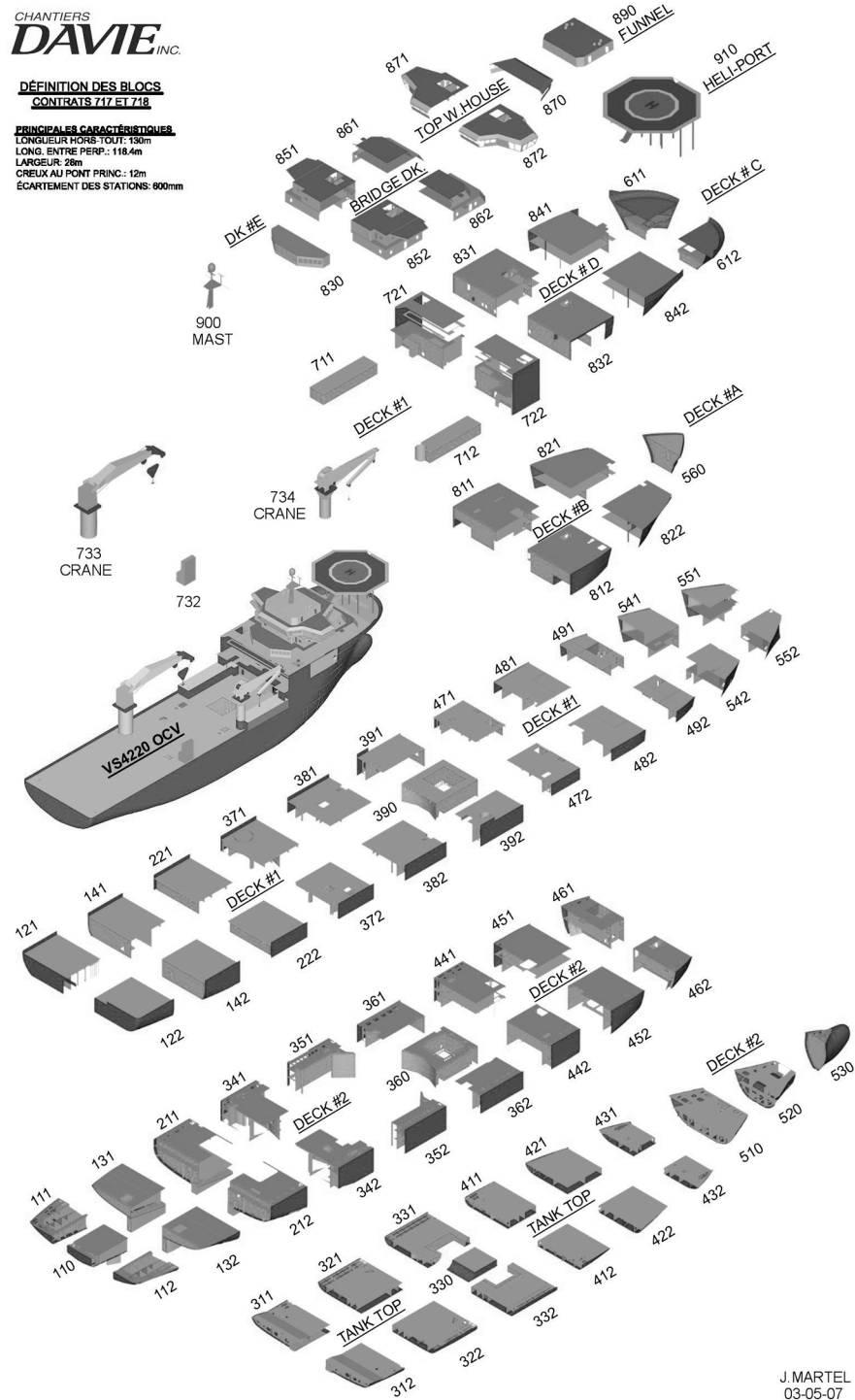
La Société ne conçoit pas les vaisseaux qu'elle construit. Elle doit obtenir accès aux plans de vaisseaux auprès des sociétés de conception. La Société a conclu une convention de conception avec Vik-Sandvik, qui lui donne le droit d'utiliser le plan de vaisseau VS4220 de Vik-Sandvik et d'obtenir le soutien technique connexe de cette dernière. Au moyen de la collaboration intégrée des ingénieurs de Vik-Sandvik et de la Société et de l'utilisation de logiciels de conception et d'ingénierie très avancés, le département technique de la Société est en mesure d'utiliser des instructions électroniques basées sur les informations techniques provenant de Vik-Sandvik directement jusqu'au matériel de production (p. ex. les fraiseuses, presses à découper, soudeuses et cintruses).

Processus de construction d'un vaisseau

Le processus de construction d'un vaisseau peut se résumer comme suit :

1. Le vaisseau se compose de plusieurs blocs structurels lourds qui sont montés dans un atelier du chantier naval Davie, où s'effectue le maximum possible de travaux de prémontage à chaud sur chaque bloc structurel. Les blocs sont ensuite envoyés à l'atelier de peinture, puis aux ateliers d'équipement, où le matériel mécanique, les tuyaux, les composants électriques et les composants de préassemblage sont installés, dans la mesure du possible avant que les blocs structurels ne soient transportés au site de montage du vaisseau.
2. Les blocs structurels équipés sont transportés à la partie extérieure de la cale sèche Champlain, où une grue mobile permet de les assembler.
3. Les quartiers du vaisseau sont montés sur un site de montage du vaisseau, où a lieu le raccordement des parcours de câbles et de la tuyauterie.
4. Tous les systèmes électriques et de tuyauterie sont mis en fonction et mis à l'essai sur le site de montage. Dans la mesure du possible, on effectue les essais des systèmes mécaniques sur le site de montage.
5. Une fois le montage des blocs structurels achevé, le vaisseau est mis à l'eau par noyage de la cale sèche et transporté au quai de finition, où le montage est achevé et les essais à quai sont menés. Tout au long du montage, le système de contrôle de la qualité du chantier naval Davie documente et démontre à la direction et au client que tous les systèmes du vaisseau sont vérifiés en séquence durant le procédé. Le caractère opérationnel du vaisseau est alors prouvé au moyen des essais à quai, qui consistent à la mise à l'essai de tout le matériel du vaisseau au quai de finition. Les essais à quai sont suivis des essais en mer, qui sont menés sur une courte période et font la preuve que le vaisseau est en état de navigabilité et ses capacités de positionnement dynamiques s'effectuent en mer comme prévu.

L'illustration qui suit illustre la stratégie de fabrication de la Société, notamment la séquence des événements entourant la construction d'un vaisseau et la capacité sous-jacente du matériel de la Société.



Concurrence

Les constructeurs de navires se répartissent en deux catégories : ceux qui construisent des vaisseaux haut de gamme sophistiqués, qui nécessitent des travaux techniques complexes et des installations de construction à la fine pointe et ceux

qui construisent des vaisseaux moins sophistiqués. À son avis, la Société se classe dans la première catégorie. Les principaux concurrents canadiens de la Société sont Irving Shipbuilding Inc., située à Halifax, en Nouvelle-Écosse, (trois quais en cale sèche mesurant 173 mètres sur 35,5 mètres, 183 mètres sur 31,5 mètres et 257 mètres sur 38 mètres, respectivement) Washington Marine Group (trois quais en cale sèche mesurant 204 mètres sur 46 mètres, 131 mètres sur 33,5 mètres et 361 mètres sur 38,4 mètres, respectivement), qui se compose de Vancouver Drydock Company Ltd. et Vancouver Shipyards Co. Ltd. Parmi les autres concurrents secondaires de la Société au Canada figurent Victoria Shipyards Co. Ltd. et Marystown Shipyard Limited, situées à Terre-Neuve-et-Labrador. Sur le marché mondial, les principaux concurrents de la Société sont Aker Yards ASA, Kleven Maritime AS, Rolls Royce Plc. et le groupe Ulstein. Le nombre et l'identité des concurrents sur des projets donnés varient considérablement selon le type de vaisseau et l'état des carnets de commandes aux chantiers navals concurrents au moment où l'acheteur recherche de nouveaux vaisseaux.

Les chantiers navals des États-Unis ne sont généralement pas des concurrents sur le marché international de la construction de vaisseaux de mer complexes en raison de la conjoncture législative interne des États-Unis, notamment de la *Merchant Marine Act, 1920*, soit le titre 46 du chapitre 24 du *United States Code*, habituellement désignée la « *Jones Act* ». La *Jones Act* renferme certaines dispositions visant à limiter le transport intraportuaire de marchandises ou de passagers aux États-Unis pour les vaisseaux construits aux États-Unis et battant pavillon de ce pays. De plus, les travaux de réparation de la coque et de la superstructure de vaisseaux battant pavillon des États-Unis effectués à l'étranger sont assujettis à une restriction de 10 % du poids de l'acier conçu à l'étranger. En raison de cette restriction, très peu de navires des États-Unis peuvent être remis en état dans des chantiers navals à l'étranger. Par conséquent, la plupart des chantiers navals des États-Unis sont généralement spécialisés dans la construction de vaisseaux de transport intraportuaire de marchandises et de passagers aux États-Unis. Ces chantiers navals ne sont donc habituellement pas des concurrents dans l'industrie de la construction de vaisseaux de mer internationaux. Même si les chantiers asiatiques sont devenus de grands concurrents de l'industrie de la construction de navires à l'échelle mondiale, ils ne disposent pas d'un avantage important en matière de coût sur le marché des vaisseaux de pointe. De plus, nombre d'entre eux n'ont pas l'expertise technique et l'expertise en matière de conception, ni la précision en matière de production nécessaires pour être compétitifs sur ce marché. Par conséquent, les chantiers navals des pays développés ont accaparé une grande part du marché des vaisseaux de pointe.

Le Cadre stratégique du gouvernement du Canada pour le secteur de la construction navale et maritime industrielle 2001, qui exige que le gouvernement du Canada achète, fasse réparer et ragréer au Canada les vaisseaux appartenant au gouvernement, place la Société en excellente position pour tirer parti de ses capacités et de l'expérience acquise par l'entreprise remplacée lors de la construction de la flotte de frégates du gouvernement canadien. Parmi les constructeurs de navires canadiens, la Société est l'une des trois sociétés à disposer des capacités nécessaires pour construire de grands vaisseaux de mer de pointe. La Société estime que ses installations et ses capacités de production de grande qualité, de pair avec la vaste expérience de l'industrie maritime et de l'industrie de la mer de sa direction, lui donnent un avantage concurrentiel par rapport à ses concurrents canadiens. Toutefois, la Société peut décider de ne pas participer au processus d'appel d'offres lancé par le gouvernement canadien, à l'égard de certains contrats. Si la Société ne participe pas au processus d'appel d'offres, rien ne garantit qu'elle réussira. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque — Concurrence. »

Points forts concurrentiels

La concurrence s'établit principalement sur le prix, sur la capacité disponible, sur le service, sur la qualité et sur la proximité géographique. La Société estime qu'elle livre concurrence de façon efficace grâce à son accès à des conceptions de grande qualité provenant de sociétés renommées de l'industrie, à sa démarche de gestion par équipes, qui participent activement à la gestion des projets et à la construction, à ses installations de construction à la fine pointe, à son matériel spécialisé et à son personnel qualifié et expérimenté. La Société cherche à se démarquer de la concurrence en ce qui a trait au service et à la qualité 1) en continuant à investir dans du matériel moderne et de la main-d'œuvre qualifiée, 2) en se spécialisant dans la construction de vaisseaux et de plateformes de forage de grande qualité, 3) en adoptant une gestion par équipes qui participent activement aux activités et 4) en maintenant des liens étroits avec sa clientèle.

En dépit des périodes d'activité restreintes qu'a connues l'entreprise remplacée avant l'acquisition par la Société, les installations ont continué à fonctionner pendant la plus grande partie de la période de faillite, et les principaux matériel et outils ont été entretenus et mis à niveau. Au cours des 20 dernières années, des investissements de près de 100 millions de dollars ont été effectués dans les installations de l'entreprise remplacée, principalement pour moderniser le matériel. Aujourd'hui, le chantier naval Davie dispose de deux cales sèches parmi les plus grandes des chantiers navals axés sur les navires en mer, de deux quais de mise à l'eau permettant la construction simultanée de trois vaisseaux ou de quatre

plateformes de forage autoélévatrices et de plus de 20 000 tonnes de capacité de production d'acier annuel, laquelle peut être augmentée par l'impartition de la construction de la coque.

Au cours de sa longue histoire, le chantier naval Davie s'est forgé une réputation pour son habilité à livrer de nouveaux vaisseaux, à livrer des vaisseaux destinés à être montés sur des sites éloignés et à construire et à livrer une large gamme de vaisseaux servant à des utilisations variées. Une autre caractéristique importante a été son habilité à trouver, à former et à conserver à son service des employés très qualifiés et dévoués provenant des collectivités voisines. La haute direction de la Société a une grande expérience de l'industrie de la construction de navires et compte en moyenne 26 années d'expérience au chantier naval Davie.

Situé près de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent juste à l'extérieur de la ville de Québec, le chantier naval Davie est facilement accessible depuis l'océan Atlantique et est donc stratégiquement placé pour répondre aux besoins intérieurs et internationaux des marchés de l'industrie maritime et de l'industrie en mer.

Matériaux et approvisionnements

Au moment de conclure un contrat avec un client, la Société s'assure habituellement d'avoir accès aux matériaux et aux fournitures qui seront nécessaires pour le mener à terme ainsi qu'aux prix de ces matériaux et fournitures. Pour le type de vaisseaux présentement en cours de construction aux chantiers navals Davie, environ 50 % du prix contractuel est consacré à l'achat de matériel, par exemple des propulseurs, des groupes turbine-alternateur et des grues. Le marché à l'égard de ce matériel est mondial, et, par conséquent, la Société est en mesure d'acheter de l'équipement au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Ce matériel est transporté au chantier naval Davie par voie terrestre et maritime. En outre, environ 10 % du prix contractuel est consacré à l'achat d'acier pour la construction de la coque. Cet acier peut être acheté en Asie, en Europe ou aux États-Unis. Les autres matériaux, par exemple l'aluminium, les canalisations, les câbles électriques et les raccords de tuyauterie, sont habituellement achetés au Canada ou aux États-Unis, bien qu'on puisse également recourir à des fournisseurs d'Asie ou d'Europe. Le marché des matériaux et équipements requis est mondial et la Société ne dépend pas de fournisseurs particuliers.

Crédits d'impôt

Dans le cadre de ses activités de construction navale, la Société demande un crédit d'impôt remboursable pour la construction de vaisseaux auprès du gouvernement du Québec à l'égard de chaque projet de construction navale admissible qu'elle entreprend. Habituellement, seuls certains vaisseaux prototypes et les trois premiers vaisseaux d'une série de vaisseaux admissibles sont admissibles au crédit d'impôt. Le crédit d'impôt s'applique à l'égard a) de certains frais afférents aux plans et devis des vaisseaux admissibles qui ont été engagés au Québec et b) du salaire des employés qui participent directement à la construction au Québec du vaisseau admissible visé. Afin de recevoir les crédits d'impôt, la Société doit demander et obtenir un certificat d'admissibilité pour chaque vaisseau. À ce jour, la Société a demandé et obtenu des certificats d'admissibilité à l'égard de deux vaisseaux pour lesquels elle a conclu des contrats avec Ocean Hotels et à l'égard de trois vaisseaux pour lesquels elle a conclu des contrats avec Cecon. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Convention de conception

La Société ne conçoit pas les vaisseaux qu'elle construit, mais elle doit obtenir accès aux plans de vaisseaux au moyen de conventions conclues avec des sociétés de conception de vaisseaux. La Société a conclu une convention de conception avec Vik-Sandvik, société de conception renommée dans l'industrie, qui donne à la Société le droit d'utiliser le plan primé VS4220 de Vik-Sandvik et d'obtenir le soutien technique connexe. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Clients et contrats actuels ».

Réglementation environnementale

La conception et la construction de vaisseaux est surveillée par des sociétés de classification reconnues sur le plan international. Le processus de classification appliqué par ces sociétés se déroule comme suit : i) on effectue un examen technique des plans de conception et de documents connexes afin de vérifier la conformité aux règles applicables et ii) au moment de la construction du vaisseau, un ou plusieurs experts de la société de classification sont présents aux installations de production pertinentes qui fournissent les composants principaux tels que l'acier, les moteurs, les génératrices et les pièces coulées, afin de vérifier que le vaisseau est construit conformément aux règles de classification. Une fois que le processus de classification aura été mené à terme de façon satisfaisante, la société de classification délivrera un certificat de classification attestant que le vaisseau satisfait aux exigences de la classe qui lui a été assignée.

Environnement

Le chantier naval Davie est utilisé aux fins d'activités industrielles depuis de nombreuses années. Par conséquent, le sol et les eaux souterraines ont été touchés par diverses substances. Pendant que le chantier naval Davie est en exploitation, la Société et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Québec) a convenu avec la Société qu'elle ne sera pas tenue de remettre complètement en état les installations. Plutôt, la Société a accepté un plan d'action, aux termes duquel elle évaluera certaines zones données, surveillera la contamination et prendra des mesures de confinement à cet égard et, si la situation présente des incidences importantes sur la santé ou l'environnement, mettre en œuvre des mesures correctives, en fonction d'un calendrier qui reste à déterminer. Le plan d'action environnemental de la Société fait partie du programme de dépenses en immobilisations. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Programme de dépenses en immobilisations ».

Qualité, santé, sécurité et environnement

Dans le cadre de la reprise de ses activités de construction de navires commerciales, le chantier naval Davie a obtenu de nouveau l'homologation ISO (ISO 9001:2000) et d'obtenir les attestations ISO nécessaires et d'autres attestations opérationnelles connexes. Il mettra également en œuvre les pratiques standard de l'industrie pour les chantiers navals dans les pays développés en ce qui a trait à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Employés et relations de travail

L'équipe de gestion de la Société est, à quelques exceptions près, la même équipe de gestion que celle qui était en place au sein de l'entreprise remplacée et a une vaste expérience de l'industrie de la construction de navires. La Société a également conclu une convention de services avec Davie Norvège et TECO Management. Se reporter à la rubrique « Dirigeants — Convention de services ».

En date du 11 février 2008, la Société comptait environ 633 employés, qui travaillent tous au chantier naval Davie. De ces 633 employés, 522 sont syndiqués et 111 ne le sont pas. La Société estime avoir une très bonne relation avec ses employés.

Le tableau suivant indique les syndicats représentant les 522 employés syndiqués de la Société ainsi que les dates d'expiration de leurs conventions collectives respectives.

<u>Groupe d'employés</u>	<u>Syndicat</u>	<u>Nombre d'employés</u>	<u>Date d'expiration de la convention collective</u>
Agents de sécurité, pompiers et tous les autres salariés (au sens du <i>Code du travail</i> (Québec))(1))	Syndicat des employés du corps de sécurité de MIL Davie Inc.	12	31 décembre 2011
Tous les dessinateurs et les autres employés de la Société ayant recours à la technique du dessin maritime dans leurs activités journalières	Association des dessinateurs maritimes de Lauzon	20	31 décembre 2011
Tous les salariés (au sens du <i>Code du travail</i> (Québec)) travaillant comme membres du personnel de bureau et préposés au nettoyage du bureau, à l'exception des évaluateurs, des concepteurs, des dessinateurs, des inspecteurs, des professionnels, du personnel du ministère des Ressources humaines, des secrétaires de direction et de ceux qui sont déjà syndiqués.	Syndicat des employés du bureau du Chantier Maritime de Lauzon (C.S.D.)	37	31 décembre 2011
Tous les employés de la Société, à l'exception des contremaîtres, des membres du personnel de bureau, des pompiers, des travailleurs délégués à la santé et à la sécurité, des gardiens, des commis au classement dans le bureau de production, des concepteurs et des employés ayant moins de 16 ans.	Syndicat des travailleurs du Chantier Naval de Lauzon	453	30 juin 2011

1) Le *Code du travail* (Québec) définit le terme « salarié » comme une personne qui travaille pour un employeur moyennant rémunération; cependant, cette définition exclut les administrateurs, les dirigeants, les gérants, les surintendants, les contremaîtres, les représentants de l'employeur dans ses relations avec ses salariés et les agents de relations du travail.

Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi

Le 6 octobre 2006, Davie Norvège a obtenu de Norsk Tillitsmann ASA un prêt obligataire d'une durée de 18 mois d'un montant de 90 millions de couronnes norvégiennes (environ 15 245 968 \$ CA) (le « prêt obligataire ») qui arrive à échéance le 9 avril 2008. Il prévoit un taux d'intérêt fixe de 12 % par année payable semestriellement à terme échu. Le prêt obligataire est garanti inconditionnellement et irrévocablement par la Société et par une hypothèque de premier rang (mobilière et immobilière) grevant tous les éléments d'actif de la Société ainsi que les actions de la Société. En outre, IQ, institution financière et agence de développement économique qui appartient au gouvernement, a accordé une garantie de perte sur prêt inconditionnelle et irrévocable (la « garantie d'IQ ») permettant de couvrir 50 % de la perte nette à l'égard du prêt jusqu'à un maximum de 7,77 millions de dollars canadiens.

Le fiduciaire relatif au prêt est Norsk Tillitsmann ASA, dont le numéro de société est le 963 342 624.

Pendant la durée du prêt obligataire, Davie Norvège, à titre d'emprunteur, doit respecter certains engagements, notamment les suivants :

- i) des engagements en matière d'information, par exemple l'obligation a) d'informer immédiatement le fiduciaire relatif au prêt de toute circonstance qui, selon ce que Davie Norvège devrait comprendre ou comprendre, pourrait entraîner un défaut; b) de publier ses rapports annuels et intermédiaires au plus tard 150 jours après la fin de chaque exercice ou 60 jours après la fin de la période intermédiaire pertinente; c) à la demande du fiduciaire relatif au prêt, d'envoyer un rapport indiquant le solde des obligations; d) de faire parvenir au fiduciaire relatif au prêt des copies de toute note provenant des créanciers de Davie Norvège (y compris en ce qui a trait à des fusions, à des défusionnements et à des réductions du capital-actions); e) à la demande du fiduciaire relatif au prêt, de fournir des documents et des renseignements lui permettant d'exercer ses droits et de s'acquitter de ses tâches aux termes de la convention de prêt et f) de donner les renseignements à l'égard de la situation financière de Davie Norvège que le fiduciaire relatif au prêt pourrait demander raisonnablement;
- ii) des engagements d'ordre général (sauf si le fiduciaire relatif au prêt ou les porteurs d'obligations en ont convenu autrement par écrit), par exemple l'obligation a) de ne pas verser de dividendes, de ne pas effectuer de rachat d'actions ni d'effectuer d'autres distributions au bénéfice de ses actionnaires; b) de ne pas mettre un terme à ses activités; c) de ne pas vendre ou aliéner la totalité ou une partie importante des éléments d'actif ou des activités de la Société ou modifier la nature de ses activités; d) de défusionner, de fusionner ou de structurer son entreprise d'une façon qui mettrait en péril le respect par Davie Norvège des obligations qui lui incombent aux termes de la convention de prêt; e) de ne pas vendre, aliéner ou autrement diluer sa participation dans la Société et f) de s'assurer que Davie Norvège, la Société et tout autre membre du groupe n'établit ni ne maintient des privilèges grevant les éléments d'actif actuels ou futurs de l'emprunteur ou de tout autre membre du groupe, à l'exception de certaines charges autorisées.

À la date du prospectus, Davie Norvège respecte tous les engagements énoncés ci-dessus. Se reporter à la rubrique « Emploi du produit ».

Afin que Davie Norvège puisse être en mesure de rembourser le prêt obligataire à son échéance, la Société réduira de 21 millions de dollars, tout juste avant la clôture du placement, son capital déclaré. Cette somme sera attestée par un billet remboursable sur demande par Davie Norvège. À la clôture du placement, Davie Norvège exigera le remboursement du billet et la Société remboursera le billet au moyen d'une partie du produit tiré du placement.

Afin d'assurer un certain niveau d'activité de construction de navires pendant la période de faillite, IQ a accordé à Davie Maritime un prêt garanti par une hypothèque sur les installations du chantier naval Davie. Dans le cadre de l'acquisition, afin que la Société obtienne de IQ une décharge à l'égard de sa sûreté directe relative au chantier naval Davie, la Société a accordé à IQ une garantie spécifique à l'égard des niveaux d'emploi futurs aux chantiers (la « garantie en matière d'emplois »). La garantie d'emploi prévoit que si un nombre d'emplois prédéterminé n'est pas atteint, la Société devra verser à IQ les sommes suivantes (à titre de recours unique de IQ) :

- 2006 : 100 employés ou 400 000 \$ CA
- 2007 : 680 employés ou 800 000 \$ CA
- 2008 : 1 000 employés ou 800 000 \$ CA
- 2009 : 1 100 employés ou 500 000 \$ CA

Le terme « employés » désigne une personne employée durant 15 semaines à raison de 30 heures de service par semaine et, pour toutes les autres années, ce terme désigne une personne employée durant 40 semaines à raison de 30 heures de service par semaine (y compris les semaines de vacances, dans les deux cas). Par suite de retards dans la conclusion de l'acquisition du chantier naval Davie et des retards dans la reprise des activités de construction de navire qui en ont découlé, la Société n'a pas atteint ce seuil d'emploi en 2006. La Société et IQ se sont entendus sur un programme de paiement pour la pénalité de 400 000 \$ CA payable à l'égard de 2006 aux termes duquel la Société versera à IQ 50 000 \$ CA par mois à compter du 1^{er} juillet 2007 jusqu'au mois de février 2008. Étant donné que la Société ne prévoit pas pouvoir atteindre ces seuils d'emploi en 2007 et au-delà, elle est actuellement en cours de négociation avec IQ à l'égard des seuils et de la définition du terme « employés ».

Clients et contrats actuels

Depuis l'acquisition du chantier naval Davie, en octobre 2006, la Société a ciblé une large gamme de clients, notamment les exploitants de vaisseaux de soutien en mer, les exploitants de plateformes de forage pétrolières et gazières en mer, l'Armée canadienne et la Garde côtière canadienne ainsi que diverses sociétés de transport maritime, à l'égard de la construction de navires, de travaux de réparation et de travaux industriels.

Contrats de construction avec Cecon

Le 4 février 2007, la Société a conclu deux conventions de construction avec la société d'installations sous-marines norvégienne Cecon, prévoyant la construction de deux vaisseaux de construction en mer de 10 000 kilowatts, conformément au plan VS4220 de Vik-Sandvik (les vaisseaux sont respectivement appelés « coque n° 717 » et « coque n° 718 »). Le prix du contrat à l'égard de la coque n° 717 est de 133,6 millions de dollars et celui du contrat à l'égard de la coque n° 718 est de 133,7 millions de dollars, payables dans chacun des cas au prorata des travaux. La date de livraison de la coque n° 717 est prévue le 10 avril 2009, et celle de la coque n° 718, le 14 août 2009.

Cecon est une société ouverte qui a été constituée en 2004 et est inscrite à la cote de la Bourse d'Oslo. Il s'agit d'un entrepreneur en installations sous-marines indépendant situé en Norvège qui fournit des services de construction en mer tels que des contrats d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et d'installation à l'égard de tuyaux d'acier, des *J/S-lay*, des conduites d'écoulement, des colonnes de montée, des câbles et des tendeurs de canalisation ombilicaux pour des projets pétroliers et gaziers sous-marins. Davie AS détient 7,56 % des actions en circulation de Cecon.

Les contrats de construction que la Société a conclus avec Cecon sont fondés sur des contrats de construction de navires standard du marché (p. ex. le contrat intitulé « Standard Form Shipbuilding Contract 2000 » de la Norvège). Det Norsk Veritas (« DnV ») sera la société de classification pour la construction des vaisseaux. En cas de retard de livraison d'un vaisseau au-delà d'une période de 30 jours, à titre de dommages-intérêts extrajudiciaires, le prix d'achat du vaisseau sera réduit progressivement au cours de la période de 150 jours qui suit jusqu'à concurrence d'une réduction maximale correspondant à environ 5 % du prix d'achat. Un retard de plus de 180 jours sur la livraison d'un vaisseau donne à Cecon le droit de résilier le contrat. Le seul recours de Cecon en cas de résiliation du contrat est le remboursement par la Société de toutes les sommes versées à l'égard du contrat. Si ce remboursement a lieu, le titre de propriété des vaisseaux sera transféré à la Société. À titre de garantie pour le remboursement du prix du contrat en cas de résiliation, la Société a obtenu de Davie AS une garantie de remboursement limitée de 4,641 millions de dollars par contrat afin d'obtenir l'obligation de remboursement de la Société si l'un ou l'autre des contrats de construction de vaisseaux est résilié légalement.

Dans le cadre de ces conventions, la Société doit verser à Vik-Sandvik des honoraires de 13,26 millions de dollars par vaisseau pour l'utilisation du plan VS4220, pour la réception du plan de base et pour de l'aide à l'égard de la conception durant un an de la part de trois ingénieurs de Vik-Sandvik pendant le stade de la conception détaillée. À titre de paiement d'honoraires partiel, la Société a émis un billet à ordre en faveur de Vik-Sandvik d'un montant de 9,11 millions de dollars par vaisseau. La Société a également émis un billet à ordre en faveur de Davie AS, d'un montant de 4,641 millions de dollars par vaisseau, à titre de paiement d'une commission pour l'obtention des contrats et pour l'émission des garanties de remboursement décrites ci-dessus. Vik-Sandvik et Davie AS ont utilisé les billets à ordre à titre de contrepartie en nature pour la souscription d'actions de Cecon. Aux termes d'une convention conclue entre la Société et Cecon, cette dernière a utilisé par la suite les billets à ordre à titre de paiement partiel du premier versement dû aux termes des contrats.

La Société et Cecon ont conclu un contrat de construction qui est entré en vigueur le 4 juillet 2007 à l'égard de la coque n° 719, identique aux coques n° 717 et 718, à l'exception de certaines capacités accrues. Le prix du contrat relatif à la coque n° 719 est de 145,5 millions de dollars, et sa date de livraison est prévue le 11 décembre 2009. Les modalités et les conditions du contrat sont essentiellement similaires à celles des contrats à l'égard des coques n° 717 et 718, y compris pour ce qui est de la structure des honoraires et de l'utilisation des billets à ordre à titre de contrepartie en nature à l'égard

des actions du capital-actions de Cecon. La Société a obtenu de Davie AS la même garantie de remboursement pour la coque n° 719 que celle qui a été décrite ci-dessus pour les coques n°s 717 et 718. Se reporter à la rubrique « Liens entre les parties intéressées — Conventions conclues avec Davie AS — Conventions en matière de commission ».

Aux termes d'une modification du contrat relatif à la coque n° 719, la Société a convenu de s'engager et de faire en sorte que ses actionnaires s'engagent à recueillir des fonds supplémentaires en faveur de la Société au moyen d'un ou de plusieurs placements privés en faveur de la Société afin de consolider davantage ses assises financières. Le placement vise à satisfaire à cet engagement.

La Société et Cecon ont également conclu une convention d'option aux termes de laquelle Cecon peut exercer une option à l'égard de la construction de deux vaisseaux additionnels similaires aux coques n°s 717 et 718. La valeur de ces deux vaisseaux additionnels est d'environ 300 à 320 millions de dollars (sous réserve de certains mécanismes de majoration). Les vaisseaux devant être construits aux termes des options (si elles sont exercées) doivent être livrés entre le deuxième et le troisième trimestre de 2010.

Contrats de construction avec Ocean Hotels

Le 31 mai 2007, la Société a conclu deux contrats de construction (ces vaisseaux sont respectivement appelés « coque n° 721 » et « coque n° 722 ») avec Ocean Hotels I Ltd. et Ocean Hotels II Ltd., respectivement, toutes deux filiales en propriété exclusive de Ocean Hotels Plc. pour la construction de deux vaisseaux de locaux d'habitation à usages multiples conformément au plan VS4004 de Vik-Sandvik. Se reporter à la rubrique « Liens entre les parties intéressées ». Le prix de chaque vaisseau est de 112,5 millions de dollars, payables au prorata des travaux à mesure que certains jalons expressément convenus seront franchis. La date de livraison de la coque n° 721 est prévue pour le 25 septembre 2009, et celle de la coque n° 722, pour le 15 janvier 2010.

Ocean Hotels Plc., société de locaux d'habitation en mer située dans la République de Chypre, a été fondée en 2007. Ocean Hotels est un fournisseur de vaisseaux de logements d'habitation en mer servant l'industrie de la construction en mer. Davie AS détient 11,7 % des actions émises et en circulation d'Ocean Hotels Plc., et la Société détient 12,53 % de ces actions.

Ces contrats de construction sont fondés sur des contrats de construction de navires standard du marché (p. ex. le contrat intitulé « Standard Form Shipbuilding Contract 2000 » de la Norvège). DnV sera la société de classification pour la construction des vaisseaux. En cas de retard de livraison d'un vaisseau au-delà d'une période de 30 jours, à titre de dommages-intérêts extrajudiciaires, le prix d'achat du vaisseau sera réduit progressivement au cours de la période de 150 jours qui suit jusqu'à concurrence d'une réduction maximale correspondant à environ 5 % du prix d'achat. Un retard de plus de 180 jours sur la livraison d'un vaisseau donne à Ocean Hotels le droit de résilier le contrat. Le seul recours d'Ocean Hotels en cas de résiliation du contrat est le remboursement par la Société de toutes les sommes versées à l'égard du contrat. Si ce remboursement a lieu, le titre de propriété des vaisseaux sera transféré à la Société. À titre de garantie pour le remboursement du prix du contrat en cas de résiliation, la Société a obtenu de Davie AS une garantie de remboursement limitée de 4,5 millions de dollars par vaisseau.

La Société obtiendra accès au plan du vaisseau aux termes d'une convention conclue avec Vik-Sandvik, dont la Société estime qu'elle contiendra des modalités essentiellement similaires à celles de sa convention avec Vik-Sandvik à l'égard du plan de vaisseau VS4220. La Société et Vik-Sandvik sont actuellement en cours de négociation à l'égard des modalités de la convention qui se rapporte aux adaptations au logiciel technique nécessaire pour l'exécution du plan. Aux termes de cette convention, la Société doit verser à Vik-Sandvik des honoraires de 7,5 millions de dollars par vaisseau pour l'utilisation du plan VS4004, pour la réception du plan de base et pour de l'aide à l'égard de la conception durant un an de la part de trois ingénieurs de Vik-Sandvik pendant le stade de la conception détaillée. À titre de paiement d'honoraires partiel, la Société a émis un billet à ordre en faveur de Vik-Sandvik d'un montant de 6,25 millions de dollars par vaisseau. La Société a également émis un billet à ordre en faveur de Davie AS, d'un montant de 4,679 millions de dollars par vaisseau, à titre de paiement d'une commission pour l'obtention des contrats et pour l'émission des garanties de remboursement décrites ci-dessus. Vik-Sandvik et Davie AS ont utilisé les billets à ordre à titre de contrepartie en nature pour la souscription d'actions d'Ocean Hotels Plc. Aux termes d'une convention conclue entre la Société et Ocean Hotels Plc., cette dernière a utilisé par la suite les billets à ordre à titre de paiement partiel du premier versement dû aux termes des contrats. Se reporter à la rubrique « Liens entre les parties intéressées — Conventions conclues avec Davie AS — Conventions en matière de commission ».

Le 31 mai 2007, la Société et Ocean Hotels ont également conclu une convention d'options pour la construction, par la Société, de quatre vaisseaux supplémentaires similaires aux coques n°s 721 et 722. Les options (si elles sont exercées)

ont une valeur d'environ 464 millions de dollars (sous réserve de certains rajustements). Les deux premières options doivent être exercées d'ici le 15 mars 2008 et les options restantes, d'ici juin 2008. Les vaisseaux qui font l'objet des options (si elles sont exercées) doivent être livrés entre juillet 2010 et octobre 2011.

Programme de dépenses en immobilisations

La Société a approuvé un programme de dépenses en immobilisations de 20 millions de dollars canadiens entrepris en mars 2007 et qui serait mené à terme en mars 2009. Il s'agit d'un programme de mise à jour exhaustif du chantier naval Davie destiné à accroître la capacité et l'efficacité de celui-ci, de même que des mises à niveau spécifiques nécessaires dans le cadre de l'exécution des contrats de construction actuels de la Société et de certaines questions environnementales. Le programme prévoit de maximiser la production du processus relatif à l'acier en apportant des améliorations à la capacité et à l'efficacité aux différents stades de la fabrication, du montage des blocs et du vaisseau, en mettant à niveau des éléments déterminés par exemple le formage de profilés, le montage tridimensionnels des blocs et le montage des rampes de mise à l'eau. Le programme de dépenses en immobilisations prévoit également que la Société mettra en œuvre les mises à jour et les travaux de remise en état environnementaux conformément au plan d'action environnemental dont elle a convenu avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Québec), par exemple le remplacement de l'huile de chauffage des fournaies par le gaz naturel. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Environnement ». Au 29 septembre 2007, la Société avait versé 7,2 millions de dollars canadiens sur les 9,8 millions de dollars canadiens qu'elle s'est engagée à investir dans le cadre du programme de dépenses en immobilisations. Le reste de l'argent nécessaire au financement du programme sera obtenu au moyen du produit tiré du placement. Se reporter à la rubrique « Emploi du produit ».

LIENS ENTRE LES PARTIES INTÉRESSÉES

Liens avec TECO Management

TECO Management fournira des services de gestion et d'autres services à la Société aux termes de la convention de services devant être conclue avant la clôture du placement. Les services comprendront notamment la prestation des services d'un chef des finances et d'un prochain chef de la direction de la Société, les services d'un chef de la direction intérimaire, des services de soutien informatique, des bureaux, dont des services de secrétariat pour le chef de la direction et le chef des finances de la Société, et des services de soutien dans le cadre des relations avec les investisseurs et du développement stratégique. Se reporter à la rubrique « Dirigeants — Convention de services ». TECO Management est une filiale en propriété exclusive de TECO Group, société contrôlée par Tore Enger, administrateur de la Société. M. Enger contrôle, directement ou indirectement par l'entremise de TECO Group, environ 35 % de Davie AS, qui contrôle 71,36 % de Davie Norvège.

Convention de gestion conclue entre TECO Management et Ocean Hotels

TECO Management a également conclu une convention de gestion avec Ocean Hotels aux termes de laquelle TECO Management fournit à Ocean Hotels les services d'un chef des finances.

Conventions conclues avec Davie AS

La Société a conclu les conventions suivantes avec Davie AS, le plus important actionnaire de Davie Norvège.

Conventions en matière de commission

La Société a conclu une convention en matière de commission avec Davie AS en date du 14 mars 2007 à l'égard de services de courtage fournis par Davie AS. Les services de courtage ont été fournis relativement à trois contrats de construction de vaisseau avec Cecon, à l'option de Cecon de faire construire par la Société deux vaisseaux supplémentaires, et à la garantie de remboursement d'un maximum de 4,641 millions de dollars par vaisseau fournie par Davie AS pour garantir l'obligation de remboursement de la Société si Cecon résiliait légalement l'un des contrats de construction de vaisseau. En contrepartie de ses services et à titre de commission pour la fourniture de la garantie de remboursement, la Société versera à Davie AS une somme de 4,641 millions de dollars correspondant à 3,5 % du montant total du contrat aux termes de chaque contrat de construction. La même commission s'applique au moment où Cecon exercera ses options. La commission a été payée par la Société sous la forme d'un billet à ordre, émis en faveur de Davie AS, d'un montant de 4,641 millions de dollars par contrat de construction. Si Cecon exerce ses options d'ici le 15 février 2008, la Société devra verser à Davie AS une commission supplémentaire d'environ 9,2 millions de dollars.

La Société a conclu une convention en matière de commission avec Davie AS en date du 31 mai 2007 à l'égard de services de courtage que doit fournir Davie AS. Les services de courtage ont été fournis relativement à des contrats de construction de vaisseau conclus entre la Société et Ocean Hotels I Ltd. et Ocean Hotels II Ltd., respectivement, y compris les options détenues par Ocean Hotels Plc., et Davie AS a également donné la garantie de remboursement d'un maximum de 4,5 millions de dollars par contrat fournie par Davie AS pour garantir l'obligation de remboursement de la Société si Ocean Hotels I Ltd. ou Ocean Hotels II Ltd. résiliait légalement l'un des contrats de construction de vaisseau. En contrepartie de ses services et à titre de commission pour la garantie de remboursement, la Société versera à Davie AS une somme de 4,679 millions de dollars correspondant à environ 4,16 % du montant total du contrat aux termes de chaque contrat de construction. La même commission s'applique si Ocean Hotels Plc. exerce ses options. La commission a été payée par la Société sous la forme d'un billet à ordre, émis en faveur de Davie AS, d'un montant de 4,679 millions de dollars par contrat de construction. Si Ocean Hotels Plc. exerce ses options, la Société devra verser à Davie AS une commission supplémentaire d'environ 18,7 millions de dollars.

Investissements de Davie AS dans Cecon et dans Ocean Hotels Plc.

Davie AS a utilisé les billets à ordre émis par la Société dans le cadre des contrats de construction de Cecon totalisant 13,9 millions de dollars à titre de contrepartie en nature pour la souscription d'actions de Cecon. À la suite de cet investissement, Davie AS détient 7,56 % des actions émises et en circulation de Cecon, qui ne sont visées par aucune restriction quant à leur transfert en vertu des lois de la Norvège. En outre, Davie AS a utilisé les billets à ordre totalisant 9,4 millions de dollars et émis par la Société dans le cadre des contrats de construction d'Ocean Hotels, pour souscrire des actions d'Ocean Hotels Plc. À la suite de cet investissement, Davie AS détient 11,7 % des actions émises et en circulation d'Ocean Hotels Plc., qui ne sont visées par aucune restriction quant à leur transfert en vertu des lois de la Norvège.

Cecon et Ocean Hotels ont chacune utilisé les billets à ordre reçus de Davie AS pour effectuer le premier versement aux termes de leurs contrats de construction de vaisseau respectifs, par suite de quoi ces billets ont été annulés.

Garanties de remboursement

Dans le cadre des contrats de construction conclus avec Cecon, Davie AS a fourni trois garanties de remboursement limitées à la Société d'un montant de 4,641 millions de dollars chacune, soit un total d'environ 13,9 millions de dollars. Les garanties de remboursement garantissent les obligations de remboursement de la Société envers Cecon en cas de résiliation des contrats par Cecon.

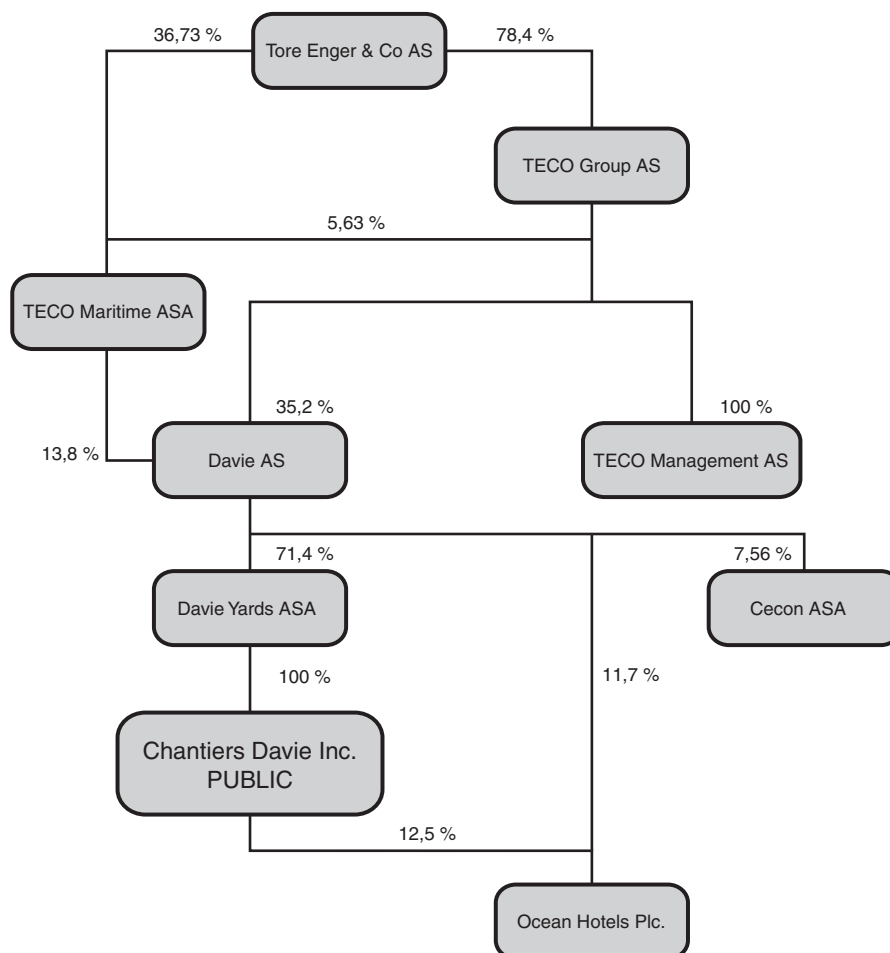
Dans le cadre des contrats conclus avec Ocean Hotels, Davie AS a fourni deux garanties de remboursement limitées à la Société d'un montant de 4,5 millions de dollars chacune, soit un total d'environ 9 millions de dollars. Les garanties de remboursement garantissent, jusqu'à concurrence de la limite des garanties, les obligations de remboursement de la Société envers Ocean Hotels en cas de résiliation des contrats par Ocean Hotels Plc.

Investissement dans Ocean Hotels Plc. par la Société

Ocean Hotels a payé une partie du premier versement aux termes de ses contrats de construction au moyen de l'émission d'actions d'Ocean Hotels Plc. en faveur de la Société. Par conséquent, la Société détient 12,53 % des actions émises et en circulation d'Ocean Hotels Plc., qui ne sont visées par aucune restriction quant à leur transfert en vertu des lois de la Norvège.

Liens avec les principaux actionnaires

L'organigramme suivant présente les liens entre la Société, Davie Norvège et les principaux actionnaires de Davie Norvège dont il est question ci-dessus compte non tenu du placement.



EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net estimatif que la Société tirera du placement correspondra à environ 36 936 875 \$ CA (ou à 42 852 406,25 \$ CA si l'option pour attributions excédentaires est exercée intégralement), déduction faite de la rémunération que la Société doit verser au preneur ferme et des frais prévus du placement. À l'heure actuelle, la Société a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement de la façon suivante :

- 21 millions de dollars (21 018 900 \$ CA) au remboursement d'un billet à ordre à Davie Norvège que celle-ci affectera au règlement intégral du solde du prêt obligataire et des frais liés au placement que Davie Norvège aura payés. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi »;
- 9 millions de dollars canadiens au programme de dépenses en immobilisations. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société — Programme de dépenses en immobilisations »;
- les 6 917 975 \$ CA restants seront affectés au fonds de roulement.

Bien que la Société ait actuellement l'intention d'affecter le produit net tiré du placement de la façon décrite aux présentes, sa direction peut disposer du produit net de la façon qu'elle juge nécessaire. Davie Norvège a utilisé le prêt obligataire pour souscrire des actions de la Société. La Société a affecté le produit tiré de cette souscription au financement partiel de l'acquisition du chantier naval Davie.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET INFORMATION FINANCIÈRE PRO FORMA

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières présentées ci-dessous i) pour la Société, aux 30 septembre 2007 et 2006 et pour les neuf mois terminés à ces dates et au 31 décembre 2006 et pour l'exercice terminé à cette date, ii) pour Davie Maritime, aux 30 septembre 2006, 2005 et 2004 et pour les exercices terminés à ces dates et iii) l'information financière pro forma pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 ont été tirés des états financiers qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

La Société a été constituée le 12 septembre 2006 et son exercice s'est terminé le 31 décembre 2006. Bien que la Société ait été constituée le 12 septembre 2006, elle n'a pas mené d'activités d'exploitation importantes jusqu'au 13 octobre 2006 lorsqu'elle a acquis la quasi-totalité des actifs de l'entreprise remplacée qui était en faillite. Au cours des exercices précédant l'acquisition, le syndic de faillite exploitait le chantier naval Davie par l'entremise de la succession de la faillite et, plus récemment, par l'entremise d'une société nouvellement constituée, Davie Maritime Inc. (« Davie Maritime »). La fin de l'exercice de Davie Maritime était le 30 septembre. Ainsi, les états financiers annuels vérifiés fournis dans le cadre du présent placement tiennent compte de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de Davie Maritime du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2006 et de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société du 26 mars 2006 au 31 décembre 2006.

Les acheteurs éventuels devraient lire les informations suivantes avec ces états financiers et les notes y afférentes et avec le « Rapport de gestion » qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

Information financière	La Société				Davie Maritime		
	30 septembre ^{1,2}		Pro forma ³	Exercice terminé le 31 déc.	Exercices terminés les 30 septembre		
	2007	2006			2006	2005	2004
	(non vérifié) \$	(non vérifié) \$	(non vérifié) \$	\$	\$ CA	\$ CA	\$ CA
Chiffres d'affaires	36 770 000	0	1 532 000	0	3 246 869	10 246 081	38 249 107
Coût des ventes	36 624 000	0	814 000	0	1 838 864	6 422 798	36 538 801
Marge brute	146 000	0	718 000	0	1 408 005	3 823 283	1 710 306
Autres produits	0	0	0	0	6 970	38 807	133 840
Gains sur dérivés	6 546 000	0	0	0	0	0	0
<i>Charges :</i>							
Coûts directs							
Frais d'administration	9 699 000	0	4 510 000	1 488 000	3 981 735	6 816 584	2 016 617
Honoraires professionnels	0	0	0	0	55 252	276 150	431 016
Amortissement	933 000	0	1 371 000	301 000	29 951	23 435	15 765
Change	817 000	0	51 000	51 000	32 402	66 442	1 622
Frais financiers	(325 000)	0	4 000	19 000	11 455	322 155	1 353 237
Dépréciation des immobilisations corporelles . .	0	0	65 000	0	73 604	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0	0	0	1 866	37 500
Bénéfice net (perte nette)	(4 432 000)	0	(5 283 000)	(1 859 000)	(2 769 424)	(3 644 542)	(2 011 611)
Résultat de base et dilué par action	(0,16)	0	(0,26)	(0,09)			
Actions en circulation à la fin de la période	28 420 000	0	20 670 000	20 670 000	100	100	
Options en cours à la fin de la période	0	0		0	0	0	
Total de l'actif	116 873 000			25 017 000	245 385	1 420 848	
Total de l'encours de la dette	1 467 000			1 179 000			
Capitaux propres	(18 711 000)			23 143 000	(23 314 619)	(20 545 195)	

Notes:

- 1) Les données financières présentées pour la période terminée en septembre 2006 présentent les activités d'exploitation de la Société avant l'acquisition du chantier naval Davie.
- 2) La période terminée en septembre 2007 représente une période de neuf mois, tandis que la période terminée en septembre 2006 représente la période de deux semaines qui a suivi la création de la société.
- 3) La colonne Pro forma 2006 représente les données financières d'après l'hypothèse selon laquelle l'acquisition de l'entreprise remplacée a eu lieu le 1^{er} janvier 2006.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation (« rapport de gestion ») se compose a) du rapport de gestion de la Société pour les périodes qui suivent sa constitution le 12 septembre 2006 et b) le rapport de gestion de Davie Maritime, l'entité qui exploitait les actifs du chantier naval Davie, avant son acquisition par la Société.

Rapport de gestion de la Société

Le rapport de gestion de Chantiers Davie Inc. (ci-après la « Société » ou « Davie ») doit être lu avec les états financiers non vérifiés et les notes y afférentes pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2007 et pour la période de 18 jours terminée le 30 septembre 2006 et les états financiers vérifiés et les notes y afférentes pour la période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006. L'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers de la Société a été préparée selon les PCGR du Canada. Le présent rapport de gestion est à jour au 11 février 2008.

La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain et à ce titre, tous les chiffres figurant dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars américains, à moins d'indication contraire.

Certains énoncés figurant dans la présente section du prospectus constituent des énoncés prospectifs, notamment ceux qui emploient les termes « prévoir », « croire », « être d'avis », « projeter », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et des expressions semblables, dans la mesure où elles ont trait à la Société. Les énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques; ils reflètent les attentes actuelles de la Société à l'égard de résultats ou d'événements futurs. Ils sont assujettis à de nombreux facteurs de sorte que les résultats réels de la Société pourraient être considérablement différents de ceux présentés dans ces énoncés. Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque ».

Aperçu

La Société a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 12 septembre 2006. Le 13 octobre 2006, la Société a procédé à l'acquisition des actifs d'Industries Davie. Depuis l'acquisition, la Société s'est affairée à remettre en état toute la machinerie et les installations du chantier naval Davie en prévision de la reprise de la construction navale. Grâce à la réussite des négociations entamées avant l'acquisition et à celles qui ont eu lieu par la suite, la Société a accès à toute la main-d'œuvre requise par l'intermédiaire des syndicats locaux. La Société a aussi conclu des contrats de conception avec Vik-Sandvik, société d'ingénierie navale et de conception de navires, qui fournira des services techniques supplémentaires relatifs à l'exécution des contrats existants. En date des présentes, la Société a commencé l'exploitation commerciale, y compris l'approvisionnement, l'ingénierie et les travaux de construction conformément à ses obligations contractuelles.

La Société s'est également efforcée de conclure des contrats commerciaux avec des clients en vue de commencer l'exploitation commerciale. Comme la conclusion de contrats commerciaux tardait toujours au 31 décembre 2006, la Société n'a pas fait l'objet d'une exploitation commerciale au cours de l'exercice 2006.

Au 31 décembre 2006, la Société comptait 30 employés.

Stratégie et objectifs

La Société vise à devenir un chef de file de l'industrie mondiale de la construction navale pour le secteur de l'offshore 1) en continuant d'investir dans de l'équipement moderne et une main-d'œuvre qualifiée, 2) en se spécialisant dans la construction de vaisseaux de mer et de plateformes de forage en mer de qualité supérieure, 3) en appliquant une gestion par équipe d'intervention directe, et 4) en maintenant des relations étroites avec la clientèle.

Bien que l'équipe de direction locale à Québec soit en mesure de commercialiser la Société sur le marché canadien, la direction norvégienne a accès, par l'intermédiaire des groupes de la marine marchande et de l'offshore en Norvège, à la fois au marché norvégien et au marché mondial de la construction de vaisseaux de mer et de plateformes de forage en mer à la fine pointe. La Société a pour stratégie d'utiliser son accès aux marchés mondiaux afin de réaliser son objectif.

La Société croit que la réputation et l'expérience du chantier naval Davie facilitera ses efforts de commercialisation. Elle croit également que sa philosophie client de qualité et d'intégrité mène à des relations étroites avec les clients qui lui valent sans cesse des invitations à soumissionner sur des projets.

Faits nouveaux

La Société a conclu une convention de gestion avec sa société mère, Davie Norvège, en date du 26 janvier 2007. En vertu de cette convention, Davie Norvège fournit certains services à la Société, dont des services de commercialisation et certaines fonctions de gestion et d'administration contre des honoraires mensuels de 50 000 \$ avant impôts et taxes. À compter du 1^{er} mars 2007, les honoraires mensuels sont passés à 700 000 NOK (environ 127 000 \$) avant impôts et taxes afin de refléter la charge de travail accrue. La convention de gestion est en vigueur jusqu'en 2017.

En octobre 2006, Davie Norvège a mobilisé environ 25,5 millions de dollars afin de procurer à la Société suffisamment de capitaux propres pour acquérir le chantier naval Davie. De ces fonds, quelque 12,5 millions de dollars ont été recueillis au moyen du prêt obligataire de 90 millions de couronnes norvégiennes (environ 15 245 968 \$ CA). IQ a fourni aux investisseurs dans le prêt obligataire une garantie de 50 %, jusqu'à un maximum de 7,77 millions de dollars canadiens sur le capital du prêt obligataire. Par la suite, la Société a procédé à l'émission de 28 419 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ CA l'action, auprès de Davie Norvège.

Le 13 octobre 2006, la Société a acquis pratiquement tous les actifs d'Industries Davie auprès du syndic de faillite. Aucune opération ou activité d'importance au sein d'Industries Davie n'était en cours au moment de l'acquisition. L'opération a été comptabilisée à titre d'acquisition d'un groupe d'actifs et de passifs. Le prix d'acquisition s'est établi à 21,1 millions de dollars payables au comptant, coûts de l'opération compris. La Société a également engagé une obligation à long terme ne portant pas intérêt et remboursable à IQ de 1,55 million de dollars canadiens, qui est conditionnelle à la réception de crédits d'impôts futurs. Le prix d'acquisition a été réparti comme suit :

<u>Postes</u>	<u>2006</u>
	(en milliers de dollars)
Débiteurs	163
Charges payées d'avance	40
Immobilisations corporelles	22 458
Créditeurs	<u>(396)</u>
Total des actifs nets acquis	<u>22 265</u>

Le 4 février 2007, la Société a conclu deux contrats avec Cecon pour la construction deux navires à coque n° 717 et coque n° 718. Le prix du contrat pour la coque n° 717 est de 133,6 millions de dollars et de 133,7 millions de dollars pour la coque n° 718. Ces montants sont à régler en paiements à l'avancement. La date de livraison de la coque n° 717 est prévue pour le 10 avril 2009, et celle de la coque n° 718, le 14 août 2009. La Société et Cecon ont conclu un contrat de construction qui est entré en vigueur le 4 juillet 2007 à l'égard de la coque n° 719, identique aux coques n° 717 et n° 718, à l'exception de certaines capacités accrues. Le prix du contrat relatif à la coque n° 719 est de 144,4 millions de dollars, et sa date de livraison est prévue le 11 décembre 2009.

Le 13 mars 2007, la Société a conclu un contrat avec Vik-Sandvik, bureau d'étude de vaisseaux renommé dans l'industrie. Ce contrat confère à la Société le droit d'utiliser la conception du vaisseau lauréat VS 4220 de Vik-Sandvik et d'obtenir le soutien technique connexe de Vik-Sandvik.

Le 31 mai 2007, la Société a signé deux contrats (pour la coque n° 721 et la coque n° 722) avec respectivement Ocean Hotels I Ltd. et Ocean Hotels II Ltd. pour la construction de deux navires d'habitation multifonctionnels conformément à la conception VS 4004 de Vik-Sandvik. Le prix de chaque navire s'élève à 112,5 millions de dollars, à régler en paiements à l'avancement, à mesure que des étapes précises sont terminées. La date de livraison des coques n° 721 et n° 722 a été fixée respectivement au 25 septembre 2009 et au 15 janvier 2010.

La Société a également conclu des conventions d'option avec Cecon et Ocean Hotels Plc. pour la construction de respectivement deux et quatre autres navires, d'une valeur estimative totale de 770 millions de dollars (après rajustement). Si les options de Cecon sont exercées d'ici le 15 mars 2008, les vaisseaux devraient être livrés entre les deuxième et quatrième trimestres de 2010. Les deux premières options conclues avec Ocean Hotels Plc. doivent être exercées au plus tard le 15 mars 2008, et les autres, au plus tard en juin 2008. Les options d'Ocean Hotels Plc., si elles sont exercées, devraient entraîner la livraison des vaisseaux au cours de la période débutant en juillet 2010 et se terminant en octobre 2011.

Au cours de l'émission d'actions initiale d'Ocean Hotels Plc. en juillet 2007, la Société a souscrit un total de 5 010 500 actions d'Ocean Hotels Plc., soit environ 12,5 % de ses actions en circulation. Le paiement de ces actions a été

déduit du premier versement versé par Ocean Hotels Plc. Le transfert réel des actions et du paiement a eu lieu au cours du troisième trimestre de 2007.

Le 30 juillet 2007, la Société a entrepris la construction du premier navire en vertu du contrat signé avec Cecon.

Steinar Kulen occupera le poste de chef de la direction de la Société à compter du 1^{er} mars 2008. M. Kulen compte près de 20 années d'expérience dans le secteur maritime; le poste qu'il a occupé le plus récemment est celui de président adjoint, Navires commerciaux chez Aker Yards ASA. Auparavant, il a été pendant cinq ans président et chef de la direction de Kleven Maritime AS. Il a également occupé plusieurs postes de cadres supérieurs auprès de Ulstein/Vickers/Rolls Royce Marine et compte une vaste expérience à titre de membre de conseils d'administration d'entreprises.

Audun Rønneid occupe le poste de chef des finances de Davie Norvège depuis le 1^{er} novembre 2007. Aux termes de la convention de services, M. Rønneid a été nommé chef des finances de la Société, le 18 décembre 2007. M. Rønneid jouit d'une vaste expérience dans le secteur de la construction de navires et le secteur des activités en mer acquise auprès de Kværner et d'Aker Group. Avant de se joindre à la Société, il occupait le poste de chef des finances du Jotun Group, l'un des chefs de file mondiaux des produits de peinture et de recouvrement.

Le 29 octobre 2007, le chantier naval Davie a reçu plus de deux cents invités dans le cadre d'une cérémonie qui marquait l'installation de la première section de la coque n° 717 pour Cecon. Ce faisant, le chantier naval Davie a respecté son échéancier.

En janvier 2008, la Société a conclu un protocole d'entente avec un client norvégien à l'égard de la construction de quatre vaisseaux d'intervention pour puits d'une valeur estimative totale de plus de 748 millions de dollars canadiens. Le protocole d'entente prendra effet sous réserve du fait que le client s'assure d'un financement adéquat pour les vaisseaux.

Résultats d'exploitation

	Neuf mois terminés les 30 septembre (non vérifié)		Exercice terminé le 31 décembre ¹
	2007	2006	2006
	(en milliers de dollars)		
Produits d'exploitation	36 770	—	—
Gains sur dérivés	6 546	—	—
Coût des ventes et autres charges d'exploitation	(45 463)		(1 088)
Frais de gestion	(860)		(400)
Amortissement	(933)		(301)
Autre perte d'exploitation	(3 940)		(1 789)
Produits tirés du financement	441		0
Gain (perte) de change	(817)		(51)
Frais de financement	(116)		(19)
Bénéfice (perte) avant impôt sur les bénéfices	(4 432)		(1 859)
Impôts sur les bénéfices de la période	—	—	—
Bénéfice (perte) de la période	(4 432)	—	(1 859)

1 À partir du 12 septembre 2006, date de la constitution.

Comparaison entre les neuf mois terminés le 30 septembre 2007 et les 18 jours terminés le 30 septembre 2006.

Chiffre d'affaires net

La Société comptabilise les produits selon la méthode de l'avancement des travaux. Au cours des neuf premiers mois de 2007, la Société a comptabilisé des produits d'exploitation de 36,770 millions de dollars, comparativement à des produits de néant pour la période correspondante de 2006, alors que Davie n'était pas en exploitation. Les produits pour les neuf premiers mois de 2007 sont fondés sur les produits répartis dans les contrats de construction à l'égard des coques n°s 717 et 718 de Cecon, où le travail réalisé au cours de la période comprenait des travaux d'ingénierie et de conception en vue de la construction des vaisseaux. Les produits comptabilisés au cours des 18 jours terminés le 30 septembre 2006 étaient de néant compte tenu que la Société avait été constituée le 12 septembre 2006 et qu'elle n'a pas été en exploitation jusqu'au 30 septembre 2006.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours des neuf premiers mois de 2007, la Société s'est affairée à remettre en état toute la machinerie et les installations navales en prévision de la reprise de la construction navale; des travaux d'ingénierie et de conception ont été déployés en ce qui concerne les contrats des coques n^{os} 717 et 718 en vue de commencer leur construction et la construction de la coque n^o 717 a démarré. La Société a comptabilisé un coût des ventes et d'autres charges d'exploitation de 45 463 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2007. Elle avait comptabilisé des charges d'exploitation de néant pour les 18 premiers jours de 2006 étant donné qu'elle n'était pas encore en exploitation pendant cette période.

La Société a comptabilisé des frais d'administration d'environ 9,699 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2007. Elle n'en avait pas comptabilisé au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les autres charges, qui s'ajoutent au coût des ventes, ont été engagées au cours des neuf premiers mois de 2007 et se rapportent surtout aux frais de démarrage du chantier naval Davie, à l'entretien, à l'amortissement et aux frais versés pour l'embauche de professionnels (avocats, etc.).

La Société s'est vu imputée des frais de gestion de 0,860 million de dollars par Davie Norvège pour les neuf premiers mois de 2007 pour la prestation de services de gestion connexes à la Société. La Société n'avait pas versé de frais de gestion au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Profit brut

Le profit brut de la Société pour les neuf premiers mois de 2007 s'est élevé à 0,146 million de dollars et se rapporte aux services de consultation fournis à l'égard d'un chantier naval dans les Émirats arabes unis. Aucun profit brut n'a été constaté à l'égard des contrats de constructions. La Société n'avait pas constaté de profit brut pour les neuf premiers mois de 2006 puisqu'elle n'était pas une entité en exploitation au cours de cette période.

Bénéfice d'exploitation

La Société a comptabilisé une perte d'exploitation de 3,94 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2007. Comme il a été mentionné précédemment, au cours de cette période, la Société s'est affairée à remettre en état toute la machinerie et les installations navales en prévision de la reprise de la construction navale. La Société avait comptabilisé une perte d'exploitation de néant pour les neuf premiers mois de 2006, alors qu'elle n'était pas encore en exploitation.

Charges hors exploitation

Les intérêts débiteurs ont totalisé 0,116 million de dollars pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 en regard de néant au cours de la période correspondante de 2006.

Les pertes de change pour les neuf premiers mois de 2007 ont été de 0,817 million de dollars, en regard d'un gain de change d'environ néant pour la même période de l'exercice 2006.

Impôts sur les bénéfices

La Société n'a pas été assujettie à l'impôt sur les bénéfices depuis sa création jusqu'au 30 septembre 2007, étant donné qu'elle n'a pas encore dégagé de bénéfice d'exploitation. Les actifs d'impôts futurs nets capitalisés de la Société au 30 septembre 2007 étaient de néant. La Société n'a pas comptabilisé des actifs d'impôts futurs nets de 0,554 million de dollars au bilan, la courte histoire de l'exploitation de la Société semant le doute quant à la probabilité que les actifs d'impôts futurs seront utilisés.

Perte nette

La Société a constaté des pertes nettes de 4,432 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2007. Le bénéfice net comptabilisé à la même période de l'exercice 2006 s'était établi à néant.

Exercice terminé le 31 décembre 2006 (période de 110 jours)

Chiffre d'affaires net

La Société n'a pas comptabilisé de produits à l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Avant d'acquérir les actifs d'Industries Davie d'un syndic de faillites, la Société était une société inactive. Depuis l'acquisition et jusqu'à la fin de l'exercice 2006, la Société n'a pas conclu de contrats commerciaux auprès de clients et, de ce fait, l'entreprise n'était pas en exploitation.

Coût des ventes et autres charges d'exploitation

Au cours de 2006, la Société n'a pas généré de produits et n'a donc pas comptabilisé de coûts pour de la marchandise vendue. Les charges d'exploitation pour l'exercice ont compté des frais de gestion de 0,400 million de dollars versés à Davie Norvège pour la prestation de services de gestion connexes. En outre, la Société a comptabilisé, entre autres, 0,529 million de dollars en salaires et autres avantages sociaux, 0,378 million de dollars en frais liés aux services publics et en frais d'entretien et 0,119 million de dollars en frais d'assurance.

Profit brut

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Société n'a pas comptabilisé de profit brut.

Bénéfice d'exploitation

En 2006, la Société a constaté une perte d'exploitation de 1,789 million de dollars. Cette perte d'exploitation représentait les frais de gestion versés à Davie Norvège, d'autres charges d'exploitation et une dotation aux amortissements de 0,301 million de dollars.

Charges hors exploitation

Les intérêts débiteurs nets ont totalisé 0,019 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. La Société a comptabilisé une perte de change de 0,051 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Impôts sur les bénéfices

La Société n'a pas été assujettie à l'impôt sur les bénéfices depuis le début de ses activités jusqu'au 31 décembre 2006 étant donné qu'elle n'a pas encore dégagé de bénéfice d'exploitation. Les actifs d'impôts futurs nets capitalisés de la Société au 31 décembre 2006 étaient de néant. La Société n'a pas comptabilisé des actifs d'impôts futurs nets de 0,554 million de dollars au bilan, la courte histoire de l'exploitation des sociétés du groupe semant le doute quant à la probabilité que les actifs d'impôts futurs seront utilisés.

Perte nette

La Société a constaté une perte nette de 1,859 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006.

Caractère saisonnier et information financière trimestrielle

Les contrats de la Société s'échelonnent en moyenne sur une période d'environ 1,5 an au cours de laquelle les produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux et les rentrées de fonds de clients sont obtenues à mesure que les étapes sont achevées, conformément à chaque contrat de construction. La Société demeure en exploitation pendant toute l'année. Les produits et les flux de trésorerie de la Société ne sont pas de nature saisonnière.

Actions en circulation

Au 30 septembre 2007, la Société avait 28 420 000 actions ordinaires émises et en circulation sans valeur nominale entièrement détenues en propriété réelle par Davie Norvège.

Au 31 décembre 2006, la Société avait 28 420 000 actions ordinaires émises et en circulation et elle n'avait pas de droits de souscription, d'options ni de bons de souscription en cours.

Situation de trésorerie et sources de financement

Les paiements de clients en vertu de contrats sont obtenus à mesure que des étapes précises sont atteintes au cours du processus d'ingénierie et de construction. Des exemples d'étapes sont notamment la première coupe d'acier, le montage du premier bloc et la livraison.

Au cours du premier trimestre de 2007, la Société a reçu les premiers paiements de clients depuis le début de ses activités. En vertu des contrats de construction de la coque n° 717 et de la coque n° 718, Cecon a versé 15 % du prix contractuel total pour chacun des deux vaisseaux, moins la commission à Davie AS et les honoraires à Vik Sandvik. Le montant est comptabilisé à titre de produits constatés d'avance dans les états financiers de la Société. De ce montant, 12,280 millions de dollars ont été obtenus de Cecon sous forme de montants compensatoires exigibles en vertu de billets émis par la Société en faveur de Davie AS concernant des garanties de bonne exécution offertes par Davie AS, que cette dernière a par la suite transférées à Cecon et à Ocean Hotels dans le cadre des souscriptions d'actions. La Société a clôturé

les neuf premiers mois de 2007 avec 24,892 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie, comparativement à 1,930 million de dollars au 31 décembre 2006.

Activités d'exploitation

Au cours des neuf premiers mois de 2007, alors qu'elle lançait son exploitation commerciale et qu'elle s'attelait aux travaux des deux contrats de Cecon, la Société a généré des flux de trésorerie d'exploitation nets positifs de 30,470 millions de dollars, incluant une variation positive de 43,287 millions de dollars du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, l'exploitation commerciale de la Société était inexistante. De ce fait, la Société avait généré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 1,856 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, y compris une variation négative de 0,373 million de dollars du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie.

Activités de financement

	30 septembre 2007	30 septembre 2006	31 décembre 2006
	(en milliers de dollars)		
Fonds de roulement ¹	(24 066)	—	2 110
Immobilisations corporelles	29 813	—	22 212
Total de l'actif	116 873	—	25 017
Total de la dette à long terme	456	—	1 179

1) Le fonds de roulement est défini comme étant l'actif à court terme moins le passif à court terme.

Au cours des neuf premiers mois de 2007, aucun flux de trésorerie n'a été dégagé du financement, la Société n'ayant pas mené d'activités de financement durant la période.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les flux de trésorerie de financement se sont établis à 25,002 millions de dollars comprenant l'émission de 28 420 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ CA, à Davie Norvège.

Activités d'investissement

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la Société a acquis les actifs d'Industries Davie auprès d'un syndicat de faillites. L'opération a été comptabilisée à titre d'acquisition d'un groupe d'actifs et de passifs. L'acquisition a été réalisée pour une contrepartie au comptant de 21,1 millions de dollars, y compris les frais d'opération. La Société a aussi engagé une obligation à long terme ne portant pas intérêt de 1,55 million de dollars canadiens (actualisés) qui est exigible à la réception de crédits d'impôts futurs.

Depuis le 31 décembre 2006, la situation financière de la Société a connu des changements importants puisque l'exploitation commerciale a repris et que la Société a relancé les travaux de certains de ses contrats en cours. Au 30 septembre 2007, la Société détenait 24,892 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie. Le fonds de roulement était un montant négatif de 24,066 millions de dollars, mais s'est établi à un montant positif de 57,753 millions de dollars lorsque calculé sans tenir compte des facturations excédant les coûts et des produits constatés à l'égard des contrats en cours. Le niveau des stocks de la Société était de 3,06 millions de dollars, cependant, un montant de 34,244 millions de dollars avait été accordé aux fournisseurs pour s'assurer de recevoir des stocks à l'avenir.

Le montant de la dette à long terme de la Société de 0,456 million de dollars au 30 septembre 2007 a varié considérablement par rapport au montant du 31 décembre 2006 étant donné que la tranche à court terme de la dette à long terme de 1,011 \$ a été reclassée à titre de dette à court terme. La dette à long terme ne porte pas intérêt. Par conséquent, le montant comptabilisé a été actualisé.

Au cours de l'exercice 2006, la situation financière de la Société a changé de façon significative puisque la Société, qui était auparavant une société inactive sans actif corporel autre que des espèces, a mobilisé dans le cadre d'une émission d'actions un total de 25,002 millions de dollars, entre autres, en vue d'acquérir pour 21,1 millions de dollars les actifs d'Industries Davie.

Au 31 décembre 2006, le fonds de roulement de la Société était de 2 110 \$ avec un actif et un passif à court terme relativement bas en montant absolu compte tenu que la Société n'avait pas encore commencé son exploitation

commerciale. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 1,930 million de dollars au 31 décembre 2006, la dette à long terme comptabilisée s'établissant à 1,179 million de dollars.

Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les obligations contractuelles de la Société au 30 septembre 2007 pour les périodes indiquées :

	Paielements dus par période				
	Total	Moins de un an	De un an à trois ans	De quatre ans à cinq ans	Plus de cinq ans
Dette à long terme	1 467 000	1 011 000	456 000	—	—
Obligations locatives	—	—	—	—	—
Contrats de location-exploitation	1 790 596	1 352 263	380 755	57 578	—
Obligations d'achat	163 672 000	93 840 000	69 832 000	—	—
Services de gestion	14 560 000	1 560 000	3 120 000	3 120 000	6 760 000
Total des obligations contractuelles . .	181 489 596	97 763 263	73 788 755	3 177 578	6 760 000

Programme de dépenses en immobilisations

Le 30 septembre 2007, la Société a comptabilisé 29 813 millions de dollars d'immobilisations corporelles, comparativement à 22,212 millions de dollars au 31 décembre 2006. Durant les neuf premiers mois de 2007, un total de 8 563 millions de dollars a été consacré à des acquisitions d'immobilisations corporelles. Ces acquisitions ont principalement servi à mettre à niveau les installations, les bâtiments, les grues et d'autres machineries et équipements du chantier naval Davie. La Société a approuvé un programme de dépenses en immobilisations de 20 millions de dollars canadiens qui a commencé en mars 2007 et qui sera mis en œuvre d'ici mars 2009. Le programme consiste en une mise à niveau d'éléments tel que le formage de nouvelles plaques et profilés, le montage tridimensionnel de blocs, le montage de rampes de mise à l'eau ainsi que la mise à niveau générale des installations de la Société afin d'accroître sa capacité et son efficacité. En date du 30 septembre 2007, la Société a engagé 9,8 millions de dollars canadiens dans le programme de dépenses en immobilisations. La Société a soumis une demande à IQ dans le cadre de son programme régulier, le « Programme d'appui stratégique à l'investissement » (PASI) dans le but d'obtenir une provision pour garantie pour son programme de dépenses en immobilisations.

Opérations entre parties liées

La Société a conclu une convention en matière de commission avec Davie AS en date du 13 mars 2007 à l'égard de services de courtage fournis par Davie AS. Les services de courtage ont été fournis relativement à trois contrats de construction de vaisseau avec Cecon, à l'option de Cecon de faire construire par la Société deux vaisseaux supplémentaires, et à la garantie de remboursement d'un maximum de 4,641 millions de dollars par vaisseau fournie par Davie AS pour garantir l'obligation de remboursement de la Société si Cecon résiliait légalement l'un des contrats de construction de vaisseau. À titre de contrepartie pour les services et de commission pour la garantie de remboursement, la Société versera à Davie AS une somme correspondant à 3,5 % du montant total versé à l'égard de chacun des contrats de construction. La même commission s'applique au moment où Cecon exerce ses options. La commission a été payée par la Société sous la forme d'un billet, émis en faveur de Davie AS, d'un montant de 4,641 millions de dollars par vaisseau.

La Société a conclu une convention en matière de commission avec Davie AS en date du 31 mai 2007 à l'égard de services de courtage fournis par Davie AS. Les services de courtage ont été fournis relativement à des contrats de construction de vaisseau conclus entre la Société et Ocean Hotels I Ltd. et Ocean Hotels II Ltd., respectivement, à l'option de Ocean Hotels Plc. de faire construire par la Société quatre vaisseaux supplémentaires, et à la garantie de remboursement d'un maximum de 4,5 millions de dollars fournie par Davie AS pour garantir l'obligation de remboursement de la Société si Ocean Hotels I Ltd. ou Ocean Hotels II Ltd. résiliait légalement l'un des contrats de construction de vaisseau. À titre de contrepartie pour les services et de commission pour la garantie de remboursement, la Société versera à Davie AS un montant de 4,679 millions de dollars, une somme correspondant à environ 4,16 % du montant total versé à l'égard de chacun des contrats de construction. La même commission s'applique au moment où Ocean Hotels exerce ses options. La commission a été payée par la Société sous la forme d'un billet, émis en faveur de Davie AS, d'un montant de 4,679 millions de dollars par vaisseau.

Opérations proposées

La Société prévoit réunir des capitaux grâce à l'émission d'actions ordinaires à la fin du quatrième trimestre de 2007 ou au début du premier trimestre de 2008. Le produit servira à financer une partie du programme de dépenses en immobilisations, à rembourser environ 19 millions de dollars du placement de Davie Norvège dans la Société et à accroître le fonds de roulement alors que la Société met à exécution son plan d'affaires. Selon la direction, cette activité de financement permettra de disposer de fonds et donc de générer suffisamment de flux de trésorerie pour financer son exploitation. Les besoins en capitaux essentiels à la Société ont trait au financement des stocks, au financement des créances, au service de la dette et aux dépenses en immobilisations.

Conventions et estimations comptables critiques

Constatation des produits

La Société comptabilise les produits selon la méthode de l'avancement des travaux. Les flux de trésorerie de clients sous contrat sont obtenus à mesure que des étapes précises sont atteintes. Ces étapes sont négociées entre la Société et ses clients et comprennent la signature du contrat, les premières commandes de matières premières, la première coupe d'acier et le montage du premier bloc.

La Société fait des estimations et formule des hypothèses sur les perspectives d'avenir. Les estimations comptables qui en résultent correspondent rarement, par définition, aux résultats réels qui s'y rattachent. Les estimations et les hypothèses qui risquent de provoquer de manière significative des ajustements importants à la valeur comptable des actifs et des passifs au cours des prochains exercices sont analysées ci-après.

Immobilisations corporelles

La Société a effectué un important placement dans un ensemble d'immobilisations corporelles qui constituent un chantier naval. La direction estime la durée de vie utile et la valeur résiduelle des diverses composantes des immobilisations corporelles. En outre, la direction soumet certains actifs à des tests de dépréciation en se fondant sur divers indices.

Impôts sur les bénéfices

La Société exerce ses activités dans la compétence territoriale du Canada. La Société a subi une perte fiscale reportée en avant au cours de sa première année d'exploitation. Toutefois, les actifs d'impôts futurs liés à la perte fiscale reportée en avant ne sont comptabilisés que dans la mesure où la Société peut corroborer qu'il est probable qu'elle sera utilisée. La direction considère plusieurs facteurs, y compris les résultats historiques, au moment de procéder à cette évaluation.

Emprunts à long terme

Tous les prêts et les emprunts sont initialement constatés au coût, soit à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des frais d'émission associés à l'emprunt. Après la constatation initiale, les pertes et les emprunts portant intérêt sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; tout écart entre le produit (déduction faite des coûts d'opération) et la valeur de rachat étant constatée à l'état des résultats sur la période où le passif porte intérêt. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tous les frais d'émission et de tous les escomptes ou primes liés au règlement. Les gains et les pertes sont constatés dans le bénéfice net ou la perte nette lorsque le passif est sorti du bilan ou qu'il perd de la valeur, de même que pendant le processus d'amortissement.

Modifications de conventions comptables

Aucune modification de conventions comptables n'a été apportée au cours de la durée de vie de la Société, à l'exception des modifications liées aux instruments financiers présentées dans les états financiers ci-joints.

Perspectives pour 2007

La Société a conclu des contrats fermes totalisant 409,6 millions de dollars avec Cecon visant la livraison de trois vaisseaux entre avril 2009 et décembre 2009. La Société a également conclu des contrats fermes totalisant 225 millions de dollars avec des filiales d'Ocean Hotels Plc. visant la livraison de deux vaisseaux respectivement en septembre 2009 et janvier 2010. La Société entend exécuter ces contrats d'ici la fin de 2007 de façon à respecter les dates de livraison prévues. La Société a aussi l'intention de garnir son carnet de commandes en cherchant activement à conclure de nouveaux contrats de construction de navires.

Risques et incertitudes

Contrats à prix fixe

La plupart des contrats à l'égard de la construction de vaisseaux maritimes, notamment les contrats gouvernementaux, sont des contrats à prix fixe. Aux termes de contrats à prix fixe, la Société conserve toutes les économies de coûts sur les contrats achevés, mais est responsable du plein montant de tous les dépassements de coûts. La Société cherche à prévoir les augmentations des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux dans ses offres portant sur des contrats à prix fixe.

Toutefois, les coûts et les marges de profit bruts relatifs à un contrat à prix fixe peuvent varier par rapport aux estimations de la Société par suite de facteurs tels que i) des variations imprévues de la productivité de la main-d'oeuvre et du matériel pendant la durée du contrat; ii) des augmentations imprévues du coût des matériaux, de la main-d'oeuvre et des frais indirects et iii) des erreurs dans les estimations et dans la soumission. Selon la taille du projet, les variations par rapport au rendement estimatif des contrats pourraient réduire de façon importante le bénéfice de la Société, et avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, la Société peut soumissionner sur des contrats à prix fixe pour construire des vaisseaux d'un type qu'elle n'a jamais construit auparavant. Bien que la direction estime que la Société a assez d'expérience connexe pour exécuter ces contrats de façon rentable, le risque de dépassements des coûts ou de retards de livraison se rapportant à ces contrats sont plus importants à l'égard des contrats touchant des vaisseaux construits par la société remplacée. Ces dépassements de coût ou ces retards de livraison pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Retards de livraison de vaisseaux

Les contrats de construction de navires et d'entretien contiennent habituellement des dispositions en matière de dommages-intérêts extrajudiciaires, précisant le montant des dommages-intérêts devant être versés par la Société si les vaisseaux sont livrés en retard. En outre, certains contrats prévoient des droits de résiliation en cas de retard de livraison des vaisseaux. La capacité de la Société de respecter les délais de livraison dépend de nombreux facteurs, par exemple le fait que les fournisseurs livrent en temps utile le matériel et les approvisionnements, le caractère adéquat des services exécutés par des sous-traitants et leur fourniture en temps utile, la disponibilité et le rendement de la main-d'oeuvre de la Société et la formation de glace à l'emplacement du chantier naval Davie sur le fleuve Saint-Laurent durant l'hiver. Des retards de livraison et le paiement de dommages-intérêts extrajudiciaires ou la résiliation de contrats pourraient avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Garanties de remboursement

Les propriétaires de navires demandent généralement qu'on leur fournisse des garanties de remboursement à l'égard des paiements effectués avant la livraison. La Société est actuellement incapable d'offrir de telles garanties de remboursement et dépend de tiers à cet égard, ce qui pourrait nuire à l'obtention de nouveaux contrats et avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, il n'est pas certain que la Société soit en mesure d'obtenir de telles garanties de tiers, étant donné que leur émission dépend en partie de l'évaluation par ce tiers de la capacité de la Société d'exécuter ses contrats, de sa solvabilité et de la situation économique de l'industrie de la construction de navires en général. La Société pourrait aussi être incapable d'obtenir les garanties qu'elle estime nécessaires pour lui permettre de soumissionner.

Fonds de roulement

Le secteur de la construction navale exige un fonds de roulement considérable, étant donné que de nombreux chantiers navals offrent des modalités de paiement qui entraînent un flux de trésorerie négatif. La plupart des contrats prévoient des modalités de paiement sous forme de versements échelonnés une fois que des jalons expressément négociés sont atteints. Ces jalons prévoient un flux de trésorerie important qui permet au chantier d'acheter du matériel et de couvrir les frais de main-d'oeuvre conformément au tarif convenu. Toutefois, si les jalons sont atteints en retard, cela pourrait avoir une incidence négative sur le flux de trésorerie de la Société. En outre, dans la mesure où la Société ne peut fournir une lettre de crédit irrévocable, certains fournisseurs demanderont des tarifs plus élevés et la Société devra refinancer ces exigences d'autre façon. À l'heure actuelle, la Société n'a pas accès à une marge de crédit renouvelable ni à un autre instrument pour couvrir ses besoins en fonds de roulement. Les besoins en fonds de roulement de la Société peuvent avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Coûts fixes élevés

Les entreprises de construction de navires et de réparation et de conversion de la Société s'assortissent de coûts fixes élevés principalement associés à l'amortissement des installations et du matériel. Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient être touchés de façon défavorable par un manque de travail ou une baisse du volume de travail.

Réalisation de financements futurs

Si la Société n'est pas en mesure de maintenir sa rentabilité, elle pourrait nécessiter d'autres financements par actions ou par emprunt. Il n'est pas certain que la Société soit en mesure d'obtenir des ressources financières additionnelles et, si elle en obtient, qu'elles soient assorties de modalités commerciales favorables. L'incapacité d'obtenir de telles ressources financières pourrait avoir une incidence sur la croissance de la Société ou sur sa capacité de satisfaire à ses obligations à l'échéance, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société.

Sensibilité aux prix de l'acier

Les prix de l'acier sont en hausse depuis 2003. Si ces prix élevés se maintenaient ou si les prix de l'acier faisaient l'objet d'autres augmentations, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de la Société et nuire à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière ou faire en sorte que des clients potentiels reportent des projets.

Gestion du risque de change et de taux d'intérêt

Les activités de la Société l'exposent à divers risques financiers, dont le risque de change, le risque de juste valeur lié aux variations des taux d'intérêt et le risque d'illiquidité. Le risque est avant tout géré en décelant et en évaluant les secteurs possiblement risqués. Au cours du deuxième trimestre de 2007 et des premiers semestres de 2007 et 2006, la Société n'a pas eu recours aux instruments dérivés pour gérer les risques financiers.

La Société s'expose au risque de change lorsqu'elle conclut des contrats de construction de vaisseaux en dollars américains, tout en ayant des charges libellées en dollars américains, en dollars canadiens, en Euro et en couronnes norvégiennes. Le conseil d'administration et la direction de la Société surveillent régulièrement le risque de change.

En juillet 2007, la Société a conclu un total de 14 contrats d'option de change en vue de garantir les flux de trésorerie pour 2007 et 2008. L'option d'achat est libellée en dollars canadiens et l'option de vente est libellée en dollars américains pour neuf de ces contrats avec un prix d'exercice de 1,02 \$ CA pour un montant total de 174 millions de dollars. Les cinq autres contrats ont une option d'achat libellée en couronnes norvégiennes et une option de vente libellée en dollars américains avec un prix d'exercice de 5,65 NOK, pour un montant total de 76 millions de dollars. La prime associée à ces options totalisait environ 4,1 millions de dollars.

Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi

Il n'est pas certain que Davie Norvège ou la Société se conforme à leurs obligations aux termes du prêt obligataire et de la garantie d'IQ, comme il est décrit à la rubrique « Activités de la Société — Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi », ni qu'elle respecte les engagements financiers qui y sont prévus et il est possible que d'autres cas de défaut prévus par ces contrats surviennent. En cas de violation des modalités du prêt obligataire ou de la garantie d'IQ par Davie Norvège ou par la Société, il n'est pas certain que Davie Norvège ou la Société soit en mesure de trouver d'autres financements, qui sont nécessaires pour poursuivre l'exploitation de son entreprise. En outre, la Société a omis de satisfaire aux niveaux d'emploi prévus par la garantie d'emploi d'IQ et s'est vu imposer une pénalité de 400 000 \$ CA pour l'année 2006. La Société a conclu avec IQ une entente aux termes de laquelle cette pénalité doit être payée en versements échelonnés de 50 000 \$ CA par mois entre le 2 juillet 2007 et février 2008. Il n'est pas certain que la Société réussisse à respecter ses obligations en matière d'emploi prévues par la garantie d'emploi à l'avenir, et la Société encourrait une responsabilité financière si elle omettait de le faire. Les obligations qui incombent à la Société aux termes de la garantie d'emploi sont décrites à la rubrique « Activités de la Société — Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi ».

Si la Société ou Davie Norvège omettaient de respecter leurs engagements prévus par le prêt obligataire, la garantie d'IQ ou la garantie d'emploi, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Société.

Rapport de gestion de Davie Maritime

Le rapport de gestion a pour objectif d'analyser les résultats financiers et la situation financière de Davie Maritime pour les exercices terminés les 30 septembre 2004, 2005 et 2006. Ces données financières sont incluses dans le prospectus de la Société puisque Davie Maritime a été le dernier opérateur du chantier qui faisait alors partie des biens de la faillite d'Industries Davie avant l'acquisition des actifs d'Industries Davie par la Société. Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les états financiers vérifiés de Davie Maritime et les notes complémentaires s'y rapportant. Les conventions comptables de Davie Maritime sont conformes aux PCGR du Canada. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Historique et objectifs de la Société

Conformément à la demande des créanciers et des inspecteurs des biens de la faillite d'Industries Davie (les « inspecteurs ») et dans le but de maintenir un minimum d'activités sur le chantier en vue d'attirer les acheteurs ou investisseurs selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, Davie Maritime a été constituée en société le 30 janvier 2002 en vertu de la LCSA, à titre de structure d'accueil, pour poursuivre certaines activités d'Industries Davie, y compris la conception, la construction et la réparation de navires et de produits industriels. La Société a commencé ses activités en avril 2003, auquel moment elle a conclu un contrat de location à long terme avec Davie Industries visant l'utilisation de ses actifs, puis a acquis certains des actifs d'Industries Davie et pris en charge certains de ses passifs.

Exploitation

La capacité de Davie Maritime à décrocher des contrats dépendait de son habileté à obtenir une marge de crédit lui assurant un fonds de roulement suffisant pour exécuter des contrats, peu importe leur ampleur, et de la capacité de Davie Maritime à fournir une garantie d'exécution satisfaisante à ses clients (un élément essentiel dans toute situation d'appel d'offres concurrentielle). De plus, Davie Maritime a été marquée par la longue période d'insolvabilité ainsi que par l'incertitude et l'instabilité qui en ont résulté.

Compte tenu des circonstances, Davie Maritime et le syndic en matière de faillites (le « syndic »), ont demandé l'appui du gouvernement du Québec.

Le gouvernement du Québec, par l'entremise d'IQ, a fourni le soutien nécessaire pour que Davie Maritime conclue les contrats dont il est fait mention ci-après, y compris une garantie sur une marge de crédit de 20 M\$ CA fournie par une institution financière. En contrepartie de son soutien, le gouvernement du Québec a défini les modalités d'une stratégie de transition devant être mise en œuvre sur une période de deux ans. Les éléments clés de cette stratégie sont notamment les suivants :

1. Importante rationalisation des activités.
2. Effort concerté en vue de générer suffisamment de flux de trésorerie pour permettre à Davie Maritime de couvrir ses frais fixes, de réduire et de rembourser ses marges de crédit, et de financer les dépenses en immobilisations et autres dépenses exigées relativement aux contrats dont il est fait mention ci-après.
3. Efforts soutenus et constants afin d'identifier et d'attirer des investisseurs et des acheteurs potentiels pour le chantier naval Davie, selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Grâce au soutien dont il a été question précédemment, et aux efforts soutenus de l'équipe de direction, Davie Maritime a conclu, le 3 décembre 2002, une entente avec Torch Express LLC, une société de la Louisiane, pour un montant de 52 M\$ CA. Ce contrat visait la transformation d'un navire. Ce projet a été mené à terme en juin 2004 et a fourni du travail à plus de 900 personnes.

Le 7 février 2003, Davie Maritime a conclu un contrat avec Bath Iron Works (une filiale de General Dynamics Corporation), une société du Maine, pour un montant de 13 M\$. Ce contrat visait la construction de cinq dômes sonar pour la *United States Navy* (le « contrat sonar »). Ce contrat a été mené à terme en juin 2006 et a fourni du travail à 30 à 40 personnes.

Les facilités de crédit garanties par IQ arrivaient à échéance le 31 mars 2004, date à laquelle elles ont été prorogées jusqu'au 30 juin 2004. Puisque Davie Maritime a été incapable de rembourser sa marge de crédit, IQ a remboursé la dette impayée en juillet 2004. Davie Maritime ne disposait alors d'aucun autre mode de financement pour ses activités et n'a pas eu d'autre choix que de suspendre ses activités de fabrication et de réparation jusqu'à ce qu'elle soit en mesure d'obtenir du financement additionnel.

En octobre 2004, Davie Maritime a pu disposer d'un fonds de roulement d'environ 6 M\$ CA, par suite de l'obtention d'une marge de crédit de 2 M\$ CA d'IQ, du produit de la vente d'acier et des intérêts générés par les fonds en fiducie détenus par Davie Maritime eu égard aux cales sèches.

Ces fonds ont permis à Davie Maritime de mener à bien les contrats sonar ainsi que de poursuivre les initiatives visant à trouver un acheteur pour les actifs d'Industries Davie. À la fin de novembre 2005, le personnel a été réduit au strict minimum et l'équipe de gestion a été mise à pied.

Initiatives de vente

Tant avant qu'après la faillite d'Industries Davie, en octobre 2001, la direction de Davie Maritime et le syndic ont activement sollicité et rencontré de nombreuses parties intéressées aux actifs et aux activités d'Industries Davie. Jusqu'en janvier 2006 inclusivement, toutes les tentatives visant à conclure un marché pour le chantier naval Davie ont été vaines, et ce, pour diverses raisons, dont le manque de financement.

En janvier 2006, le syndic a annoncé qu'il donnerait une dernière chance aux parties intéressées de faire une offre en vue de l'acquisition des actifs d'Industries Davie. Advenant l'échec de cette tentative, le syndic solliciterait des offres pour la liquidation des actifs d'Industries Davie par un liquidateur.

Plusieurs parties ont manifesté leur intérêt, mais le syndic n'a retenu que deux offres à être étudiées plus en profondeur. La première offre avait été soumise par la direction, dont le plan d'affaires reposait sur la construction de plateformes autoélévatrices. La deuxième offre, supérieure, avait été soumise par le groupe de Navamar et avait par la suite été acceptée par les inspecteurs. Le groupe de Navamar s'est joint à l'équipe de direction qui a soutenu le plan d'affaires et la stratégie du groupe de Navamar. Toutefois, l'opération n'a jamais été menée à terme en raison d'un manque de financement.

En raison de ce qui précède, le syndic a conclu une entente avec Corporate Assets Inc., un liquidateur canadien, en vue de la vente des actifs détenus par Industries Davie, autres que les immeubles. La vente aux enchères devait finalement avoir lieu au cours de la semaine du 16 octobre 2006.

En mai 2006, un groupe mené par TECO Management a manifesté son intérêt en vue d'acquérir les actifs d'Industries Davie. La direction a soutenu cette initiative et a travaillé en étroite collaboration avec ce groupe afin de mener à terme l'acquisition. L'opération s'est finalement conclue, le 13 octobre 2006, par l'acquisition des actifs d'Industries Davie par la Société.

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires, qui s'établissait à 38 249 107 \$ CA en 2004, a diminué de façon constante au cours de la période de trois ans, totalisant 3 246 869 \$ CA en 2006. En dépit d'un contrôle serré des dépenses et d'une diminution de tous les postes de frais généraux, les résultats pour les exercices terminés en 2004, 2005 et 2006 ont entraîné une perte cumulative de 8 425 577 \$ CA.

Le soutien financier limité fourni par IQ, de même que l'incapacité de Davie Maritime à solliciter de nouveaux contrats, l'ont empêchée de générer suffisamment de flux de trésorerie pour couvrir tous ses frais fixes. De plus, IQ n'a appuyé aucune initiative en matière de commercialisation ou de soumission, si ce n'est les deux contrats dont il a été question précédemment.

FRACTIONNEMENT D'ACTIONS

Avant la clôture du placement, la Société déposera des statuts de modification en vue de donner effet au fractionnement de ses actions ordinaires émises et en circulation à raison d'environ 3,1527 pour une. Les renseignements figurant dans le présent prospectus concernant le nombre d'actions en circulation de la Société, y compris les données historiques portant sur le nombre d'actions ordinaires, et les renseignements qui sont tributaires du nombre d'actions en circulation de la Société tiennent compte de la réalisation du fractionnement des actions ordinaires.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, duquel 89 600 000 actions ordinaires seront émises et en circulation avant le placement, compte tenu du fractionnement d'actions. Se reporter à la rubrique « Fractionnement d'actions ». Chaque action ordinaire confère à son porteur le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la Société et d'y exprimer une voix. Les

porteurs d'actions ordinaires participent à parts égales au versement des dividendes, notamment au montant du dividende par action. Aucune action ordinaire n'a la priorité sur une autre en ce qui concerne le remboursement du capital en cas de liquidation, de dissolution ou d'une autre distribution de l'actif de la Société en vue de la liquidation de ses affaires. Les actions ordinaires ne sont rachetables ni au gré des porteurs, ni au gré de l'émetteur. Les porteurs d'actions ordinaires ne disposent d'aucun droit préférentiel de souscription.

DESCRIPTION DES BONS DE SOUSCRIPTION

Les bons de souscription seront créés et émis aux termes d'une convention relative aux bons de souscription (la « convention relative aux bons de souscription ») conclue entre la Société et la Société de fiducie Computershare du Canada (l'« agent chargé des bons de souscription »). Les actions ordinaires et les bons de souscription qui composent les unités seront dissociés dès la clôture du placement. Le porteur d'un bon de souscription pourra l'exercer afin d'acquérir une action ordinaire au prix de 2,00 \$ à tout moment avant 17 h (heure de Montréal) à la date d'expiration des bons de souscription, après quoi les bons de souscription auront expiré et seront nuls.

Le résumé suivant de certaines dispositions de la convention relative aux bons de souscription ne vise pas à être exhaustif et doit être lu sous réserve des modalités intégrales de la convention relative aux bons de souscription.

La convention relative aux bons de souscription prévoit un rajustement du prix d'exercice ou du nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription si certaines situations se produisent, dont l'émission, sous forme de dividendes en actions, d'actions ordinaires ou de titres échangeables contre des actions ordinaires ou convertibles en actions ordinaires, le fractionnement des actions ordinaires, leur reclassement, la diminution de leur nombre ou leur regroupement, l'émission de droits, d'options ou de bons de souscription en faveur de la quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires qui leur permet de souscrire des actions ordinaires et la fusion, la vente ou le transfert de la totalité ou de la quasi-totalité des éléments d'actif de la Société, sauf en faveur de l'une de ses filiales.

La convention relative aux bons de souscription prévoit également un rajustement de la catégorie et/ou du nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription et/ou du prix d'exercice par titre si l'une des situations suivantes se produit : i) la reclassification des actions ordinaires ou ii) un regroupement, un plan d'arrangement ou une fusion mettant en cause la Société et une autre entité (sauf un regroupement, un plan d'arrangement ou une fusion qui n'entraîne pas la reclassification des actions ordinaires ou la conversion des actions ordinaires en d'autres actions).

Il ne sera nécessaire de rajuster le prix d'exercice ou le nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription que si l'effet cumulatif du rajustement donne lieu à un changement du prix d'exercice d'au moins 1 % ou du nombre d'actions ordinaires pouvant être achetées à l'exercice d'au moins un centième d'action ordinaire.

Dans la convention relative aux bons de souscription, la Société s'engagera, pendant la période au cours de laquelle les bons de souscription peuvent être exercés, à informer les porteurs de bons de souscription de certaines situations, y compris celles qui donneraient lieu à un rajustement du prix d'exercice des bons de souscription ou du nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des bons de souscription, au moins 14 jours avant la date de clôture des registres ou la date de prise d'effet, selon le cas, de la situation en question.

Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à l'exercice d'un bon de souscription et aucune somme ni autre contrepartie ne sera versée à la place d'une fraction d'action ordinaire. Le simple fait de détenir de tels bons de souscription n'a pas pour effet de donner aux porteurs de ceux-ci les droits dont jouirait un porteur d'actions ordinaires.

À l'occasion, la Société et l'agent chargé des bons de souscription peuvent, sans le consentement des porteurs de bons de souscription, modifier, y compris au moyen d'un supplément, la convention relative aux bons de souscription à certaines fins, notamment pour corriger des erreurs d'écriture ou apporter des modifications qui ne nuisent pas aux droits des porteurs de bons de souscription. Une modification, y compris au moyen d'un supplément, de la convention relative aux bons de souscription qui nuit aux intérêts des porteurs de bons de souscription ne peut être effectuée que par voie de « résolution spéciale », au sens attribué au terme *extraordinary resolution* dans la convention relative aux bons de souscription, à savoir une résolution i) qui est présentée à une assemblée des porteurs de bons de souscription à laquelle assiste en personne ou par procuration les porteurs d'au moins le quart du nombre total de bons de souscription en circulation et qui est ensuite approuvée par les porteurs de bons de souscription représentant au moins les deux tiers des voix exprimées sur cette résolution ou ii) qui est signée par les porteurs de bons de souscription représentant au moins les deux tiers du nombre total de bons de souscription alors en circulation.

DIVIDENDES

La Société n'a jamais déclaré ni versé de dividendes sur ses actions ordinaires. À l'heure actuelle, la Société a l'intention de conserver les gains futurs afin de financer le développement et la croissance de ses activités et elle ne prévoit pas verser de dividendes au comptant dans un avenir prévisible. S'il est question de verser des dividendes dans le futur, cette décision sera prise au gré du conseil et sera tributaire des résultats d'exploitation de la Société, de ses besoins en capitaux et d'autres facteurs pertinents.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau suivant présente la structure du capital de la Société au 30 septembre 2007. Le tableau suivant doit être lu avec les états financiers et les notes y afférentes qui figurent à partir de la page F-1 du présent prospectus.

	En circulation au 30 septembre 2007 compte non tenu du placement et de la réduction du capital déclaré	En circulation au 30 septembre 2007 compte tenu du placement et de la réduction du capital déclaré¹⁾
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Passif à long terme, y compris la tranche à court terme . .	1 467	1 467
Actions ordinaires	25 002	45 590
	(28 420 000 actions ordinaires) ²⁾	(120 350 000 actions ordinaires) ³⁾
Déficit	(6 291)	(10 883)
Total des capitaux propres	18 711	34 707
Total de la structure du capital	20 178	36 174

- 1) Immédiatement avant la clôture du placement, la Société réduira son capital déclaré d'un montant de 21 millions de dollars. Voir la rubrique « Activités de la Société — Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi ».
- 2) Avant le fractionnement des actions qui aura lieu avant la clôture.
- 3) Compte tenu du placement, de la réduction du capital déclaré et du fractionnement d'actions.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Avant la clôture du placement, la Société aura adopté un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») aux termes duquel des employés clés de la Société auront reçu le nombre suivant d'options leur permettant d'acheter des actions ordinaires dans le cadre du régime.

<u>Catégorie</u>	<u>Année de l'octroi</u>	<u>Actions ordinaires visées par des options devant être octroyées¹⁾</u>	<u>Prix d'exercice</u>
Dirigeants de la Société, sauf le chef des finances	2008	660 984 ²⁾	1,35 \$ CA
Chef des finances	2008	960 000	1,15 \$ CA
	2008	480 000	1,70 \$ CA
Tous les autres employés de la Société	2008	1 355 016	1,35 \$ CA

- 1) Ces 3 456 000 options d'achat d'actions ordinaires, ainsi que les 1 800 000 options d'achat d'actions ordinaires qui seront octroyées à M. Steinar Kulen au début de son emploi auprès de la Société le 1^{er} mars 2008, représentent le nombre d'options d'achat d'actions ordinaires de Davie Norvège équivalant au nombre de celles qui ont été octroyées auparavant selon les mêmes conditions financières et aux mêmes dirigeants et employés de la Société. Toutes les options d'achat d'actions ordinaires de Davie Norvège ont été annulées.
- 2) Sauf les options devant être octroyées au prochain chef de la direction, dont les options entrent en vigueur le 1^{er} mars 2008.

Régime d'options d'achat d'actions

La Société créera le régime afin d'attirer et de conserver des employés, des administrateurs, des dirigeants et des conseillers, de leur offrir des mesures incitatives et de promouvoir les intérêts de la Société en leur offrant la chance d'acquérir, au moyen d'options d'achat d'actions, une participation dans la Société.

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice d'options octroyées dans le cadre du régime doit représenter 10 % des actions ordinaires émises et en circulation à tout moment. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre du régime est fixé au moment de l'octroi des options et ne doit pas être inférieur au cours moyen pondéré en fonction du volume des opérations sur les actions ordinaires à la TSX au cours des cinq jours de bourse

précédant le jour au cours duquel une option est octroyée, à moins d'indication contraire au moment de l'octroi des options.

La durée maximale au cours de laquelle des options peuvent être exercées est de 10 ans à compter de la date à laquelle elles sont octroyées. À moins d'indication contraire au moment de l'octroi, les options ne peuvent pas être exercées au cours de la première année suivant leur octroi. Par la suite, les options peuvent être exercées en trois tranches égales de 33⅓ % des actions ordinaires visées par les options, à compter d'un an après la date de leur octroi.

Les options octroyées dans le cadre du régime ne peuvent être cédées que par testament ou qu'en vertu des lois en matière de succession du territoire de résidence du titulaire des options décédé.

Dans le cadre du régime, si la Société met fin à l'emploi d'un titulaire d'options ou aux liens qui les lient à celui-ci à titre de fournisseur de services pour un motif sérieux, les options qui n'auront pas alors été exercées expireront aussitôt. Si un titulaire d'options décède ou devient, selon le conseil, invalide en permanence, les options peuvent être exercées en vue de l'acquisition du nombre d'actions ordinaires que le titulaire des options pouvait acquérir au moment du décès ou de l'invalidité permanente, selon le cas. Ces options peuvent être exercées avant i) la date d'expiration prévue au moment de l'octroi ou, si cette date est antérieure, ii) 180 jours après le décès ou l'invalidité permanente du titulaire des options. Dès que l'emploi ou le mandat d'un titulaire d'options auprès de la Société ou que son lien avec celle-ci à titre de fournisseur de services prend fin pour une autre raison qu'un décès, une invalidité permanente ou un motif sérieux, les options peuvent être exercées en vue d'acquérir le nombre d'actions ordinaires que le titulaire des options pouvait acquérir au moment de la cessation en question. Ces options peuvent être exercées avant i) la date d'expiration fixée au moment de l'octroi ou, si cette date est antérieure, ii) 30 jours après la date de la cessation d'emploi ou de mandat du titulaire d'options.

Les actionnaires doivent approuver les types suivants de modification du régime : a) une modification du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime, dont une augmentation à un nombre maximum fixe d'actions ordinaires ou à un pourcentage maximum fixe ou un changement d'un nombre maximum fixe d'actions ordinaires à un pourcentage maximum fixe ou vice versa, b) une modification i) visant à réduire le prix d'exercice ou le prix d'achat d'une option détenue par un initié ou ii) visant à prolonger la durée d'une option à l'avantage d'un initié, c) une modification qui permettrait que des options soient octroyées de façon discrétionnaire à des administrateurs qui ne sont pas des employés, d) une modification visant à permettre que des options puissent être cédées à quelqu'un d'autre que des ayants cause autorisés conformément au régime, e) une modification visant à autoriser d'autres attributions que l'octroi d'options aux termes du régime, f) une modification des questions nécessitant l'approbation des actionnaires et g) une modification que les actionnaires doivent approuver en vertu des lois applicables (y compris des règles, des règlements et des politiques de la TSX). De plus, sauf dans certains cas, le conseil ne peut en aucun cas modifier des droits ou leur nuire ni accroître une obligation à l'égard d'une option déjà octroyée sans le consentement du titulaire de l'option.

VENTES ANTÉRIEURES D' ACTIONS ORDINAIRES

Ventes antérieures

Depuis sa constitution, la Société a émis la quantité suivante d'actions ordinaires aux dates suivantes et aux prix suivants :

- le 4 octobre 2006, la Société a émis 1 000 actions ordinaires en faveur de Davie Norvège au prix de 1,00 \$ CA par action, pour une contrepartie totale de 1 000 \$ CA;
- le 13 octobre 2006, la Société a émis 28 419 000 actions ordinaires en faveur de Davie Norvège au prix de 1,00 \$ CA l'action, pour une contrepartie totale de 28 419 000 \$ CA.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Le tableau suivant présente, au 11 février 2008, les actionnaires qui, à la connaissance de la Société, sont les propriétaires véritables de plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation, avant et après le placement et compte tenu du fractionnement d'actions.

Nom et municipalité de résidence	Type de propriété	Avant le placement		Nombre d'actions ordinaires devant être vendues dans le cadre du placement	Après le placement	
		Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage des actions ordinaires en circulation		Nombre d'actions ordinaires	Pourcentage des actions ordinaires en circulation
Davie Norvège ¹⁾ Lysaker, Norvège	inscrite	89 600 000 ²⁾	100	0	89 600 000	74,44 ³⁾

- 1) Au 20 novembre 2007, les actionnaires suivants contrôlaient les participations suivantes dans Davie Norvège : 71,36 % pour Davie AS, 8 % pour Bear, Stearns Securities Corp., 4,83 % pour Bank of New York, 3,47 % pour Sundt AS, 3 % pour Tema Invest AS, 1,79 % pour Goldman Sachs International, 1,55 % pour Bank Morgan Stanley AG, 1,5 % pour Christmas Holdings AS, 1 % pour Bouvet Holding Limited, 0,86 % pour Petter Norstrand, 0,6 % pour Florence Navigation Co. Ltd., 0,5 % pour Marcussen Shipping AS, 0,25 % pour Centaurus AS, 0,22 % pour Hjertum Invest AS, 0,22 % pour Latino Invest AS, 0,17 % pour Annika Meinich Nordgreen, 0,17 % pour Charlotte Meinich Norstrand, 0,17 % pour Masima AS, 0,11 % pour Eirik Christensen Arnø, 0,11 % pour Lars Narum Nordby et 0,11 % pour Bjørn Nordbye.
- 2) Après le fractionnement d'actions. Se reporter à la rubrique « Fractionnement d'actions ».
- 3) Compte non tenu de l'exercice des bons de souscription et de l'option pour attributions excédentaires.

DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente, pour chaque administrateur et dirigeant de la Société, le nom de la personne, sa municipalité de résidence, son poste au sein de la Société, ses fonctions principales et, s'il s'agit d'un administrateur, l'année où il est devenu administrateur. Les administrateurs sont élus pour un mandat qui prend fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'un administrateur ne remette sa démission ou que son poste ne devienne vacant en raison d'une destitution, d'un décès ou d'un autre motif sérieux.

Nom et municipalité de résidence	Postes occupés au sein de la Société	Fonctions principales	Administrateur depuis
<i>Administrateurs</i>			
HERMAN MARCUSSEN Oslo (Norvège)	Président du conseil	Associé, SeaLeague A.S.	2007
TORE ENGER Oslo (Norvège)	Administrateur	Président du conseil, TECO Group	2006
ANNE STØTTUM STENSETH Oslo (Norvège)	Administratrice	Administratrice d'entreprises	2007
GILLES GAGNÉ Lévis (Canada)	Administrateur, président, secrétaire et chef de l'exploitation	Président, secrétaire et chef de l'exploitation	2006
<i>Dirigeants</i>			
SIGURD LANGE ¹⁾ Oslo (Norvège)	Chef de la direction	Chef de la direction	—
AUDUN RØNEID ²⁾ Asker (Norvège)	Chef des finances	Chef des finances	—
MARC VEILLEUX Lévis (Canada)	Vice-président, Finances et trésorier	Vice-président, Finances et trésorier	—

- 1) Conformément à la convention de services, M. Sigurd Lange consacre tout son temps aux fonctions de chef de la direction de la Société. M. Steinar Kulen entrera en fonction à titre de chef de la direction de la Société le 1^{er} mars 2008. Se reporter à la rubrique « Dirigeants — Notes biographiques ».
- 2) Conformément à la convention de services, M. Audun Røneid consacre tout son temps aux fonctions de chef des finances de la Société. Se reporter à la rubrique « Dirigeants — Notes biographiques ».

Exception faite de ce qui est indiqué ci-après, chaque administrateur et dirigeant de la Société exerce ses fonctions principales actuelles ou d'autres fonctions au sein de la Société ou d'un organisme (ou d'un organisme remplacé) au sein duquel il exerce ses fonctions principales à l'heure actuelle depuis plus de cinq ans.

Notes biographiques

Administrateurs

Herman Marcussen (né en 1965), président du conseil

M. Marcussen compte plus de 18 années d'expérience dans le secteur maritime et il occupe actuellement un poste de courtier maritime et d'associé auprès de SeaLeague AS. Auparavant, il était associé au sein de la maison de courtage maritime P.F. Bassoe AS de 1989 à 2005 et il a été membre du conseil d'administration de Pareto Bassoe Shipbrokers pendant trois ans. M. Marcussen est titulaire d'un diplôme en administration des affaires délivré par la Handelsakademiet/Oslo Markedsføringshøyskole. Il est citoyen norvégien et réside à Oslo, en Norvège.

Tore Enger (né en 1963), administrateur

M. Enger compte plus de 15 années d'expérience dans le secteur maritime. Il est fondateur, président du conseil et actionnaire principal de TECO Group, qui comprend TECO Maritime, qui fournit des produits et des services aux secteurs maritimes et qui est inscrit à la Bourse d'Oslo. M. Enger occupe actuellement le poste de président du conseil d'administration des sociétés suivantes : Davie Norvège, Davie AS, TECO Maritime, TECO Group, Lysaker Maritime AS, TECO Management, Tore Enger & Co. AS, TECO Drilling AS, Davie Drilling AS, Ocean Hotels Plc., Kircanti Limited et Baldarini Limited. De mars 2003 à février 2005, M. Enger était président du conseil de TECO Coating Services ASA et, de mars 2005 à juillet 2007, il était président du conseil et chef de la direction de TECO Group. Il est président du conseil de TECO Group depuis août 2007. Il est citoyen norvégien et réside à Oslo, en Norvège.

M. Enger était administrateur de TECO Maritime Services AS au moment de la faillite de l'entreprise en 2004.

Anne Støttum Stenseth (née en 1963), administratrice

M^{me} Stenseth compte plus de 17 années d'expérience dans le secteur maritime à titre d'analyste maritime, d'associée auprès de Vimar AS, d'analyste en stratégie de commercialisation auprès de Aker Yards ASA, l'une des entreprises de construction navale les plus importantes au monde, et de coordonnatrice de projets auprès de Compressed Energy Technology AS. D'avril 2002 à octobre 2002, elle a travaillé à titre de coordonnatrice de projets pour Compressed Energy Technology AS dans le domaine du transport du gaz naturel liquéfié. Depuis le début de 2006, elle est investisseur privé et depuis décembre 2006, elle est membre du conseil d'administration de Active Subsea ASA. M^{me} Stenseth est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'une maîtrise en sciences de la Norwegian School of Management. Elle est citoyenne norvégienne et réside à Oslo, en Norvège.

Gilles Gagné (né en 1954), administrateur, président, secrétaire et chef de l'exploitation

M. Gagné compte plus de 33 années d'expérience dans le secteur de la construction navale, dont 20 années d'expérience auprès de l'entreprise remplacée. Il est président et secrétaire de la Société depuis 2006 et il en est le chef de l'exploitation depuis 2007. M. Gagné est titulaire d'une maîtrise en sciences spécialisée dans la gestion de projets. Il est citoyen canadien et réside à Lévis, au Canada.

M. Gagné était vice-président, Projets d'Industries Davie au moment de la faillite de l'entreprise en 2001.

Dirigeants

Sigurd Lange (né en 1975), chef de la direction

M. Lange jouit d'une expérience dans le secteur maritime. Il a occupé le poste de directeur des finances chez Marine Provider ASA de 2000 à 2003, celui de contrôleur auprès du groupe de sociétés TECO de 2003 à 2005 et, en 2005, il est devenu directeur général de TECO Management. M. Lange est le chef de la direction de Davie Norvège. Conformément à la convention de services, M. Lange consacre tout son temps aux fonctions de chef de la direction de la Société. Il est également membre du conseil d'administration des entreprises suivantes : Marine Provider ASA, où il a auparavant occupé le poste de directeur des finances, TECO Group, TECO Maritime, TECO Management, Lysaker Maritime AS et Lange Industries Ltd. À l'heure actuelle, M. Lange est également chef de la direction de TECO Management et de TECO Drilling ASA. M. Lange est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Norwegian School of Management. Il est citoyen norvégien et réside à Oslo, en Norvège.

M. Lange était le directeur des finances de Marine provider ASA au moment de la faillite de l'entreprise en 2003. De 2003 à 2006, il a été membre du conseil responsable des biens de la faillite à titre de représentant des employés.

Audun Røneid (né en 1956), chef des finances

M. Røneid jouit d'une vaste expérience dans le secteur maritime, le secteur de la construction navale et le secteur des activités en mer. M. Røneid est le chef des finances de Davie Norvège. Conformément à la convention de services, M. Røneid consacre tout son temps aux fonctions de chef des finances de la Société. Il a déjà occupé le poste de directeur des finances adjoint chez Kværner Rosenberg Yard et celui de premier vice-président de Kværner Ships Equipment. En 1998, il est devenu le premier vice-président directeur des finances de Aker Yards Group, qui est aujourd'hui l'une des plus importantes sociétés de construction navale au monde. De 1999 à 2002, il était premier vice-président des finances chez Kværner Oil & Gas Field Development. Avant de rejoindre à Davie Norvège, il a occupé le poste de vice-président, Finances, services informatiques et services juridiques chez Jotun Group, l'un des chefs de file mondiaux des produits de peinture et de recouvrement. M. Røneid est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et en économie de la Norwegian School of Management. Il est citoyen norvégien et réside à Asker, en Norvège. Les modalités du contrat d'emploi de M. Røneid prévoient l'octroi d'options. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

Marc Veilleux (né en 1956), vice-président, Finances et trésorier

M. Veilleux a entamé sa carrière professionnelle auprès de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à Québec, et il est comptable agréé depuis 1982. Il s'est joint à Industries Davie Inc. en 1983 à titre de contrôleur du projet DPM dans le cadre du programme de frégates et à titre de comptable et, en octobre 2006, il est devenu directeur des finances et trésorier de la Société. Il est devenu vice-président, Finances de la Société en 2007. M. Veilleux est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Laval, à Québec, et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal, au Québec. Il est citoyen canadien et réside à Lévis, au Canada.

Prochain chef de la direction

Steinar S. Kulen (né en 1954), prochain chef de la direction

M. Kulen compte près de 20 années d'expérience dans le secteur maritime. Il n'occupe aucun emploi à l'heure actuelle. Il entrera en fonction auprès de Davie Norvège le 1^{er} mars 2008. Conformément à la convention de services, M. Kulen consacrerait tout son temps à la Société dès son entrée en fonction. De 2006 à 2007, il était président adjoint, Navires commerciaux chez Aker Yards ASA. Auparavant, il a été pendant cinq ans le président et chef de la direction de Kleven Maritime AS, chantier naval situé sur la côte ouest de la Norvège qui conçoit, construit et livre des vaisseaux spécialisés. De 1992 à 2001, M. Kulen a occupé plusieurs postes de cadres supérieurs auprès de Ulstein/Vickers/Rolls Royce Marine. Il compte également une vaste expérience à titre de membre de conseils d'administration d'entreprises. M. Kulen est titulaire d'un diplôme de la Norwegian School of Management. Il est citoyen norvégien et réside à Oslo, en Norvège. Les modalités du contrat d'emploi de M. Kulen prévoient l'octroi d'options. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

Propriété d'actions ordinaires par les administrateurs et les dirigeants

La propriété (inscrite et véritable, à moins d'indication contraire) d'actions ordinaires et d'options permettant l'acquisition d'actions ordinaires des administrateurs et des dirigeants de la Société s'établit de la façon suivante :

<u>Nom</u>	<u>Actions ordinaires détenues</u>	<u>Actions ordinaires visées par des options</u>
Herman Marcussen	0	0
Tore Enger	0	0
Anne Støttum Stenseth.	0	0
Sigurd Lange.	0	0
Audun Røneid	0	1 440 000
Steinar Kulen		1 800 000 ¹⁾
Gilles Gagné	0	330 492
Marc Veilleux	0	330 492

1) M. Steinar Kulen pourra exercer ses options à compter du début de son emploi 1^{er} mars 2008.

Comités du conseil d'administration

Après la clôture du placement, la Société mettra sur pied un comité de vérification. De plus, la Société examinera la structure du conseil et mettra sur pied les autres comités appropriés, eu égard à sa taille, conformément aux lignes directrices applicables en matière de gouvernance.

Comité de vérification

Le comité de vérification devra examiner les dossiers suivants, faire un rapport sur ceux-ci et faire les recommandations nécessaires au conseil : les données trimestrielles, les états financiers annuels et l'intégrité des systèmes de communication de l'information et de comptabilité de la Société, la pertinence des contrôles internes, la pertinence et la mise en place des politiques et des pratiques de la Société en matière d'éthique et la nomination des vérificateurs externes, l'établissement de leur mandat et la fixation de leur rémunération proposée. Le comité de vérification passera également en revue les plans d'affaires, le budget d'exploitation et le budget des dépenses en immobilisations et il devra s'assurer de la pertinence et de l'adéquation de l'évaluation par la direction des risques pour l'ensemble de la Société. Le comité de vérification sera composé d'au moins trois administrateurs qui devront tous être déclarés indépendants par le conseil et devront avoir des compétences financières pour l'application des politiques et des règles canadiennes et norvégiennes pertinentes en matière de gouvernance d'entreprise.

Convention de services

TECO Management fournira des services de gestion et d'autres services à la Société aux termes de la convention de services devant être conclue avant la clôture du placement. Les services comprendront notamment la prestation des services d'un chef des finances et d'un prochain chef de la direction de la Société, les services d'un chef de la direction intérimaire, des services de soutien informatique, des bureaux, dont des services de secrétariat pour le chef de la direction et le chef des finances de la Société, et des services de soutien dans le cadre des relations avec les investisseurs et du développement stratégique.

Conformément à la convention de services, la Société remboursera TECO Management des frais qu'elle aura engagés pour le maintien de l'emploi du chef des finances et du prochain chef de la direction, majorés de 10 %. La Société versera à TECO Management des frais de 300 000 NOK (54 120 \$ CA) pour les services que celle-ci lui fournira à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention jusqu'au 1^{er} mars 2008. De plus, la Société versera une somme unique à TECO Management de 1 500 000 NOK (270 600 \$ CA). Une partie peut mettre fin à la convention de services moyennant un préavis de 12 mois.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente des renseignements sur la rémunération des « membres de la haute direction visés » de la Société (établie conformément aux règles applicables), soit les personnes qui occupent le poste de chef de la direction et

de chef des finances et les trois autres dirigeants les mieux rémunérés de la Société dont le total du salaire annuel et de la prime dépasse 150 000 \$ CA pour le dernier exercice terminé de la Société :

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et poste principal	Exercice	Rémunération annuelle			Rémunération à long terme — Attributions	Autres rémunérations (\$)
		Salaire (\$)	Primes (\$)	Autre rémunération annuelle (\$)	Nombre d'actions ordinaires visées par des options	
SIGURD LANGE Chef de la direction	2006	137 500 NOK ¹⁾	—	—	—	—
AUDUN RØNEID ²⁾ Chef des finances	2006	—	—	—	—	—
GILLES GAGNÉ Président, secrétaire et chef de l'exploitation	2006	49 250 \$ CA ³⁾	—	—	—	1 724 \$ CA ⁴⁾
MARC VEILLEUX Vice-président, Finances et trésorier	2006	39 769 \$ CA ⁵⁾	—	—	—	1 392 \$ CA ⁶⁾

- 1) Rémunération versée par TECO Management à M. Sigurd Lange pour les services qu'il a fournis à Davie Norvège depuis l'entrée en vigueur de la convention de gestion conclue entre TECO Management et Davie Norvège le 1^{er} octobre 2006 jusqu'à la fin de l'exercice 2006 (environ 24 414 \$ CA). Conformément à la convention de services, M. Lange est rémunéré par TECO Management pour les services qu'il fournit à la Société.
- 2) TECO Management a embauché M. Røneid le 1^{er} novembre 2007. Il recevra de TECO Management un salaire de base de 255 000 \$ CA pour les services qu'il fournit à la Société.
- 3) Depuis le 16 octobre 2006, en fonction d'un salaire de base annuel de 150 000 \$ CA.
- 4) Somme versée par la Société dans le cadre de son régime de retraite à cotisations déterminées, aux termes duquel elle doit cotiser un montant correspondant à 3,5 % du salaire de base de chaque employé admissible.
- 5) Depuis le 16 octobre 2006, en fonction d'un salaire de base annuel de 125 000 \$ CA.
- 6) Se reporter à la note 4.

Octrois d'option au cours du dernier exercice terminé

Aucune option n'a été octroyée à un membre de la haute direction visé ni n'a été exercée par celui-ci au cours du dernier exercice terminé. Aucun droit à la plus-value d'action n'est en cours et la Société n'a pas l'intention, à l'heure actuelle, d'en émettre.

Contrats d'emploi

M. Audun Røneid a conclu un contrat d'emploi à durée indéterminée avec Davie Norvège en date du 19 octobre 2007. Selon le contrat, M. Røneid a droit à un salaire de base et à une prime annuelle pouvant représenter jusqu'à 40 % de son salaire de base. Si Davie Norvège met fin au contrat, M. Røneid aura droit à un préavis de six mois et à 12 mois additionnels de salaire de base, payables à la fin de la période de préavis. Les modalités du contrat d'emploi de M. Røneid prévoient l'octroi d'options. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

M. Steinar Kulen a conclu un contrat d'emploi à durée indéterminée avec Davie Norvège en date du 27 septembre 2007. Selon le contrat, M. Kulen aura droit à un salaire de base et à une prime annuelle pouvant représenter jusqu'à la moitié de son salaire de base. En cas de changement de contrôle de Davie Norvège, le contrat prévoit que Davie AS doit s'engager à offrir à M. Kulen un emploi à des conditions financières qui sont essentiellement les mêmes (sauf en tant que chef de la direction de Davie AS). De plus, si Davie Norvège met fin au contrat, M. Kulen aura droit à un préavis de six mois et à son salaire de base pour une période additionnelle de 12 mois, payable à la fin de la période de préavis. Les modalités du contrat d'emploi de M. Kulen prévoient l'octroi d'options. Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

M. Gilles Gagné a conclu un contrat d'emploi à durée indéterminée avec la Société en date du 16 octobre 2006. Selon le contrat, M. Gagné aura droit à un salaire de base annuel de 150 000 \$ CA. Se reporter à la rubrique « Rémunération des dirigeants — Tableau sommaire de la rémunération ».

M. Marc Veilleux a conclu un contrat d'emploi à durée indéterminée avec la Société en date du 16 octobre 2006. Selon le contrat, M. Veilleux aura droit à un salaire de base annuel de 125 000 \$ CA. Se reporter à la rubrique « Rémunération des dirigeants — Tableau sommaire de la rémunération ».

Rémunération des administrateurs

La rémunération des membres du conseil est fixée chaque année par le conseil. Les administrateurs ont également droit au remboursement, notamment, des frais de déplacement, des frais d'hébergement et des autres frais qu'ils engagent pour assister aux réunions des administrateurs ou qu'ils engagent dans le cadre de leurs fonctions auprès de la Société. L'administrateur à qui a été confiée une tâche particulière relativement aux activités de la Société, en sus de ses fonctions habituelles en tant que membre du conseil, pourrait recevoir une rémunération additionnelle fixée par les administrateurs.

La Société n'a conclu aucun contrat accordant aux administrateurs des avantages à la fin de leur mandat au sein du conseil.

La Société n'a conclu aucune autre entente, standard ou autre, aux termes de laquelle elle doit rémunérer ses administrateurs pour les services qu'ils fournissent à titre de membres du conseil.

Aucun membre du conseil d'administration de la Société n'a été rémunéré au cours de l'exercice 2006 de la Société.

Couverture d'assurance pour la Société et indemnisation

La Société a souscrit une assurance responsabilité à l'intention des administrateurs et des dirigeants assortie d'une couverture totale de 10 millions de dollars canadiens.

DETTES DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Aucun dirigeant, administrateur, employé, ancien dirigeant, ancien administrateur ni ancien employé n'a de dette envers la Société, y compris en ce qui concerne les dettes envers des tiers dans les cas où les dettes font l'objet d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement similaire fournis par la Société.

MODE DE PLACEMENT

La Société offre des unités au Canada aux termes du présent prospectus.

La Société et le preneur ferme ont conclu une convention de prise ferme datée du 11 février 2008 (la « convention de prise ferme »), aux termes de laquelle la Société a accepté d'émettre et de vendre au preneur ferme 30 750 000 unités et le preneur ferme a accepté d'acheter, pour son compte, à la date de clôture du placement ou à une autre date convenue entre les parties, pas moins de la totalité des unités en question au prix de 1,35 \$ CA par unité, payable au comptant à la Société. La convention de prise ferme prévoit que la Société versera au preneur ferme 0,0675 \$ CA par unité émise ou vendue dans le cadre du placement. La Société a accepté de garantir le preneur ferme, les membres de son groupe et leurs administrateurs, dirigeants, employés, associés, conseillers et actionnaires respectifs contre certaines responsabilités, notamment les responsabilités civiles prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, ou de contribuer à un paiement que le preneur ferme pourrait être tenu d'effectuer relativement à ces responsabilités.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun marché pour les actions ordinaires et les bons de souscription. Par conséquent, les modalités du placement ont été établies par voie de négociation entre la Société et le preneur ferme. Aucune évaluation n'a été obtenue auprès d'un tiers.

Les souscriptions d'unités seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. Les obligations du preneur ferme aux termes de la convention de prise ferme peuvent être résiliées au gré du preneur ferme selon son appréciation de l'état des marchés financiers. La convention de prise ferme prévoit que le preneur ferme peut également résilier les obligations qu'elle lui impose si certaines situations se produisent. Le preneur ferme est toutefois tenu de prendre livraison de la totalité des unités et de les régler si des unités sont achetées aux termes de la convention de prise ferme.

La Société a octroyé au preneur ferme une option pour attributions excédentaires pouvant être exercée, en totalité ou en partie, au cours d'une période de 30 jours à compter de la clôture du placement et permettant de souscrire i) un nombre d'actions ordinaires correspondant à 15 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement et ii) un

nombre de bons de souscription correspondant à 7,5 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du présent placement, dans la mesure où le nombre de bons de souscription que peut souscrire le preneur ferme à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires ne dépasse pas la moitié du nombre total d'actions ordinaires que le preneur ferme a achetées sur un marché secondaire en vue de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et du nombre d'actions ordinaires acquises à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires en vue de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et de stabiliser le marché. Outre les unités offertes dans le cadre du présent placement, le présent prospectus autorise également le placement de l'option pour attributions excédentaires et des actions ordinaires et des bons de souscription devant être vendus à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires.

Les titres offerts aux termes du présent prospectus n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi de 1933 ni d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État et, sous réserve de certaines dispenses, ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ni à des personnes des États-Unis (au sens attribué à l'expression *U.S. persons* dans le *Regulation S* pris en vertu de la Loi de 1933) ou pour leur compte, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription de la Loi de 1933. Le preneur ferme offrira et vendra les unités aux États-Unis à des acheteurs institutionnels admissibles (au sens attribué à l'expression *qualified institutional buyers* dans la *Rule 144A* prise en vertu de la Loi de 1933). La convention de prise ferme permet également au preneur ferme de faire en sorte que certains investisseurs qualifiés puissent souscrire des unités directement auprès de la Société grâce à des dispenses d'inscription prévues par la Loi de 1933. En outre, jusqu'à l'expiration d'un délai de 40 jours suivant le début du placement des unités, le courtier (participant ou non au présent placement) qui offre ou vend des unités aux États-Unis pourrait contrevenir aux dispositions de la Loi de 1933 en matière d'exigences d'inscription si une telle offre ou vente n'est pas effectuée conformément à la *Rule 144A* prise en vertu de la Loi de 1933.

Selon les règlements et les instructions générales de l'Autorité des marchés financiers du Québec et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, le preneur ferme ne peut, pendant la durée du placement, présenter une offre pour les unités ni en acheter. Cette restriction comporte certaines exceptions, dans la mesure où les offres d'achat ou les achats ne sont pas faits dans le but de créer une activité réelle ou apparente sur les unités ou de faire monter leur cours. Ces exceptions visent également une offre d'achat ou un achat autorisé aux termes des règles universelles d'intégrité du marché administrées par Services de réglementation du marché inc. relativement à la stabilisation du cours d'une valeur et aux activités de maintien passif du marché, ainsi qu'une offre d'achat ou un achat effectué pour le compte d'un client par suite d'un ordre qui n'a pas été sollicité pendant la durée du placement. Aux termes de l'exception mentionnée en premier lieu, dans le cadre du placement, le preneur ferme peut effectuer des attributions excédentaires ou des opérations qui stabilisent ou maintiennent le cours des unités à d'autres niveaux que ceux qui existeraient autrement sur le marché libre ou qui ont autrement une incidence sur le cours des unités. De telles opérations, si elles sont entamées, peuvent être interrompues à tout moment.

La Société a accepté de n'émettre ou ne vendre des titres de participation ou d'autres titres convertibles en titre de participation de la Société que pour satisfaire aux titres ou aux ententes en cours, et de ne pas en émettre ni en vendre dans le cadre d'une acquisition pendant une période de six mois suivant la date de clôture du placement, sans le consentement écrit préalable du preneur ferme, lequel ne peut être refusé sans motif sérieux.

La TSX a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des actions ordinaires, sous le symbole « DAV », et des bons de souscription, sous le symbole « DAV.W », sous réserve du respect par la Société de l'ensemble des exigences de la TSX.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans des unités est assujéti à un certain nombre de risques. Outre l'information contenue dans le présent prospectus, les souscripteurs éventuels devraient soupeser soigneusement les facteurs suivants. Les risques et incertitudes figurant ci-après ne sont pas les seuls auxquels la Société est exposée. Des risques et des incertitudes additionnels, actuellement inconnus de la Société ou qu'elle considère actuellement peu importants, peuvent également nuire à ses activités commerciales et entraîner la diminution du prix des unités. Si l'un des risques suivants survenait, les activités de la Société pourraient en subir les contrecoups, et sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient être très défavorablement touchés. Dans un tel cas, le cours des actions ordinaires et des bons de souscription pourrait baisser, et vous pourriez perdre la totalité ou une partie de votre investissement.

Risque lié à la nature des activités et à l'industrie

Ralentissement de l'économie

Les activités de la Société sont sensibles aux changements cycliques de l'économie en général et aux changements de l'offre et de la capacité qui la touchent, et touchent également ses clients, les industries et les entreprises, et ces changements pourraient avoir une incidence défavorable sur la demande à l'égard des services de la Société, ainsi que sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la valeur de ses éléments d'actif.

En outre, la Société pourrait ne pas être en mesure de répondre de façon appropriée à un ralentissement du nombre de projets de nouvelles constructions ou de réparation par suite de changements cycliques dans la capacité de l'industrie et dans l'économie. Une telle situation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, son entreprise, ses résultats financiers ou sa situation financière, de façon globale.

Concurrence

L'industrie navale dans laquelle la Société fait affaire est, et continuera à être, très concurrentielle. La rentabilité est souvent le résultat de la capacité des chantiers navals de construire une série de vaisseaux selon la même conception afin de tirer parti des synergies sur le plan de la construction et de coûts d'ingénierie inférieurs. La Société rivalise avec des constructeurs de navires afin d'obtenir des contrats pour une série de vaisseaux et il n'est pas certain qu'elle sera en mesure de faire face à la concurrence avec succès ou que le niveau de la concurrence et la pression sur les prix n'auront pas d'incidences sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les contrats à l'égard des produits et services de la Société peuvent être accordés après un processus d'appels d'offres concurrentiel. La Société rivalise avec diverses entreprises régionales et multinationales dans chacun de ses marchés, dont un grand nombre ont des liens de longue durée avec leurs clients. Certains de ces concurrents ont une taille très supérieure à celle de la Société. Outre le prix et les délais de livraison, les clients tiennent compte dans leurs évaluations de la réputation en matière de qualité, du rendement, de l'accent mis sur la sécurité, de la capacité technologique et de la qualification du personnel. En plus de ses concurrents actuels, la Société fait face aux nouveaux arrivants sur le marché et au fait que d'autres utilisateurs pourraient être en mesure de s'accaparer des sites appropriés et mettre sur pied des installations, augmentant ainsi l'exposition de la Société face à la concurrence. Les concurrents actuels de la Société, au moyen de fusions ou d'acquisitions, pourraient élaborer ou être en mesure d'offrir des produits et services plus avancés et plus performants, ce qui pourrait avoir des incidences défavorables sur la position de la Société dans le marché et sur sa réussite financière.

Sensibilité à l'industrie pétrolière et gazière

La demande sur le plan de la construction de vaisseaux en mer et de services relativement à l'exploration, à la mise en valeur et à la production de l'industrie pétrolière et gazière en mer est sensible aux fluctuations des prix du pétrole et du gaz, à la baisse de leur niveau de production, aux résultats d'exploitation et aux incidences politiques possibles liées à l'industrie pétrolière et gazière. Une baisse des prix du pétrole ou du gaz ou un repli de la demande à l'égard de ces produits peut entraîner une diminution de l'activité d'exploration, de mise en valeur et de production en mer et une compression des dépenses de la part des clients de la Société oeuvrant dans l'industrie pétrolière et gazière. Les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société peuvent être touchés de façon défavorable par les facteurs macroéconomiques et géopolitiques liés à l'offre et à la demande de pétrole et de gaz.

Incertitude à l'égard des bénéfices futurs

Le rendement futur de la Société dépend principalement des nouveaux contrats qu'elle pourrait conclure et du moment où ils sont conclus. Bien que la Société ait déjà reçu des commandes d'un montant de 637,8 millions de dollars à ce jour, il n'est pas certain que cela est indicatif des bénéfices futurs de la Société et de sa capacité à obtenir de nouveaux contrats. En outre, les dates des décisions à l'égard des projets sont souvent incertaines, de sorte que la gestion et l'utilisation efficaces de la main-d'œuvre deviennent un facteur essentiel pour dégager des marges de profits satisfaisantes. L'incapacité de la Société d'obtenir de nouveaux contrats et de gérer de façon efficace sa main-d'œuvre pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

De plus, il n'est pas certain que les contrats qui constituent le carnet de commandes de la Société ne seront pas modifiés ou résiliés. Ces modifications ou ces résiliations possibles pourraient avoir une incidence défavorable

importante sur l'entreprise, les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société dans son ensemble.

Contrats à prix fixe

La plupart des contrats à l'égard de la construction de vaisseaux maritimes, notamment les contrats gouvernementaux, sont des contrats à prix fixe. Aux termes de contrats à prix fixe, la Société conserve toutes les économies de coûts sur les contrats achevés mais est responsable du plein montant de tous les dépassements de coûts. La Société cherche à prévoir les augmentations des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux dans ses offres portant sur des contrats à prix fixe.

Toutefois, les coûts et les marges de profit bruts relatifs à un contrat à prix fixe peuvent varier par rapport aux estimations de la Société par suite de facteurs tels que i) des variations imprévues de la productivité de la main-d'œuvre et du matériel pendant la durée du contrat; ii) des augmentations imprévues du coût des matériaux, de la main-d'œuvre et des frais indirects et iii) des erreurs dans les estimations et dans la soumission. Selon la taille du projet, les variations par rapport au rendement estimatif des contrats pourraient réduire de façon importante le bénéfice de la Société, et avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, la Société peut soumissionner sur des contrats à prix fixe pour construire des vaisseaux d'un type qu'elle n'a jamais construit auparavant. Bien que la direction estime que la Société a assez d'expérience connexe pour exécuter ces contrats de façon rentable, le risque de dépassements des coûts ou de retards de livraison se rapportant à ces contrats sont plus importants à l'égard des contrats touchant des vaisseaux construits par la société remplacée. Ces dépassements de coût ou ces retards de livraison pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Retards de livraison de vaisseaux

Les contrats de construction de navires et d'entretien contiennent habituellement des dispositions en matière de dommages-intérêts extrajudiciaires, précisant le montant des dommages-intérêts devant être versés par la Société si les vaisseaux sont livrés en retard. En outre, certains contrats prévoient des droits de résiliation en cas de retard de livraison des vaisseaux. La capacité de la Société de respecter les délais de livraison dépend de nombreux facteurs, par exemple le fait que les fournisseurs livrent en temps utile le matériel et les approvisionnements, le caractère adéquat des services exécutés par des sous-traitants et leur fourniture en temps utile, la disponibilité et le rendement de la main-d'œuvre de la Société et la formation de glace à l'emplacement du chantier naval Davie sur le fleuve Saint-Laurent durant l'hiver. Des retards de livraison et le paiement de dommages-intérêts extrajudiciaires ou la résiliation de contrats pourraient avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Dépendance à l'égard des membres de la direction et du personnel

La Société dépend des services des membres clés de son personnel affecté aux ventes, à la commercialisation, à la gestion et à la construction de navire, ainsi que des mandataires et des sous-traitants. La perte de l'une de ces personnes ou de l'un de ces fournisseurs de services clés pourrait entraîner des retards aux termes des contrats de construction que la Société a conclus et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. La réussite de la Société dépend également de sa capacité continue à repérer, à embaucher, à former, à motiver et à conserver à son service les membres de son personnel affectés aux ventes, à la commercialisation, à la gestion et à la construction et à la gestion. La concurrence à l'égard de ces membres du personnel peut être vive, et la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'attirer et de conserver à son emploi de tels membres de son personnel à l'avenir. L'incapacité de la Société d'attirer et de conserver le personnel technique, de vente, de commercialisation et de gestion nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable sur sa croissance et sa rentabilité futures. La Société pourrait devoir augmenter la rémunération qu'elle verse à ses employés actuels ou à ses nouveaux employés à un tel point que ses frais d'exploitation pourraient augmenter considérablement.

Garanties de remboursement

Les propriétaires de navires demandent généralement qu'on leur fournisse des garanties de remboursement à l'égard des paiements effectués avant la livraison. La Société est actuellement incapable d'offrir de telles garanties de remboursement et dépend de tiers à cet égard, ce qui pourrait nuire à l'obtention de nouveaux contrats et avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

En outre, il n'est pas certain que la Société soit en mesure d'obtenir de telles garanties de tiers, étant donné que leur émission dépend en partie de l'évaluation par ce tiers de la capacité de la Société d'exécuter ses contrats, de sa solvabilité et de la situation économique de l'industrie de la construction de navires en général. La Société pourrait aussi être incapable d'obtenir les garanties qu'elle estime nécessaires pour lui permettre de soumissionner.

Fonds de roulement

Le secteur de la construction navale exige un fonds de roulement considérable, étant donné que de nombreux chantiers navals offrent des modalités de paiement qui entraînent un flux de trésorerie négatif. La plupart des contrats prévoient des modalités de paiement sous forme de versements échelonnés une fois que des jalons expressément négociés sont atteints. Ces jalons prévoient un flux de trésorerie important qui permet au chantier d'acheter du matériel et de couvrir les frais de main-d'œuvre conformément au tarif convenu. Toutefois, si les jalons sont atteints en retard, cela pourrait avoir une incidence négative sur le flux de trésorerie de la Société. En outre, dans la mesure où la Société ne peut fournir une lettre de crédit irrévocable, certains fournisseurs demanderont des tarifs plus élevés et la Société devra refinancer ces exigences d'autre façon. À l'heure actuelle, la Société n'a pas accès à une marge de crédit renouvelable ni à un autre instrument pour couvrir ses besoins en fonds de roulement. Les besoins en fonds de roulement de la Société peuvent avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Imposition de la Société

Les activités de la Société sont régies dans une large mesure par la législation fiscale des territoires où elle les exerce. Par conséquent, la Société est exposée à un risque important à l'égard de l'application de lois et de règlements fiscaux et de politiques administratives ainsi qu'aux changements futurs possibles de la législation fiscale des territoires dans lesquels elle fait affaire. Ces changements pourraient avoir une incidence sur la rentabilité de la Société. Les autorités fiscales peuvent être en désaccord avec le montant d'impôt à payer que la Société a déterminé et aucune garantie ne peut être donnée en ce qui a trait au montant d'impôt à payer.

Les projets de construction de navires de la Société reposent sur l'obtention de crédits d'impôt remboursables du gouvernement du Québec. Pour les obtenir, la Société doit demander et obtenir pour chaque navire un certificat d'admissibilité délivré par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La Société a reçu du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation des certificats d'admissibilité à l'égard des deux vaisseaux en cours de construction pour Ocean Hotels et à l'égard des trois vaisseaux en cours de construction pour Cecon. La Société restera exposée à ce risque jusqu'à ce que tous les certificats requis pour l'obtention des crédits d'impôt aient été délivrés. Il n'est pas garanti que la Société obtiendra de tels crédits d'impôt remboursables à l'avenir et que des certificats ne seront pas révoqués.

Coûts fixes élevés

Les entreprises de construction de navires et de réparation et de conversion de la Société s'assortissent de coûts fixes élevés principalement associés à l'amortissement des installations et du matériel. Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient être touchés de façon défavorable par un manque de travail ou une baisse du volume de travail.

Achèvement du programme de dépenses en immobilisations

Les activités de la Société pourraient nécessiter un financement externe additionnel. La Société a approuvé un programme de dépenses en immobilisations de 20 millions de dollars canadiens qui serait mené à terme pendant la période s'étendant de juillet 2007 au début de 2009, lequel vise à accroître sa capacité et son efficacité. Il n'est pas certain que des financements additionnels, par actions ou par emprunt, soient disponibles au besoin ou, s'ils le sont, que les modalités de ces financements soient favorables. L'omission par la Société d'entreprendre et de mener à terme le programme de dépenses en immobilisations pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la valeur des éléments d'actif et les résultats d'exploitation de la Société.

Réalisation de financements futurs

Si la Société n'est pas en mesure de maintenir sa rentabilité, elle pourrait nécessiter d'autres financements par actions ou par emprunt. Il n'est pas certain que la Société soit en mesure d'obtenir des ressources financières additionnelles et, si elle en obtient, qu'elles soient assorties de modalités commerciales favorables. L'incapacité d'obtenir de telles ressources financières pourrait avoir une incidence sur la croissance de la Société ou sur sa capacité de satisfaire à ses obligations à

l'échéance, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la situation financière de la Société.

Activités internationales

La construction de navires est une industrie internationale, et la Société fait affaire au Canada et en Norvège. Étant donné qu'elle exerce ses activités à l'échelle internationale, elle se trouve exposée à des modifications des politiques gouvernementales au Canada et en Norvège et fait face à des risques liés à l'économie, aux marchés, à la réglementation, à la législation et à la politique qui sont inhérents au fait d'avoir des liens, des activités et des revenus dans de nombreux territoires.

Les risques liés aux activités internationales de la Société et auxquels elle fait face dans le cours normal de ses activités comprennent les suivants :

- des changements imprévus ou défavorables des lois ou des exigences réglementaires, notamment l'imposition d'obstacles au commerce;
- des restrictions sur les mouvements de capitaux;
- la conjoncture économique générale, en particulier lorsqu'elle a des incidences, entre autres, sur les taux d'intérêt;
- les lois protectionnistes et les pratiques commerciales qui favorisent les entreprises locales dans certains pays;
- la réglementation défavorable en matière de main-d'œuvre;
- la possibilité d'instabilité politique, juridique et économique;
- la difficulté de se conformer à une variété de lois et de règlements étrangers;
- la difficulté d'appliquer des conventions et de percevoir les comptes débiteurs aux termes de certains régimes juridiques étrangers;
- les défis que posent l'éloignement géographique et les différences linguistiques et culturelles.

L'un ou l'autre de ces facteurs ou d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur la Société, sur ses frais d'exploitation et sur sa capacité à livrer concurrence sur les marchés pertinents.

À mesure que la Société poursuit l'expansion de son entreprise à l'échelle mondiale, sa réussite dépendra en partie de la capacité de sa direction à prévoir et à gérer de façon efficace les risques susmentionnés et d'autres risques liés aux activités internationales. Il n'est pas garanti que ces facteurs et d'autres facteurs n'auront pas une incidence défavorable importante sur les activités, l'entreprise, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

Sensibilité aux prix de l'acier

Les prix de l'acier sont en hausse depuis 2003. Si ces prix élevés se maintenaient ou si les prix de l'acier faisaient l'objet d'autres augmentations, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les coûts de la Société et nuire à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière ou faire en sorte que des clients potentiels reportent des projets.

Bris d'équipement

Le bris d'équipement par suite de l'usure normale, ou des erreurs de conception ou de l'opérateur, entre autres, au chantier naval Davie pourraient augmenter les coûts de la Société, entraîner des retards de livraison ou la résiliation de contrats, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les revenus et les dépenses d'entretien du chantier naval Davie, ainsi que sur l'entreprise, les activités ou la situation financière de la Société.

Interruptions importantes de la production

Toutes les activités de la Société se déroulent sur un seul site, soit au chantier naval Davie. Des interruptions importantes des activités du chantier naval Davie pendant une longue période de temps, par exemple à cause d'un incendie, d'un tremblement de terre ou d'une inondation, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société.

Relations de travail

Bien que les relations de travail de la Société aient été stables à ce jour et qu'il n'y ait pas eu d'interruption des activités par suite de conflits de travail avec les employés de la Société ou de l'entreprise qu'elle a remplacée depuis avril

1981, le maintien d'un environnement de travail productif et efficace ne peut être garanti. En cas de conflit de travail tel qu'une grève ou un lockout, la capacité de la Société de dégager un bénéfice et, par conséquent ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière, pourraient être touchés de façon défavorable.

Dépendance à l'égard de tierces parties clés

La Société s'appuie sur TECO Management, Vik-Sandvik et d'autres tierces parties pour qu'elles lui fournissent de l'aide en matière de gestion, d'ingénierie et de conception de navires. La réussite de la Société et ses perspectives commerciales dépendent, dans une certaine mesure, de la fourniture continue de ces services par ces tierces parties clés. Les activités de la Société pourraient être touchées de façon défavorable si l'une de ces parties clés annulait ou modifiait le niveau des services qu'elle fournit à la Société.

La Société s'appuie également sur divers fournisseurs de matériel et de services pour exercer ses activités de construction de navires. La capacité de construction de navires à l'échelle internationale est plus utilisée maintenant qu'au cours des dernières années, ce qui augmente la demande de matériel et de services auprès des fournisseurs qui servent l'industrie de la construction de navires. Une demande élevée à l'égard des services et des fournitures de ces fournisseurs pourrait entraîner des retards et des augmentations de coûts, lesquels pourraient avoir à leur tour une incidence défavorable sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Nouveaux règlements et modifications des règlements existants

L'entrée en vigueur de nouvelles lois ou l'apport de modifications aux lois existantes touchant les clients importants et potentiels de la Société pourraient diminuer la demande à l'égard de ses produits et services et nuire à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. Par exemple, l'adoption d'un loi ou d'un règlement restreignant les activités d'exploration, de mise en valeur et de production des sociétés pétrolières et gazières pourrait comprimer la demande à l'égard des produits et services de la Société.

Réglementation environnementale

Les activités de la Société sont assujetties à de nombreux règlements, lois et lignes directrices canadiens et internationaux en matière d'environnement et de santé et sécurité, notamment les lois qui concernent les déversements, les rejets et les émissions de substances dangereuses ou d'autres déchets dans l'environnement, qui exige l'enlèvement de polluants ou de contaminants ou la prise de mesures correctives à leur égard et imposent des pénalités civiles et criminelles en cas de violation, à l'exigence d'obtenir des certificats et des licences, au respect des règles de santé et de sécurité à l'égard de l'exploitation de vaisseaux ou qui se rapportent autrement à la protection de la santé et de l'environnement. Certains de ces règlements, lois et lignes directrices qui s'appliquent aux activités de la Société autorisent également le recouvrement par le gouvernement de dommages-intérêts par suite de dommages causés à des ressources naturelles, le recours à des injonctions et l'imposition d'ordonnances de suspension immédiate, de contrôle, de remise en état et d'abandon. Les coûts découlant du respect de ces règlements, de ces lois et de ces lignes directrices pourraient être importants pour la Société.

Le chantier naval Davie est utilisé pour des activités industrielles depuis bon nombre d'années. Par conséquent, diverses substances sont présentes dans le sol et l'eau souterraine. La Société, en tant que propriétaire du chantier naval Davie, pourrait être tenue responsable des conséquences en vertu des lois fédérales, provinciales et municipales. Par conséquent, elle pourrait devoir en bout de ligne remettre le site en état, ce qui pourrait entraîner des coûts considérables. Pendant que le chantier est en exploitation, la Société et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec a convenu que la Société ne sera pas tenue de remettre complètement en état le site. Elle évaluera plutôt certains secteurs particuliers, surveillera la contamination et prendra des mesures de confinement à cet égard, en cas d'incidences importantes sur la santé ou l'environnement, mettre en place des mesures correctives, selon un calendrier qui reste à déterminer. La Société estime que la gestion de la contamination actuelle du site de la façon convenue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec devrait réduire au minimum le risque que la Société fasse l'objet de mesures réglementaires défavorables de la part des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux, mais cela n'est pas garanti.

La réglementation environnementale tend à imposer plus de restrictions et de limites sur les activités qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement, notamment la production et l'élimination de déchets et l'utilisation et la manipulation de produits chimiques. Ces restrictions et limites ont augmenté les frais d'exploitation tant pour la Société que pour ses clients. Les changements réglementaires possibles qui imposent des restrictions ou des exigences

environnementales supplémentaires à la Société ou à ses clients pourraient avoir une incidence défavorable sur la Société, en augmentant ses coûts d'exploitation et en diminuant potentiellement la demande à l'égard de ses services.

Bien que la Société souscrive une assurance-responsabilité, notamment une assurance pour réclamations environnementales, cette assurance est assujettie à des limites de couverture, et certaines polices de la Société excluent la couverture pour dommages-intérêts découlant de la contamination environnementale. Il n'est pas certain que la Société puisse continuer à s'assurer selon des modalités raisonnables sur le plan commercial, que les types de responsabilités que la Société pourraient encourir soient couverts par son assurance ou que les montants en dollars de ces responsabilités ne dépassent pas les montants de garantie prévus par les polices d'assurances de la Société. S'il est fait droit à une importante réclamation qui n'est pas intégralement assurée, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Contamination connue au chantier naval Davie

La Société a convenu avec les autorités environnementales de contrôler la contamination connue au chantier naval Davie sans obligation de décontaminer le site aussi longtemps que cette contamination ne se propagera pas dans l'eau. La Société est également en train de corriger certaines lacunes environnementales. L'omission de la Société de contrôler adéquatement la contamination et de corriger les lacunes environnementales pourrait entraîner des augmentations de coûts et une responsabilité potentielle, susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Risque de poursuites

L'incapacité alléguée par la Société de se conformer aux lois et aux règlements pourrait entraîner l'imposition d'amendes, de pénalités ou le refus de renouveler des permis et des licences, la révocation de ceux-ci ou des retards de renouvellement par les autorités gouvernementales. En outre, les autorités gouvernementales ainsi que des tierces parties pourraient prétendre que la Société est responsable de dommages causés à l'environnement. Un jugement important prononcé contre la Société, la perte d'un permis ou d'une autre approbation importante ou l'imposition d'une amende ou d'une pénalité importante pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Les activités de la Société comprennent la fabrication et la remise à neuf de grandes structures d'acier et d'aluminium, le fonctionnement de grues et d'autres engins lourds et d'autres dangers d'exploitation. Ces activités peuvent entraîner des blessures ou des pertes de vies, des dommages graves aux biens ou au matériel ou la destruction de ceux-ci et l'interruption des activités. Une défectuosité dans la structure d'un vaisseau après qu'il ait quitté le chantier naval Davie peut entraîner des blessures et des dommages similaires. Des litiges découlant de ces événements pourraient faire que la Société soit nommée défenderesse dans le cadre de poursuites visant à faire valoir des dommages-intérêts importants. Les litiges intentés contre la Société peuvent avoir des issues défavorables qu'elle pourrait ne pas prévoir. S'il est fait droit à réclamation contre la Société qui n'est intégralement assurée, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société. En outre, la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une assurance adéquate à l'avenir à un prix qu'elle considère prudent sur le plan économique.

Change

La Société est exposée aux fluctuations du change et aux risques liés aux monnaies. La Société a conclu des contrats de couverture afin de réduire au minimum le risque de perte liée à une fluctuation de ses flux de trésorerie par suite de modifications des taux de change. La Société répartit ses revenus en différentes monnaies selon son coût de base pour réduire ce risque. Il n'est pas certain que la Société soit en mesure de réduire au minimum et de gérer de façon efficace son exposition aux fluctuations des taux de change et au risque de change.

Bref historique de la Société

La Société a été constituée en 2006, et en raison de son bref historique, il est difficile, voire impossible d'attester son habilité à gérer son actif, à atteindre le seuil de rentabilité, à repérer les occasions de développement et à en tirer parti et à exercer ses activités de façon efficace. L'incapacité de le faire pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les états financiers historiques de l'entreprise remplacée ne traduisent pas la situation financière de la Société parce que l'entreprise remplacée exerçait ses activités sous la tutelle d'un syndic de faillite. Les souscripteurs éventuels sont

invités à effectuer leur propre évaluation des résultats financiers futurs de la Société en les comparant à ceux de sociétés similaires ayant un historique d'exploitation plus long.

Activités antérieures du chantier naval Davie

Le chantier naval Davie a connu une activité limitée et de longues périodes d'inactivité depuis que la Société qu'il a remplacée a fait faillite en 2001. Le chantier naval Davie a été inactif à compter de la réalisation de son dernier grand projet, en juin 2006, jusqu'au début de la construction des vaisseaux de construction en mer pour Cecon, qui a commencé à l'été 2007. Depuis qu'elle a acquis le chantier naval Davie en octobre 2006, la Société a passé beaucoup de temps et déployé beaucoup d'efforts pour mettre à niveau les installations et recruter une nouvelle main-d'œuvre de façon que le chantier naval Davie soit prêt à reprendre ses activités de construction de navires.

Les antécédents d'exploitation du chantier naval Davie pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société d'attirer des clients, ainsi que sur ses perspectives de croissance, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi

Rien ne garantit que Davie Norvège ou la Société s'acquitteront de leurs obligations prévues par le prêt obligataire et la garantie d'IQ, comme il est décrit à la rubrique « Activités de la Société — Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi », ni qu'elle respecte les engagements financiers qui y sont prévus et il est possible que d'autres cas de défaut prévus par ces contrats surviennent. En cas de violation des modalités du prêt obligataire ou de la garantie d'IQ par Davie Norvège ou la Société, rien ne garantit que Davie Norvège ou la Société sera en mesure de trouver d'autres financements, qui sont nécessaires pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités. En outre, la Société a omis de satisfaire aux niveaux d'emploi prévus par la garantie d'emploi d'IQ et s'est vu imposer une pénalité de 400 000 \$ CA pour l'année 2006. La Société a conclu avec IQ une entente aux termes de laquelle cette pénalité doit être payée en versements échelonnés de 50 000 \$ CA par mois entre le 2 juillet 2007 et février 2008. Il n'est pas certain que la Société réussisse à respecter ses obligations en matière d'emploi prévues par la garantie d'emploi à l'avenir, et la Société encourrait une responsabilité financière si elle omettait de le faire. Les obligations qui incombent à la Société aux termes de la garantie d'emploi sont décrites à la rubrique « Activités de la Société — Prêt obligataire, garantie d'IQ et garantie d'emploi ».

Si la Société ou Davie Norvège omettait de respecter leurs engagements prévus par le prêt obligataire, la garantie d'IQ ou la garantie d'emploi, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Société.

Participation dans un client

La Société détient 12,53 % des actions d'Ocean Hotels Plc., société ouverte à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois de la République de Chypre en 2006 et qui est un de ses clients. Les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Ocean Hotels Plc. pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et sur sa situation financière de la Société.

Actionnaire important

Après la conclusion du placement, Davie Norvège devrait détenir environ 73,9 % des actions ordinaires. Si Davie Norvège vendait une partie de ses actions ordinaires ou si le marché estimait qu'elle a l'intention de le faire, le cours des actions ordinaires et des bons de souscription pourrait en subir d'importants contrecoups. En outre, Davie Norvège aura la possibilité d'influer sur des questions soumises au vote des actionnaires, notamment l'élection du conseil, l'approbation des états financiers annuels, les déclarations de dividendes et les augmentations de capital relativement, entre autres, à des acquisitions ou à des investissements. Tant que Davie Norvège détiendra plus d'un tiers des actions ordinaires et des droits de vote, elle pourra opposer son veto à toutes les questions exigeant un vote des deux tiers ou plus, par exemple en ce qui a trait aux augmentations de capital, aux fusions, aux défusions, à l'émission de bons de souscription ou de prêts convertibles ainsi qu'en ce qui a trait à toutes les questions nécessitant une modification des statuts constitutifs de la Société.

Davie Norvège a, et conservera après le placement, suffisamment de droits de vote pour, entre autres, retarder ou empêcher un changement de contrôle ou jouer un rôle dissuasif à cet égard, ce qui pourrait priver les investisseurs d'une occasion de gagner une prime au moment de la revente de leurs actions ordinaires et de leurs bons de souscription. L'intérêt de Davie Norvège lorsqu'elle prendra une décision à l'égard des actions et des facteurs qu'elle considère au

moment d'exercer ses droits de vote pourrait être différent de l'intérêt des autres actionnaires de la Société. Par conséquent, le cours des actions ordinaires et des bons de souscription pourrait être touché de façon défavorable.

Risques liés au présent placement

Absence de marché public antérieur

Avant le placement, il n'y avait aucun marché public à l'égard des actions ordinaires de la Société et des bons de souscription. La TSX a approuvé conditionnellement l'inscription à sa cote des actions ordinaires et des bons de souscription, mais l'inscription est assujettie au respect par la Société de l'ensemble des exigences et des conditions d'inscription de la TSX. La Société ne peut garantir qu'un marché public actif voie le jour ou se maintienne après le placement. Si un marché public actif n'est pas créé, la liquidité d'un investissement dans les unités pourrait être restreinte et le cours des actions ordinaires et des bons de souscription pourrait être ramené à un niveau inférieur au prix prévu lors du premier appel public à l'épargne.

Volatilité du cours des actions ordinaires et des bons de souscription

Un placement dans des unités comporte un élément de risque. Le cours des actions ordinaires et des bons de souscription peut être assujéti à des fluctuations importantes causées par divers facteurs, dont un grand nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de son développement opérationnel et financier. Ces facteurs comprennent, entre autres :

- la conjoncture économique générale et les fluctuations des taux d'intérêt;
- les mouvements généraux des marchés financiers et la liquidité du marché secondaire;
- la perception des investisseurs à l'égard des perspectives de la Société d'obtenir des contrats futurs pour ses services selon des modalités rentables;
- les changements survenant dans l'industrie maritime, les questions annoncées à l'égard des prix des marchandises ou des concurrents ou les changements survenant dans le contexte réglementaire;
- les réactions aux rapports trimestriels et annuels et aux autres renseignements publiés par la Société;
- les changements survenant dans les marchés et les perspectives financières ainsi que dans les estimations financières des analystes en valeurs mobilières;
- les rumeurs et les spéculations survenant sur le marché;
- d'autres facteurs énumérés à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus.

Les conditions des marchés peuvent influencer sur le prix des actions ordinaires et des bons de souscription quel que soit le rendement d'exploitation de la Société ou le rendement global du secteur du transport maritime. En tant que tel, le cours des actions ordinaires et des bons de souscription pourrait ne pas refléter la valeur sous-jacente des éléments d'actif et des activités de la Société, et le prix auquel les investisseurs pourraient aliéner leurs actions ordinaires et leurs bons de souscription à tout moment pourrait être touché par divers facteurs, dont seuls quelques-uns pourraient se rapporter à la Société, alors que d'autres pourraient être indépendants de sa volonté. Le cours des actions ordinaires et des bons de souscription peut diminuer s'ils sont vendus en grand nombre sur le marché ou si les investisseurs croient qu'une telle situation pourrait se produire. En raison de ces ventes, il pourrait également être plus difficile pour la Société d'offrir des titres de participation à l'avenir à un moment ou à un prix qui sont considérés comme appropriés. Historiquement, les bénéfices des sociétés qui construisent des bateaux et la valeur du matériel utilisé dans la construction de navires a connu des fluctuations importantes.

Absence de dividendes en espèces

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur les actions ordinaires jusqu'à maintenant. La politique actuelle de la Société est de conserver les bénéfices pour financer son expansion et d'autrement les réinvestir dans l'entreprise. Par conséquent, la Société ne pourra pas verser de dividendes en espèces dans un avenir prévisible. Jusqu'à ce que la Société verse des dividendes, ce qu'elle pourrait ne jamais faire, les porteurs d'actions ordinaires ne seront pas en mesure de recevoir un rendement sur leurs actions ordinaires, à moins qu'ils ne les vendent à un prix supérieur au prix auquel ils les ont achetées dans le cadre du placement.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun des administrateurs, des dirigeants ou des principaux actionnaires de la Société n'a ou n'a eu de participation importante, directement ou indirectement, dans une opération au cours des trois dernières années ou dans un projet d'opération qui a eu ou qui aura une influence importante sur la Société, à l'exception de ce qui suit :

- les conventions en matière de commission conclues avec Davie AS à l'égard de services de courtage relativement à des contrats de construction de vaisseaux conclus avec Cecon et Ocean Hotels décrites à la rubrique « Liens entre les parties intéressées »;
- les garanties de remboursement décrites aux rubriques « Activités de la Société » et « Liens entre les parties intéressées ».

LITIGES

La Société n'est partie à aucun litige ni à aucune procédure d'arbitrage et elle n'a connaissance d'aucun litige ni d'aucune procédure d'arbitrage en cours ou imminent contre elle qui aurait une incidence importante sur sa situation financière.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., 150, boul. René-Lévesque Est, bureau 1200, Québec (Québec) G1R 6C6.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres à l'égard des actions ordinaires et des bons de souscription est Services aux Investisseurs Computershare Inc. à ses principaux bureaux de Toronto et de Montréal, au Canada.

CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats qui suivent sont les seuls contrats importants, à l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, que la Société a conclus au cours des deux dernières années ou qu'elle se propose de conclure :

- la convention de services dont il est question à la rubrique « Dirigeants — Convention de services »;
- les contrats de construction décrits à la rubrique « Activités de la Société — Clients et contrats actuels »;
- la convention de prêt conclue entre la Société et Davie Norvège aux termes de laquelle Davie Norvège a emprunté 692 674,18 \$ CA et 896 940,09 \$ CA aux fins de lui permettre d'effectuer tous les paiements aux termes du prêt obligataire. Davie Norvège a droit d'effectuer, aux termes de la convention, des emprunts additionnels correspondant à l'intérêt couru sur le prêt obligataire. Le prêt sera remboursé par Davie Norvège (en totalité ou en partie) sur avis écrit de 30 jours de la Société. En outre, Davie Norvège peut, sur avis écrit de 30 jours à la Société, rembourser le prêt (en totalité ou en partie). L'intérêt sur les sommes exigibles à tout moment aux termes du prêt s'accumule à raison au taux de 5 % par année;
- les conventions en matière de commission conclues entre la Société et Davie AS mentionnées à la rubrique « Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes »;
- la convention de prise ferme mentionnée à la rubrique « Mode de placement »;
- la convention relative aux bons de souscription mentionnée à la rubrique « Description des bons de souscription ».

On peut prendre connaissance de copies de ces conventions au siège social de la Société, situé au 22, rue George-D.-Davie, Lévis (Québec) G6V 8V5, au cours des heures normales de bureau pendant la durée du placement des unités et pendant la période de 30 jours après que le placement aura été complété.

EXPERTS

Les questions mentionnées à la rubrique « Admissibilité aux fins de placement » seront tranchées à la date de clôture, pour le compte de la Société, par Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et pour le compte du preneur ferme, par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. Certaines autres questions d'ordre juridique se rapportant aux unités offertes aux termes du présent prospectus seront examinées à la date de clôture, pour le compte de la Société, par Osler, Hoskin &

Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et, pour le compte du preneur ferme, par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. À la date des présentes, aucun des associés ou des sociétaires d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. n'est propriétaire d'actions ordinaires ou de bons de souscription.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces du Canada confère à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception réelle ou réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces, la législation permet également à l'acquéreur de demander la nullité, la révision du prix ou, dans certains cas, des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits sont prescriptibles. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

GLOSSAIRE

Dans le présent prospectus, les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

- « **\$ CA** » désigne des dollars canadiens.
- « **\$ US** » désigne des dollars américains.
- « **actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires du capital-actions de la Société.
- « **agent chargé des bons de souscription** » désigne la Société de fiducie Computershare du Canada.
- « **agent des transferts** » désigne Services aux Investisseurs Computershare Inc.
- « **AHTS** » (pour *anchor handling tugs/supply vessels*) désigne un vaisseau ravitailleur, remorqueur, manipulateur d'ancre.
- « **CDS** » désigne les Services de dépôt et de compensation CDS inc.
- « **Cecon** » désigne Cecon ASA, société ouverte inscrite à la Bourse d'Oslo. Cecon est contrôlée à 7,56 % par Davie AS.
- « **Davie** » désigne Chantiers Davie Inc., filiale en propriété exclusive de Davie Norvège.
- « **Davie AS** » désigne Davie AS, actionnaire détenant le contrôle de Davie Norvège. Davie AS est contrôlée à 35,19 % par TECO Group, à 14,08 % par Bear, Stearns Securities Corp. et à 13,75 % par TECO Maritime.
- « **Davie Maritime** » désigne Davie Maritime Inc., entité remplacée qui exploitait le chantier naval Davie.
- « **Davie Norvège** » désigne Davie Yards ASA, société-mère de Davie.
- « **DnV** » désigne Det Norske Veritas (une société de classification).
- « **DSV** » désigne un vaisseau de soutien à la plongée.
- « **entreprise remplacée** » désigne l'entreprise de construction de navires exploitée au chantier naval Davie par Industries Davie et par Davie Maritime.
- « **FPSO** » (pour *floating production, storage and offloading*) désigne des unités flottantes de production, stockage et déchargement en mer.
- « **garantie d'IQ** » désigne la garantie donnée aux termes du prêt obligataire.
- « **Gbpj** » désigne un milliard de barils de pétrole par jour.
- « **Gpi³** » désigne un milliard de pieds cubes.
- « **IER** » désigne inspection, entretien et réparation.
- « **Industries Davie** » désigne Industries Davie Inc.
- « **IQ** » désigne Investissement Québec.
- « **J/S-lay** » désigne un mécanisme pour l'installation de canalisations légères.
- « **Loi de 1933** » désigne la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée.
- « **Mb** » désigne un million de barils.
- « **mbep** » désigne un million de barils d'équivalent de pétrole.
- « **mbpj** » désigne un million de barils par jour.
- « **Mpi³ pj** » désigne un million de pieds cubes par jour.
- « **NOK** » désigne des couronnes norvégiennes.
- « **OCDE** » désigne l'Organisation de coopération et de développement économique.
- « **Ocean Hotels** » désigne collectivement Ocean Hotels I Ltd., Ocean Hotels II Ltd. et Ocean Hotels Plc. Ocean Hotels Plc. est une société ouverte qui est contrôlée à 20,05 % par Sphinx Investment Co., à 15,63 % par Vik-Sandvik, à 12,53 % par la Société et à 11,7 % par Davie AS.
- « **PCGR** » désigne les principes comptables généralement reconnus.
- « **placement** » désigne le présent placement d'unités.
- « **preneur ferme** » désigne la Corporation de Valeurs Mobilières Dundee.

« **PSV** » (pour *platform supply vessel*) désigne un vaisseau d'approvisionnement de plateformes.

« **Société** » désigne Davie.

« **société de classification** » désigne une organisation chargée d'établir les règles techniques de construction de navires, de confirmer que les conceptions et les calculs à l'égard des vaisseaux sont conformes à ces règles, de surveiller les navires et les structures durant les processus de construction et de mise en service et de contrôler périodiquement les vaisseaux afin de s'assurer qu'ils continuent à se conformer à ces règles.

« **TECO Group** » désigne TECO Group AS, qui est contrôlée à 78,4 % par M. Tore Enger et à 2 % par M. Sigurd Lange.

« **TECO Management** » désigne TECO Management AS, filiale en propriété exclusive de TECO Group.

« **TECO Maritime** » désigne TECO Maritime AS, société ouverte inscrite à la Bourse d'Oslo qui est contrôlée à 36,73 % par M. Tore Enger et à 5,63 % par TECO Group.

« **TPL** » désigne une tonne de port en lourd (le déplacement d'un vaisseau chargé moins son poids à vide).

« **TSX** » désigne la Bourse de Toronto.

« **Vik-Sandvik** » désigne Vik-Sandvik AS.

« **VTG** » désigne un véhicule téléguidé utilisé pour effectuer et surveiller les activités sous-marines.

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus de Chantiers Davie Inc. (la « Société ») daté du 11 février 2008 relatif au premier appel public à l'épargne visant des unités de la Société (les « unités »), chacune étant composée d'une action ordinaire du capital social de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux membres du conseil d'administration de la Société portant sur le bilan de la Société au 31 décembre 2006, et sur les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de la période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006. Notre rapport est daté du 16 février 2007 (sauf en ce qui concerne les notes 10 et 14, pour lesquelles il est daté du 11 février 2008).

Québec (Québec)
Le 11 février 2008

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

CONSENTEMENT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons lu le prospectus de Chantiers Davie Inc. (la « Société ») daté du 11 février 2008 relatif au premier appel public à l'épargne visant des unités de la Société (« les unités »), chacune composée d'une action ordinaire du capital-actions de la Société (une « action ordinaire ») et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Nous nous sommes conformés aux normes généralement reconnues du Canada concernant l'intervention du vérificateur sur des documents de placement.

Nous consentons à ce que soit inclus dans le prospectus susmentionné notre rapport aux actionnaires de Davie Maritime Inc. (« Davie Maritime ») portant sur les bilans de Davie Maritime aux 30 septembre 2006 et 2005, et sur les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 septembre 2006. Notre rapport est daté du 29 octobre 2007.

Québec (Québec)
Le 11 février 2008

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS

États financiers consolidés vérifiés et non vérifiés de la Société

Rapport des vérificateurs	F-2
Bilan	F-3
États du déficit	F-5
États des résultats et du résultat étendu	F-6
États des flux de trésorerie	F-7
Notes afférentes aux états financiers consolidés	F-8

États financiers pro forma de la Société

Rapport sur la compilation	F-14
État des résultats pro forma	F-15
Notes afférentes aux états financiers pro forma	F-16

États financiers vérifiés de Davie Maritime

Rapport des vérificateurs	F-17
États des résultats	F-18
États du déficit	F-19
Bilans	F-20
États des flux de trésorerie	F-21
Notes complémentaires	F-22

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
Chantiers Davie Inc.

Nous avons vérifié le bilan de **Chantiers Davie Inc.** au 31 décembre 2006, et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie pour la période de 110 jours terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour la période de 110 jours terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Québec, Canada
Le 16 février 2007
[le 11 février 2008 pour les notes 10 et 14]

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Chantiers Davie Inc.

BILANS

Aux

[en milliers de dollars américains]

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	[non vérifié] \$	\$
ACTIF [note 11]		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 892	1 930
Débiteurs	1 479	571
Avances à la société mère [note 9]	2 005	194
Stocks	3 060	—
Avances à des fournisseurs	34 244	—
Charges payées d'avance	735	110
Tranche à court terme des instruments dérivés [note 4]	<u>7 225</u>	<u>—</u>
Total de l'actif à court terme	<u>73 640</u>	<u>2 805</u>
Instruments dérivés [note 4]	<u>3 399</u>	<u>—</u>
Titres disponibles à la vente [note 5]	<u>10 021</u>	<u>—</u>
Immobilisations corporelles [note 6]	<u>29 813</u>	<u>22 212</u>
	<u><u>116 873</u></u>	<u><u>25 017</u></u>

Au nom du conseil,

(signé) GILLES GAGNÉ
Administrateur

(signé) TORE ENGER
Administrateur

(signé) HERMAN MANCUSSEN
Administrateur

(signé) ANNE STØTTEN STENSETH
Administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

	30 septembre 2007	31 décembre 2006
	[non vérifié]	\$
	\$	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	14 400	695
Excédent de la facturation au prorata sur les coûts et profits connexes	81 819	—
Montants à payer à la société mère, sans intérêts	130	—
Tranche à court terme du passif à long terme [note 7]	1 011	—
Crédit reporté	346	—
Total du passif à court terme	<u>97 706</u>	<u>695</u>
Passif à long terme [note 7].	<u>456</u>	<u>1 179</u>
Capitaux propres		
Capital social [note 8].	25 002	25 002
Déficit	<u>(6 291)</u>	<u>(1 859)</u>
	<u>18 711</u>	<u>23 143</u>
	<u><u>116 873</u></u>	<u><u>25 017</u></u>

Engagements [note 11]

Événements postérieurs à la date du bilan [note 14]

Chantiers Davie Inc.

ÉTATS DU DÉFICIT

[en milliers de dollars américains]

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007	Période de 18 jours terminée le 30 septembre 2006	Période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006
	<u>[non vérifié]</u>	<u>[non vérifié]</u>	<u></u>
	\$	\$	\$
Déficit au début de la période	(1 859)	—	—
Perte nette	<u>(4 432)</u>	<u>—</u>	<u>(1 859)</u>
Déficit à la fin de la période	<u>(6 291)</u>	<u>—</u>	<u>(1 859)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Chantiers Davie Inc.

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU
[en milliers de dollars américains, sauf les montants par action
et le nombre d'actions ordinaires en circulation]

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007	Période de 18 jours terminée le 30 septembre 2006	Période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006
	[non vérifié]	[non vérifié]	
	\$	\$	\$
Produits	36 770	—	—
Coût des ventes	36 624	—	—
Frais d'administration <i>[note 9]</i>	9 699	—	1 488
Amortissement des immobilisations corporelles	933	—	301
Rajustement à la juste valeur des instruments dérivés	(6 546)	—	—
	<u>40 710</u>	<u>—</u>	<u>1 789</u>
Perte d'exploitation avant ce qui suit	(3 940)	—	(1 789)
Intérêts créditeurs <i>[note 9]</i>	(441)	—	—
Intérêts sur le passif à long terme	116	—	19
Perte de change	817	—	51
Perte nette et perte étendue	<u>(4 432)</u>	<u>—</u>	<u>(1 859)</u>
Perte de base et diluée par action	(0,16)	—	(0,09)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	28 420 000	—	20 670 000

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Chantiers Davie Inc.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars américains]

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007	Période de 18 jours terminée le 30 septembre 2006	Période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006
	[non vérifié] \$	[non vérifié] \$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette	(4 432)	—	(1 859)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	933	—	301
Rajustement à la juste valeur des instruments dérivés	(6 546)	—	—
Intérêts courus sur le passif à long terme	116	—	19
Perte (gain) de change latente	(2 888)	—	56
	(12 817)	—	(1 483)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation . .	<u>43 287</u>	—	<u>(373)</u>
Flux de trésorerie d'exploitation	<u>30 470</u>	—	<u>(1 856)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'actifs <i>[note 1]</i>	—	—	(21 076)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 563)	—	(55)
Avances à la société mère	(2 005)	—	—
Flux de trésorerie d'investissement	<u>(10 568)</u>	—	<u>(21 131)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'actions ordinaires et flux de trésorerie de financement	—	—	25 002
Augmentation nette de trésorerie	<u>19 902</u>	—	<u>2 015</u>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie libellée en monnaie étrangère	3 060	—	(85)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	<u>1 930</u>	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	<u><u>24 892</u></u>	<u><u>—</u></u>	<u><u>1 930</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Chantiers Davie Inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2006

(L'information au 30 septembre 2007 et pour la période de neuf mois terminée à cette date et la période de 18 jours terminée le 30 septembre 2006 est non vérifiée.)
[en milliers de dollars américains]

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Chantiers Davie Inc. (auparavant Davie Québec Inc.) (la « Société ») a été constituée le 12 septembre 2006 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Depuis l'acquisition d'actifs résumée ci-après, la Société exerce ses activités dans un seul secteur et produit des navires, des plates-formes de forage extracôtier et des produits industriels et elle répare les bateaux pour la marine et d'autres industries au Canada.

Le 13 octobre 2006, la Société a acquis les actifs du fiduciaire de la succession des Industries Davie inc. (« Industries Davie »).

Le tableau suivant résume la juste valeur estimative des actifs acquis à la date d'acquisition.

	2006
	\$
Débiteurs	163
Charges payées d'avance	40
Immobilisations corporelles	22 458
Total des actifs acquis	<u>22 661</u>
 Prix payé	
Montant au comptant	21 076
Engagement à l'égard de la main-d'œuvre [note 11 a)] ¹	396
Passif à long terme [note 7)] ¹	1 189
	<u>22 661</u>

1) Ces éléments sont liés à la libération de la participation, par Investissement Québec (« IQ »), dans les immobilisations corporelles acquises.

2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les nouvelles normes comptables suivantes émises par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« CICA ») relatives aux instruments financiers. Ces nouvelles normes ont été adoptées de manière prospective sans retraitement des états financiers de la période précédente.

a) Instruments financiers — comptabilisation et évaluation (chapitre 3855)

La présente norme établit les critères pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2006. Cette norme exige que tous les instruments financiers qui entrent dans son champ d'application, notamment les dérivés, figurent au bilan de la société et soient évalués initialement à la juste valeur.

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, ou autres passifs financiers. L'évaluation et la comptabilisation subséquente des variations de la valeur des instruments financiers dépendent de leur classement initial :

- i) Les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont ensuite évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. L'amortissement des primes ou rabais et les pertes dues à la dépréciation sont inclus dans l'état des résultats.
- ii) Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite évalués à la juste valeur. Les gains et pertes de réévaluation sont inclus dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que l'actif soit retiré du bilan, sauf si la perte de réévaluation est permanente, cas dans lequel elle est incluse dans l'état des résultats. Le placement dans des instruments de capitaux propres, classés comme disponibles à la vente, qui ne comportent pas de cours de marché dans un marché actif, est constaté au coût.
- iii) Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont ensuite évalués à la juste valeur. Tous les gains et pertes sont inclus dans l'état des résultats pour la période pendant laquelle ils surviennent.

Tous les instruments financiers dérivés sont classés comme des instruments financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur, même lorsqu'ils s'inscrivent dans une relation de couverture.

Le tableau suivant résume les instruments financiers de la Société et le classement qui leur est attribué :

Instruments financiers	Classement
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Instruments dérivés	
Équivalents de trésorerie	Détenus jusqu'à leur échéance
Débiteurs ¹	Prêts et créances
Avances à la société mère	
Titres disponibles à la vente	Disponibles à la vente
Créditeurs et charges à payer ¹	Autres passifs financiers
Montant à payer à la société mère	
Passif à long terme	

1) Exclut les taxes à la consommation recouvrables et payables, parce que ce montant ne constitue pas un droit contractuel de recevoir ou de verser des liquidités.

Tous les actifs et passifs financiers sont constatés lorsque l'entité participe au contrat créant l'élément. Ainsi, tout actif et passif financier en cours de la Société à la date effective d'adoption est constaté et évalué selon les nouvelles exigences comme si ces exigences avaient toujours été en vigueur. Toute variation de la juste valeur des actifs et des passifs avant le 1^{er} janvier 2007 est constatée en ajustant le déficit d'ouverture ou le cumul des autres éléments du résultat étendu à l'ouverture. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

b) Couvertures (chapitre 3865)

Cette nouvelle norme précise quand et comment on peut appliquer la comptabilité de couverture. Étant donné que la Société n'a pas de programmes de comptabilité de couverture documentés en place actuellement, l'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

c) Résultat étendu (chapitre 1530)

Le résultat étendu est la variation des capitaux propres au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Cette norme exige que certains gains et pertes, qui seraient autrement constatés comme partie du résultat net, soient présentés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'il soit pertinent de les comptabiliser en résultat net. Cette norme exige la présentation du résultat étendu et de ses composantes dans un état financier distinct ayant la même importance que les autres états financiers.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Les présents états financiers ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. En préparant ces états financiers, la direction est tenue d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. De l'avis de la direction, ces états financiers ont été convenablement dressés en faisant preuve de jugement dans les limites de l'importance relative et dans le cadre des principales conventions comptables de la Société.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie consiste en dépôts à la banque. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu, ayant des échéances initiales inférieures à trois mois et dont la valeur risque peu de changer.

Conversion des devises

Il a été déterminé que la monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain. Toutes les opérations amorcées dans une autre monnaie sont réévaluées dans la monnaie fonctionnelle comme suit :

- i) Les éléments monétaires du bilan sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan.
 - ii) Les éléments non monétaires sont convertis aux taux de changes historiques.
 - iii) Les produits et charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des opérations ou aux taux de change moyens pour la période.
- Les gains ou pertes de change sont inclus dans l'état des résultats.

Stocks

Les travaux en cours du contrat à long terme, comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, comprennent le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les coûts indirects de production correspondants ainsi que les marges estimatives du contrat.

Les facturations au prorata des contrats à long terme sont déduites des coûts connexes dans les stocks. L'excédent de la facturation au prorata sur les coûts et profits connexes est présenté dans le passif.

Les stocks de matières premières sont évalués au coût ou au coût de remplacement, selon le montant le moins élevé. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire en utilisant les durées de vie prévues suivantes :

Bâtiments et appontements	20 et 30 ans
Cales sèches	35 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel roulant, ordinateur, et mobilier et matériel	3 à 5 ans

Dépréciation des actifs à long terme

La Société revoit la valeur comptable de ses actifs à long terme lorsque des événements ou des modifications de circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est déterminée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs nets non actualisés prévus découlant de l'utilisation de sa valeur résiduelle. Si ces actifs sont considérés comme dépréciés, la perte de valeur à constater est mesurée par l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur juste valeur, généralement calculée d'après les flux de trésorerie actualisés. Toute dépréciation entraîne une baisse de valeur des actifs et une imputation au résultat au cours de la période.

Constatation des produits

i) Contrats à long terme

La Société comptabilise les produits découlant des contrats selon la méthode de l'avancement des travaux. L'achèvement des travaux est généralement déterminé en comparant les coûts réels engagés aux coûts totaux prévus pour le contrat entier, exclusion faite des coûts qui ne sont pas représentatifs de l'évaluation du rendement. Les produits estimatifs tirés des contrats à long terme incluent les produits provenant des ordres de modification et des revendications lorsqu'il est probable qu'ils entraîneront des produits additionnels pour un montant qui peut être raisonnablement estimé. Des examens périodiques des produits et coûts finaux estimatifs durant ces contrats peuvent entraîner des révisions des estimations des contrats qui sont comptabilisés au moyen des redressements cumulatifs du coût des ventes au cours de la période où la révision a lieu. Les pertes prévues sont imputées aux résultats lorsqu'elles deviennent identifiables pour la première fois.

ii) Constatation des autres produits

La Société constate les autres produits lorsqu'ils sont réalisés ou réalisables et gagnés. La Société considère les produits comme étant réalisés ou réalisables et gagnés lorsqu'elle a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Avances aux fournisseurs

Les avances aux fournisseurs représentent les montants versés à l'avance à l'égard de pièces qui seront comprises dans les contrats de construction.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal, suivant laquelle les actifs et passifs d'impôts futurs sont comptabilisés selon les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale et selon les taux d'imposition et les lois fiscales pratiquement en vigueur qui, à la date du bilan, devraient s'appliquer lorsque les actifs et les passifs d'impôts sont soit réalisés ou réglés. Une provision pour moins-value est prévue dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que les actifs d'impôts futurs ne seront pas réalisés.

Résultat par action

Le résultat de base par action a été calculé d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en utilisant la méthode du rachat d'actions, compte tenu de l'exercice de tous les titres dilutifs. La méthode du rachat d'actions suppose que le produit résultant de l'exercice des options sur actions et bons de souscription servira à acheter des actions ordinaires au prix en vigueur à la dernière émission d'actions. La Société n'a pas émis d'options sur actions ni de bons de souscription.

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société court un risque de change en concluant des contrats pour la construction de navires en dollars américains, tandis qu'une partie des charges est en dollars canadiens (« \$ CA »), en euros et en couronnes norvégiennes (« NOK »). Le conseil d'administration et la direction de la Société surveillent le risque de change.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, la Société a conclu un total de 14 contrats d'options sur devises afin de garantir les flux de trésorerie en vertu des contrats de construction existants pour 2007 et 2008. La prime totale de ces options a été de 4 078 \$.

L'information relative aux contrats d'options sur devises au 30 septembre 2007 est résumée comme suit :

<u>Montants en \$ US à vendre</u>	<u>Monnaie étrangère à acheter</u>	<u>Prix au comptant</u>	<u>Date d'échéance</u>	<u>Juste valeur</u>
				\$
174 000	\$ CA	1,02	Du 15 janvier 2008 au 15 décembre 2008	7 673
76 000	NOK	5,65	Du 15 novembre 2007 au 15 mai 2008	2 951
				<u>10 624</u>
Tranche à court terme des instruments dérivés				<u>7 225</u>
				<u>3 399</u>

Même si la Société a conclu des contrats dérivés aux fins de couverture, les contrats n'ont pas été désignés comme instruments de couverture aux fins comptables. Ces contrats sont classés comme détenus à des fins de transaction, et évalués à la juste valeur.

5. TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, la Société a reçu 5 050 500 actions d'Ocean Hotels Plc, société norvégienne sur laquelle la société mère ultime exerce une influence notable, pour un total de 10 021 \$ dans le cadre du paiement pour le premier versement d'Ocean Hotels Plc relativement aux contrats de construction de navires. La participation représente environ 12,5 % des actions en circulation d'Ocean Hotels Plc. Étant donné que le marché de ces actions ne respecte pas la définition d'un marché actif, les actions sont comptabilisées au coût.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>31 décembre 2006</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
	\$	\$
Terrain	2 011	—
Bâtiments et appontements	8 018	89
Cales sèches	6 704	47
Matériel et outillage	5 743	163
Matériel roulant, ordinateur, et mobilier et matériel	37	2
	<u>22 513</u>	<u>301</u>
Amortissement cumulé	<u>301</u>	
	<u>22 212</u>	

7. PASSIF À LONG TERME

Dans le cadre de l'acquisition des actifs décrite à la note 1, la Société s'est engagée à verser à IQ les remboursements de crédits d'impôt qu'elle recevra à l'égard de la construction ou de la conversion d'une plate-forme pétrolière, à concurrence d'un maximum de 1 550 \$ CA [1 330 \$ US].

Le montant maximal de 1 550 \$ CA a été comptabilisé dans le cadre de l'équation de regroupement [note 1] et a été actualisé en utilisant le taux sans risque ajusté en fonction du crédit de 8 % sur une période de 18 mois.

8. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote et participatives.

	<u>2006</u>
	\$
Émis et libéré	
28 420 000 actions ordinaires	25 002

Au cours de la période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006, la Société a émis 28 420 000 actions ordinaires pour une contrepartie en espèces de 25 002 \$.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de la période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006, la Société a engagé des frais de gestion de 400 \$ avec sa société mère.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, la Société a effectué les opérations suivantes avec sa société mère et une société sur laquelle la société mère ultime exerce une influence notable :

	<u>\$</u>
Société mère et société mère ultime	
Intérêts créditeurs	21
Honoraires de gestion	860
Commissions versées	<u>23 281</u>

Société sur laquelle la société mère ultime exerce une influence notable [Ocean Hotels Plc]	
Placement [note 5]	10 021
Excédent de la facturation au prorata sur les coûts et profits connexes	<u>23 142</u>

Ces opérations sont survenues dans le cours normal des affaires et ont été comptabilisées à la valeur d'échange déterminée et convenue entre les apparentés.

En mai 2007, la Société a conclu une convention avec sa société mère à l'égard des services de gestion qu'elle reçoit de cette dernière. Aux termes de cette convention, la Société est tenue de verser des honoraires mensuels de 700 000 NOK (130 \$) plus les charges engagées par la société mère relativement à la prestation de services. La convention vient à échéance en janvier 2017.

En août 2007, la Société a conclu un contrat d'emprunt avec sa société mère. Au 30 septembre 2007, la valeur totale des avances à la société mère était de 2 005 \$. Le taux d'intérêt est de 5 % [néant au 31 décembre 2006]. Le prêt est remboursable en totalité ou en partie sur préavis écrit de 30 jours.

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les impôts sur les bénéfices reportés diffèrent du montant d'impôt calculé en appliquant les taux d'imposition prévus par la loi à la perte avant impôts. Les raisons des écarts et des incidences fiscales correspondantes se présentent comme suit :

	Période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006
	%
Taux prévus par la loi	<u>32</u>
	<u>\$</u>
Impôts sur les bénéfices recouvrables calculés d'après les taux prévus par la loi	595
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices recouvrables résultant de :	
Charges non déductibles	(6)
Économies fiscales non constatées liées aux pertes d'exploitation nettes et autres	<u>(589)</u>
	<u>—</u>

Les incidences fiscales des écarts temporaires et des pertes d'exploitation nettes qui entraînent des actifs et passifs d'impôts futurs sont les suivantes :

	<u>2006</u>
	\$
Actifs d'impôts futurs	
Report en avant de la perte d'exploitation nette	560
Passif à long terme déductible à l'avenir	<u>364</u>
	924
Passifs d'impôts futurs	
Excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles sur leur valeur fiscale	370
Actifs d'impôts futurs nets	554
Provision pour moins-valeur	<u>(554)</u>
	<u>—</u>

Au 31 décembre 2006, la Société a des pertes autres qu'en capital reportées en avant disponibles afin de réduire d'environ 1 802 \$ le bénéfice imposable futur aux fins de l'impôt du Québec et de l'impôt fédéral du Canada.

Les pertes d'exploitation nettes fédérales canadiennes expirent comme suit :

	<u>\$</u>
2026	<u>1 802</u>

Les pertes d'exploitation nettes du Québec expirent comme suit :

	<u>\$</u>
2016	<u>1 802</u>

11. ENGAGEMENTS

Outre les engagements décrits ailleurs dans les présents états financiers, la Société est assujettie aux engagements suivants :

a) Titres

Une garantie hypothécaire grevant la totalité des actifs, actuels et futurs, est donnée à l'égard des obligations de la société mère totalisant 14 000 \$.

b) Main-d'œuvre

Dans le cadre de l'acquisition d'actifs décrite à la note 1, la Société s'est engagée à l'égard d'une entente avec IQ à garder sa main-d'œuvre stable et à recruter un minimum d'employés jusqu'au 31 décembre 2009. Dans le cas où la Société ne respecterait pas ce minimum, elle serait tenue de payer à Investissement Québec un montant maximal de 2 100 \$ CA [1 802 \$ US]. Au 12 octobre 2006, un montant de 396 \$ a été comptabilisé dans le cadre de l'équation de regroupement, représentant la valeur actualisée de l'estimation par la direction du montant à verser raisonnablement à la date d'acquisition [400 \$ CA]. Tout montant subséquent à verser sera comptabilisé comme un coût additionnel de l'acquisition d'actifs décrite à la note 1.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, la Société a comptabilisé un montant additionnel de 800 \$ CA [809 \$ US] dans les immobilisations corporelles étant donné que la direction pense que la Société ne respectera pas le niveau minimum exigé pour 2007.

c) Contrats de location-exploitation

Au 30 septembre 2007, la Société détenait des contrats de location-exploitation visant le matériel. Les obligations qui en découlent totalisent 1 791 \$ et les paiements de location minimum correspondants pour les cinq prochains exercices sont comme suit : 1,352 \$ en 2008; 348 \$ en 2009; 33 \$ en 2010; 33 \$ en 2011 et 25 \$ en 2012.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des avances à la société mère et des créditeurs se rapprochent de leur juste valeur vu leur échéance à court terme.

La juste valeur du passif à long terme se rapproche de sa valeur comptable étant donné que le taux sans risque ajusté en fonction du crédit utilisé pour l'actualisation de l'obligation reflète les taux actuels du marché.

13. INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Toutes les immobilisations corporelles de la Société se trouvent au chantier naval au Canada. Tous les produits sont attribués à un seul client établi en Norvège.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a) Le 18 décembre 2007, la Société a changé sa dénomination sociale de Davie Québec Inc. en Chantiers Davie Inc.

b) Le conseil d'administration de la Société a approuvé le dépôt d'un prospectus pour le premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») et a approuvé une demande d'inscription à la cote de la Bourse de Toronto pour les actions ordinaires de la Société (et les bons de souscription devant être émis dans le cadre du PAPE). La Société prévoit recueillir un produit brut maximal de 41 513 \$ CA en émettant des unités à 1,35 \$ CA l'unité. Chaque unité consistera en une action ordinaire et un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Un bon de souscription d'actions ordinaires donne le droit au porteur d'acquérir une action ordinaire à 2,00 \$ pour une période de 24 mois à partir de la clôture initiale du PAPE. En vertu des conditions d'une convention de prise ferme datée du 11 février 2008, le preneur ferme recevra une rémunération au comptant égale à 5 % du produit brut du PAPE. La part des frais d'émission revenant à la Société est estimée à 2 500 \$ CA.

La Société a aussi octroyé au preneur ferme une option pour attribution excédentaire permettant de souscrire i) une quantité d'actions ordinaires correspondant à 15 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du PAPE et ii) une quantité de bons de souscription correspondant à 7,5 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre du PAPE, dans la mesure où le nombre de bons de souscription que peut souscrire le preneur ferme à l'exercice de l'option pour attribution excédentaire ne dépasse pas la moitié du nombre total d'actions ordinaires, si elles existent, que le preneur ferme achète sur le marché secondaire en vue de couvrir les attributions excédentaires et le nombre d'actions ordinaires acquises à l'exercice de l'option pour attribution excédentaire, laquelle, si elle est entièrement exercée, portera le produit brut tiré du placement à un maximum de 6 227 \$ CA. L'option pour attribution excédentaire sera exerçable pendant une période de 30 jours suivant la clôture définitive du PAPE.

Le PAPE et l'inscription à la cote des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto sont assujettis à l'approbation des organismes de réglementation et à d'autres approbations.

RAPPORT SUR LA COMPILATION DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS PRO FORMA

Aux administrateurs de
Chantiers Davie Inc.

Nous avons lu l'état des résultats pro forma non vérifié de **Chantiers Davie Inc.** (la « Société ») pour la période de douze mois terminée le 31 décembre 2006, qui se trouve ci-joint, et nous avons mis en œuvre les procédés suivants :

1. Nous avons comparé les chiffres des colonnes portant l'en-tête « Davie Norvège — Données historiques » avec ceux de l'état des résultats vérifié de la Société pour la période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
2. Nous avons comparé les chiffres des colonnes portant l'en-tête « Davie Maritime du 1^{er} janvier 2006 au 12 octobre 2006 » à ceux de l'état des résultats non vérifié pour la période de 285 jours terminée le 12 octobre 2006, comme ils ont été préparés par la direction pour les besoins de l'état des résultats pro forma consolidé non vérifié de la Société, et nous avons constaté qu'ils concordaient.
3. Nous avons pris des renseignements auprès de certains représentants de la Société, responsables des questions financières et comptables, au sujet :
 - a. du mode de détermination des ajustements pro forma;
 - b. de la conformité de l'état des résultats pro forma, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Ces représentants :

- a. nous ont décrit le mode de détermination des ajustements pro forma;
 - b. ont déclaré que l'état des résultats pro forma est conforme, à tous les égards importants sur le plan de la forme, aux exigences des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.
4. Nous avons lu les notes afférentes à l'état des résultats pro forma, et nous avons constaté qu'elles étaient cohérentes avec le mode de détermination des ajustements pro forma qui nous a été décrit.
5. Nous avons recalculé l'application des ajustements pro forma au total des montants présentés dans les colonnes portant les en-têtes « Davie Norvège — Données historiques » et « Davie Maritime du 1^{er} janvier 2006 au 12 octobre 2006 » et nous avons constaté que les montants dans la colonne portant l'en-tête « Pro forma » étaient arithmétiquement exacts.

L'état financier pro forma est fondé sur les hypothèses de la direction et sur des ajustements qui sont par nature subjectifs. Les procédés décrits ci-dessus sont considérablement restreints par rapport à ceux d'une vérification ou d'un examen, qui visent l'expression d'une assurance à l'égard des hypothèses de la direction, des ajustements pro forma, et de l'application des ajustements à l'information financière historique. Par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance de cette nature. Les procédés décrits ci-dessus ne permettent pas nécessairement de déceler tous les faits qui sont significatifs par rapport à l'état des résultats pro forma et, par conséquent, nous ne faisons aucune déclaration quant à la suffisance des procédés par rapport aux besoins d'un lecteur de ces états.

Québec, Canada
Le 11 février 2008

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Chantiers Davie Inc.

ÉTAT DES RÉSULTATS PRO FORMA

Non vérifié — voir le rapport sur la compilation
[Les montants sont en milliers de dollars américains,
sauf la perte nette par action et le nombre d'actions ordinaires en circulation]

	<u>Davie Norvège</u> <u>— Données</u> <u>historiques</u>	<u>Davie Maritime du</u> <u>1^{er} janvier 2006 au</u> <u>12 octobre 2006</u>	<u>Taux de change</u> <u>appliqué à la</u> <u>conversion</u> <u>\$ CA/\$ US</u>	<u>Ajustements</u>	<u>Note</u>	<u>Pro forma</u>
Les montants sont en milliers de dollars américains, sauf la perte nette par action						
Produits d'exploitation	—	1 532	1,1425	—		1 532
Coûts des ventes	—	(814)	1,1425	—		(814)
Charges d'exploitation et d'administration	(1 488)	(2 457)	1,1425	(565)	2 b)	(4 510)
Amortissement des immobilisations corporelles	(301)	(3)	1,1425	(1 067)	2 a)	(1 371)
Dépréciation des immobilisations . .	—	(65)	1,1425	—	—	(65)
Perte d'exploitation	<u>(1 789)</u>	<u>(1 807)</u>	<u>—</u>	<u>(1 632)</u>	<u>—</u>	<u>(5 228)</u>
Intérêts créditeurs	—	15	1,1425	—		15
Intérêt sur le passif à long terme . .	(19)	—	1,1425	—		(19)
Perte de change	<u>(51)</u>	<u>—</u>	<u>1,1425</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(51)</u>
	<u>(70)</u>	<u>15</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>(55)</u>
Perte nette	<u>(1 859)</u>	<u>(1 792)</u>	<u>—</u>	<u>(1 632)</u>	<u>—</u>	<u>(5 283)</u>
Perte nette par action						
de base et diluée	<u>0,09</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>0,26</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	<u>20 670 000</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>20 670 000</u>

Chantiers Davie Inc.

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS PRO FORMA

Période de douze mois terminée le 31 décembre 2006

Non vérifié — voir le rapport sur la compilation

(en milliers de dollars américains)

1. MODE DE PRÉSENTATION

L'état des résultats pro forma non vérifié n'est fourni qu'à titre d'illustration pour démontrer les effets de l'acquisition, décrite ci-dessous, comme si celle-ci avait été conclue le 1^{er} janvier 2006. En raison de sa nature, l'état des résultats pro forma non vérifié traite d'une situation hypothétique et, de ce fait, ne représente pas ce que l'état des résultats serait vraiment si les opérations avaient réellement eu lieu à ces dates et n'est pas représentatif des résultats d'exploitation pour les périodes futures. Les investisseurs sont mis en garde de ne pas accorder une confiance indue au présent état des résultats pro forma non vérifié.

L'état des résultats pro forma non vérifié a été dressé par la direction de Chantiers Davie Inc. (la « Société ») conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »), en suivant les principales conventions comptables énoncées dans les états financiers vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006. Il a été dressé dans le cadre du premier appel public à l'épargne visant les unités de la Société dans chacune des provinces du Canada aux termes des exigences générales relatives aux prospectus et en vue de s'y conformer, en vertu du règlement 41-501 (Q-28 au Québec).

Le 13 octobre 2006, la Société a acquis les actifs liés au patrimoine des Industries Davie Inc. (« Industries Davie »). Le tableau qui suit présente la juste valeur estimative des actifs acquis.

	\$
Débiteurs	163
Charges payées d'avance	40
Immobilisations corporelles	22 458
Total des actifs acquis	22 661

Le financement de l'acquisition a été obtenu en 2006, alors que la Société a émis 28 420 000 actions pour une contrepartie au comptant de 25 002 \$.

L'état des résultats pro forma non vérifié présente la Société comme si les actifs du fiduciaire du patrimoine des Industries Davie avaient été acquis par la Société à partir du 1^{er} janvier 2006. L'état des résultats pro forma non vérifié est fondé sur certaines hypothèses qui n'auraient pas nécessairement été applicables si les activités de la Société avaient commencé au début de la période présentée.

L'état des résultats pro forma non vérifié a été préparé d'après les états financiers vérifiés de la Société pour la période de 110 jours terminée le 31 décembre 2006, et un tableau préparé par la direction de la Société dont les données sont tirées des documents comptables de Davie Maritime Inc. (« Davie Maritime ») représentant les résultats non vérifiés pour la période du 1^{er} janvier au 12 octobre 2006. Les montants se rapportant à Davie Maritime ont, à l'origine, été présentés en dollars canadiens et ensuite convertis en dollars américains en utilisant le taux de change moyen pour la période du 1^{er} janvier au 12 octobre 2006, soit 1,1425.

L'état des résultats pro forma non vérifié ne comprend pas toute l'information exigée pour les états financiers selon les PCGR du Canada et doit être lu avec les états financiers vérifiés de la Société figurant au présent prospectus.

2. AJUSTEMENTS PRO FORMA

L'état des résultats pro forma non vérifié a été présenté en supposant que les ajustements suivants ont été effectués au 1^{er} janvier 2006.

- L'amortissement des immobilisations corporelles a augmenté de 1 067 \$ à titre d'ajustement de l'amortissement, en supposant que l'acquisition a eu lieu le 1^{er} janvier 2006.
- Les frais d'administration ont augmenté de 565 \$ à titre d'ajustement des impôts fonciers et de l'assurance directement attribuables aux immobilisations corporelles acquises.

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
DAVIE MARITIME INC.

Nous avons vérifié les bilans de Davie Maritime Inc. (la « Société ») aux 30 septembre 2006 et 2005 et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 septembre 2006. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme nous avons été nommés vérificateurs de la Société au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2004, nous n'avons pas pu assister au dénombrement physique des stocks ou des travaux en cours au début de 2004, et nous n'avons pu contrôler les quantités des stocks et le degré d'avancement des travaux en cours par d'autres moyens. Puisque les stocks d'ouverture et les travaux en cours sont des éléments qui servent à établir les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie, nous n'avons pu déterminer si certains redressements du chiffre d'affaires du coût des ventes, de la perte nette de l'exercice, du solde d'ouverture du déficit et des flux de trésorerie liés à l'exploitation auraient été nécessaires pour l'exercice terminé le 30 septembre 2004.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les quantités des stocks d'ouverture et le degré d'avancement des travaux en cours, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe précédent, les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 30 septembre 2006 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, à notre avis, les bilans donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 septembre 2006 et 2005 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Québec (Québec)
Le 29 octobre 2007

Davie Maritime Inc.

États des résultats

Exercices terminés les 30 septembre

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	3 246 869	10 246 081	38 249 107
Coût des ventes, déduction faite des crédits d'impôts remboursables pour la transformation de navires (note 4)	<u>1 838 864</u>	<u>6 422 798</u>	<u>36 538 801</u>
Marge brute	<u>1 408 005</u>	<u>3 823 283</u>	<u>1 710 306</u>
Charges			
Frais d'exploitation	3 981 735	6 816 584	2 016 617
Frais d'administration (note 17)	85 203	301 451	484 281
Change	32 402	66 442	1 622
Frais financiers (note 17)	11 455	322 155	1 353 237
Perte de valeur des immobilisations corporelles (note 5)	<u>73 604</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u>4 184 399</u>	<u>7 506 632</u>	<u>3 855 757</u>
Perte nette avant les autres produits	(2 776 394)	(3 683 349)	(2 145 451)
Autres produits	<u>6 970</u>	<u>38 807</u>	<u>133 840</u>
Perte nette	<u>(2 769 424)</u>	<u>(3 644 542)</u>	<u>(2 011 611)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Davie Maritime Inc.

États du déficit

Exercices terminés les 30 septembre

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$
Solde au début	(20 545 295)	(16 900 753)	(14 889 142)
Perte nette	<u>(2 769 424)</u>	<u>(3 644 542)</u>	<u>(2 011 611)</u>
Solde à la fin	<u>(23 314 719)</u>	<u>(20 545 295)</u>	<u>(16 900 753)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Davie Maritime Inc.

Bilans
Aux 30 septembre

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	15 155	60 858
Débiteurs (note 3)	13 339	616 418
Retenues sur des contrats à long terme (note 3)	—	114 180
Frais payés d'avance	140 000	448 946
Actifs à long terme destinés à la vente (note 5)	76 891	—
	<u>245 385</u>	<u>1 240 402</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	—	180 446
	<u>245 385</u>	<u>1 420 848</u>
PASSIF		
À court terme		
Avances (notes 6 et 15)	16 473 400	16 473 400
Créditeurs et charges à payer (note 7)	887 713	974 602
Excédent de facturation sur les travaux en cours	—	696 369
Avances à payer à une entité sous contrôle commun	6 198 891	3 821 672
	<u>23 560 004</u>	<u>21 966 043</u>
Éventualités (note 12)		
Capitaux propres négatifs		
Capital-actions (note 8)	100	100
Déficit	(23 314 719)	(20 545 295)
	<u>(23 314 619)</u>	<u>(20 545 195)</u>
	<u>245 385</u>	<u>1 420 848</u>

Approuvé au nom du conseil

(signé) PATRICE VAN HOUTTE
ADMINISTRATEUR

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Davie Maritime Inc.

États des flux de trésorerie
Exercices terminés les 30 septembre

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$	\$
Activités d'exploitation			
Perte nette	(2 769 424)	(3 644 542)	(2 011 611)
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	29 951	23 435	52 532
Perte de valeur des immobilisations corporelles (note 5)	<u>73 604</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	(2 665 869)	(3 621 107)	(1 959 079)
Variation des éléments hors caisse du			
fonds de roulement d'exploitation (note 10)	<u>242 947</u>	<u>5 928 983</u>	<u>(2 874 158)</u>
	<u>(2 422 922)</u>	<u>2 307 876</u>	<u>(4 833 237)</u>
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>—</u>	<u>(20 000)</u>	<u>(21 271)</u>
Activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'emprunt bancaire	—	(2 553 271)	939 671
Augmentation (diminution) de la dette à long terme	—	(3 527 000)	3 527 000
Avances à payer à une entité sous contrôle commun	<u>2 377 219</u>	<u>3 769 128</u>	<u>52 544</u>
	<u>2 377 219</u>	<u>(2 311 143)</u>	<u>4 519 215</u>
Diminution nette de la trésorerie	(45 703)	(23 267)	(335 293)
Trésorerie au début	<u>60 858</u>	<u>84 125</u>	<u>419 418</u>
Trésorerie à la fin	<u><u>15 155</u></u>	<u><u>60 858</u></u>	<u><u>84 125</u></u>

Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 10.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Davie Maritime Inc.

Notes complémentaires

Exercices terminés les 30 septembre 2006, 2005 et 2004

1. Description des activités

Davie Maritime Inc. (la « Société »), qui a été constituée en société le 30 janvier 2002 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, conçoit, fabrique et répare des navires ainsi que des produits industriels. Elle a commencé ses activités le 21 avril 2003, date à laquelle elle a acquis certains actifs et pris en charge certains passifs du fonds de commerce d'Industries Davie Inc., une société en faillite.

La Société est actuellement liée par un contrat d'exploitation au Groupe Thibault Van Houtte & Associés Ltée (en sa qualité de syndic de faillite pour Industries Davie Inc.) en vertu d'une entente signée le 3 décembre 2002. Pour de plus amples renseignements concernant la description des activités, se reporter à la note 18.

Les actifs acquis et les passifs pris en charge du fonds de commerce d'Industries Davie Inc. étaient exclusivement liés à un important contrat exigeant la transformation du navire *Midnight Express*. Ce contrat a été obtenu de la société Torch Express L.L.C. (« Torch »), lequel a généré la plupart des produits d'exploitation de la Société pour l'exercice terminé en septembre 2004. Depuis juillet 2004, la Société recherche activement un acheteur.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux PCGR du Canada et tiennent compte des conventions comptables suivantes :

Continuité de l'exploitation

Bien que les états financiers aient été préparés selon les principes comptables s'appliquant à la continuité de l'exploitation, plusieurs situations et événements défavorables jettent un doute important sur la validité de cette hypothèse. Le 13 octobre 2006, la Société a cessé de rechercher des contrats de vente, a mis fin à ses activités d'exploitation et est devenue inactive. Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation s'avérait inadéquate pour ces états financiers, il serait nécessaire d'ajuster les valeurs comptables des actifs et des passifs, la perte nette ainsi que la classification des postes du bilan.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période considérée. Les principaux aspects à l'égard desquels la direction doit faire des estimations comprennent les produits d'exploitation, la juste valeur des actifs à long terme et les crédits d'impôts remboursables pour la transformation de navires. Les montants présentés ainsi que les informations fournies dans les notes complémentaires visent à refléter l'ensemble des conditions économiques et les lignes de conduite prévues les plus probables. Les résultats réels pourraient varier de ces estimations.

Constatation des produits

Les produits d'exploitation découlant des contrats de construction et de transformation sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les produits d'exploitation sont comptabilisés en fonction des coûts engagés, auxquels s'ajoute la tranche réalisée de la marge brute, établie en fonction du pourcentage des coûts engagés sur le total des coûts estimatifs. À mesure que des contrats sont exécutés, les estimations définitives du total des produits d'exploitation et des coûts font régulièrement l'objet d'examen, qui peuvent entraîner des modifications aux estimations initiales, lesquelles peuvent mener à des ajustements cumulatifs comptabilisés sur une base prospective. Des provisions sont constituées relativement aux pertes prévues à l'égard des contrats inachevés pour la période au cours de laquelle ces pertes sont prévues.

Crédits d'impôts remboursables pour la transformation de navires

Les crédits d'impôts sont octroyés en fonction des charges que l'administration fiscale provinciale juge admissibles. Ces crédits sont comptabilisés lorsqu'il est raisonnablement certain que les charges engagées seront approuvées par cette dernière. Ces crédits d'impôts pour la transformation de navires sont portés en réduction des charges d'exploitation engagées au poste « Coût des ventes » à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon les méthodes, durées et taux annuels suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux/Durée</u>
Logiciels et matériel	Amortissement dégressif	30 %
Matériel et outillage	Amortissement linéaire	Entre 10 et 20 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %

Les actifs à long terme, qui incluent les immobilisations corporelles ayant une durée de vie déterminée, sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif et selon l'hypothèse que la société poursuivra ses activités. Le montant de la perte de valeur correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise ses impôts sur les bénéfices selon la méthode du passif fiscal. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis selon les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur et les lois fiscales qui devraient être en vigueur au moment où la réalisation ou le règlement des actifs et des passifs est supposé avoir lieu. Les actifs d'impôts futurs ne sont constatés que dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est plus probable qu'improbable qu'ils soient réalisés.

Change

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan. Les autres actifs sont convertis aux taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyen en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et les pertes de change figurent à l'état des résultats.

3. Débiteurs

	30 septembre 2006	30 septembre 2005
	\$	\$
Débiteurs et retenues sur contrats à long terme	2 459	654 348
Taxes de vente	10 880	76 250
Autres	—	—
	<u>13 339</u>	<u>730 598</u>
Retenues sur contrats à long terme	—	(114 180)
	<u><u>13 339</u></u>	<u><u>616 418</u></u>

4. Crédits d'impôts remboursables pour la transformation de navires

La Société est admissible à des crédits d'impôts pour la transformation de navires. Ces crédits s'élèvent à néant pour l'exercice (néant en 2005 et 7 916 000 \$ en 2004) et ils sont portés en réduction des charges engagées au poste « Coût des ventes » à l'état des résultats.

5. Immobilisations corporelles

	30 septembre 2006		Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$	\$
Logiciels et matériel	—	—	—
Matériel et outillage	—	—	—
Matériel roulant	—	—	—
	<u>—</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<u><u>—</u></u>	<u><u>—</u></u>	<u><u>—</u></u>

	30 septembre 2005		Valeur comptable nette
	Coût	Amortissement cumulé	
	\$	\$	\$
Logiciels et matériel	2 078	1 213	865
Matériel et outillage	132 434	21 735	110 699
Matériel roulant	144 544	75 662	68 882
	<u>279 056</u>	<u>98 610</u>	<u>180 446</u>
	<u><u>279 056</u></u>	<u><u>98 610</u></u>	<u><u>180 446</u></u>

Au cours de l'exercice, la Société avait mis en œuvre un plan en bonne et due forme avec un tiers visant à se départir de ses immobilisations corporelles. Par conséquent, la Société a cessé d'amortir ces immobilisations; elle les a reclassées à titre d'actifs à long terme destinés à la vente, puis elle a constaté une perte de 73 604 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2006.

6. Avances

Au 30 septembre 2006, des avances d'un montant de 16 473 400 \$ (16 473 400 \$ au 30 septembre 2005) étaient payables à Investissement Québec (« IQ »). Ces avances pouvaient être exigibles en tout temps et ne portaient pas intérêt.

Les avances ont été garanties par une hypothèque mobilière de second rang grevant les biens meubles, actuels et futurs, d'un montant de 60 000 000 \$ et d'un montant additionnel de 12 000 000 \$ pour IQ.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	30 septembre 2006	30 septembre 2005
	\$	\$
Créances		
Tiers	39 443	84 387
Société sous contrôle commun	—	215 876
Salaires et retenues d'impôt à la source	848 270	674 339
	<u>887 713</u>	<u>974 602</u>

8. Capital-actions

Autorisé, actions sans valeur nominale

Actions de catégorie A, avec droit de vote, actions participatives dans les biens résiduels en cas de dissolution de la Société.

Actions de catégorie B, sans droit de vote, actions non participatives, dividendes établis par le conseil d'administration, ayant priorité de rang sur le remboursement du montant payé lors de la dissolution ou de la liquidation de la Société.

Émis

	30 septembre 2006	30 septembre 2005
	\$	\$
100 actions de catégorie A	<u>100</u>	<u>100</u>

9. Impôts sur les bénéfices

Au 30 septembre 2006, la Société disposait de pertes fiscales d'environ 18 924 649 \$ au fédéral et de 33 042 632 \$ au provincial pouvant servir à réduire le bénéfice imposable des exercices futurs. Ces pertes arrivent à échéance comme suit :

	Au fédéral	Au provincial
	\$	\$
2010	3 273 593	11 187 775
2014	12 998 187	19 201 988
2026	2 652 869	2 652 869

Les actifs d'impôts futurs liés aux pertes fiscales n'ont pas été comptabilisés puisqu'il est improbable qu'elles soient utilisées.

10. Renseignements additionnels sur l'état des flux de trésorerie

	30 septembre 2006	30 septembre 2005	30 septembre 2004
	\$	\$	\$
<i>Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation</i>			
Débiteurs	603 079	(494 395)	6 085 100
Impôts sur les bénéfices à recouvrer	—	8 235 267	(2 186 563)
Travaux en cours	—	—	249 355
Stocks	—	—	206 488
Frais payés d'avance	308 946	(249 668)	209 669
Retenues sur contrats à long terme	114 180	643 961	(532 353)
Crédoiteurs et charges à payer	(86 889)	(1 950 235)	(1 808 258)
Excédent de la facturation au prorata des travaux en cours	(696 369)	(255 947)	(5 097 596)
	<u>242 947</u>	<u>5 928 983</u>	<u>(2 874 158)</u>
<i>Autres renseignements</i>			
Intérêts versés	<u>—</u>	<u>24 254</u>	<u>912 547</u>

11. Régime de retraite

Depuis le 21 avril 2003, la Société offre un régime complémentaire de retraite à cotisations déterminées aux employés de bureau syndiqués, aux membres syndiqués de l'escouade de sécurité, aux membres du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon Inc. ainsi qu'aux employés non syndiqués et aux dessinateurs. En vertu de ce régime, les cotisations sont faites par l'employeur et par les membres. Les charges de retraite pour l'exercice totalisent 74 642 \$ (254 165 \$ en 2005 et 865 109 \$ en 2004).

La Société n'a aucun engagement envers ses employés concernant des avantages postérieurs à l'emploi.

12. Éventualités

La Société participe au régime rétrospectif de la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (la « CSST »). Ce régime repose sur le principe que la Société aura un montant à recevoir de la CSST ou à payer à celle-ci, et ce, en fonction du coût réel des accidents par rapport au montant déposé à la CSST (fondé sur la masse salariale). Aucune somme à recouvrer ou à payer n'a été comptabilisée concernant cet ajustement éventuel en vertu dudit régime, bien qu'une étude réalisée par la CSST indique que, selon le scénario de la continuité de l'exploitation, un montant de 485 000 \$, plus les intérêts, pourrait être recouvré, et que, selon le scénario d'une liquidation, un montant de 160 000 \$ pourrait être recouvré par la Société. À ce jour, la direction ne peut raisonnablement établir le montant total pouvant être recouvré.

13. Opérations entre apparentés

La Société a conclu des opérations avec Industries Davie Inc., une société en faillite. Le syndic de faillite, Groupe Thibault Van Houtte & Associés Ltée, détient 51 % de Davie Maritime Inc. et un autre actionnaire détient une participation de 49 %. Les principales opérations réalisées s'établissent comme suit :

	30 septembre 2006	30 septembre 2005	30 septembre 2004
	\$	\$	\$
Frais			
Loyer	<u>327 166</u>	<u>1 998 945</u>	<u>1 830 670</u>

Les frais de loyer, relativement à la location de matériel et à l'utilisation d'installations, ont été versés dans le cours normal des activités et sont évalués à la valeur d'échange.

14. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs, des retenues sur contrats à long terme, des actifs à long terme, des avances et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

Risque de change

La Société réalise une part significative de son chiffre d'affaires en dollars US et est donc exposée aux fluctuations des devises. La Société n'utilise pas d'instruments financiers pour gérer ce risque.

À la suite de la signature du contrat initial avec la société Torch Express L.L.C., et en raison de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, la Société a enregistré des ventes inférieures d'un montant de 1 783 876 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2004.

La Société possède les éléments monétaires suivants libellés en dollars US :

	30 septembre 2006	30 septembre 2005
	\$ US	\$ US
Trésorerie	831	7 649
Débiteurs	—	406 279
Retenues sur contrats à long terme	—	98 236
Créditeurs	—	5 019
Excédent de facturation sur les travaux en cours	—	592 711

15. Garanties

À titre de garantie exigée par Davie Maritime Inc., les actionnaires ont chacun fourni un cautionnement hypothécaire sans dépossession en faveur de IQ grevant les actions détenues ou qui seront détenues dans le capital-actions de Davie Maritime Inc., d'un montant de 60 000 000 \$.

16. Information sectorielle

La présentation de l'information par l'équipe interne de gestion de la Société reflète les activités du chantier naval comme étant une seule unité opérationnelle. Par conséquent, la Société ne présente pas l'information financière selon plusieurs secteurs.

17. Frais d'administration et frais financiers

	30 septembre 2006	30 septembre 2005	30 septembre 2004
	\$	\$	\$
Frais d'administration			
Honoraires	55 252	276 150	431 016
Amortissement	29 951	23 435	15 765
Taxes des sociétés	—	1 866	37 500
	<u>85 203</u>	<u>301 451</u>	<u>484 281</u>
Frais financiers			
Frais — Investissement Québec	—	282 055	408 364
Frais bancaires	11 658	15 846	32 326
Intérêts (créditeurs)	(203)	24 254	912 547
	<u>11 455</u>	<u>322 155</u>	<u>1 353 237</u>

18. Événements postérieurs à la date du bilan

Le 13 octobre 2006, le Groupe Thibault Van Houtte & Associés Ltée a conclu une entente avec un tiers, soit la société 4370422 Canada Inc., visant la vente des actifs d'Industries Davie Inc. en échange d'une contrepartie en espèces de 21 076 000 \$ US et de la prise en charge d'un passif de 1 585 000 \$ US. À la suite de cette opération, les ententes suivantes ont été conclues relativement aux activités de la Société :

- IQ a renoncé à son droit relativement au cautionnement fourni par la Société et par Industries Davie Inc. (se reporter à la note 15);
- La Société a liquidé ses immobilisations corporelles pour une contrepartie en espèces de 70 000 \$;
- La Société a liquidé son régime de retraite à cotisations déterminées; et
- La Société a par la suite cessé ses activités et a modifié sa dénomination sociale pour adopter celle de 4008219 Canada Inc.

ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

Le 11 février 2008

Le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts aux termes du présent prospectus, conformément aux exigences de la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la partie 9 de la *Securities Act* (Alberta), de la partie XI de *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), de la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la partie 6 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nouveau-Brunswick), de l'article 63 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), de la partie II de la *Securities Act* (Île-du-Prince-Édouard) et de la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador) et de leurs règlements d'application respectifs. Le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres faisant l'objet du placement, comme l'exigent la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et ses règlements d'application.

(signé) SIGURD LANGE
Chef de la direction

(signé) AUDUN RØNEID
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration

(signé) HERMAN MARCUSSEN
Président du conseil d'administration

(signé) TORE ENGER
Administrateur

ATTESTATION DU PRENEUR FERME

Le 11 février 2008

À notre connaissance, le texte qui précède constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts aux termes du présent prospectus, conformément aux exigences de la partie 9 de la *Securities Act* (Colombie-Britannique), de la partie 9 de la *Securities Act* (Alberta), de la partie XI de *The Securities Act, 1988* (Saskatchewan), de la partie VII de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Manitoba), de la partie XV de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la partie 6 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Nouveau-Brunswick), de l'article 64 de la *Securities Act* (Nouvelle-Écosse), de la partie II de la *Securities Act* (Île-du-Prince-Édouard) et de la partie XIV de la *Securities Act* (Terre-Neuve-et-Labrador) et de leurs règlements d'application respectifs. À notre connaissance, le présent prospectus ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres faisant l'objet du placement, comme l'exigent la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et ses règlements d'application.

CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE

Par : (signé) DAVID HINCHEY
Vice-président

CHANTIERS
DAVIE INC.

BOWNE

IMPRIMÉ AU CANADA
M39058